

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

MÉRIGNAC

Plongée dans l'usine
des Rafale

LE BARP

Semi-conducteurs :
une usine pour l'Europe

BORDEAUX

EDA Aliénor :
un nouveau cap



JEAN-FRANÇOIS CLERVOY

astronaute, interviendra
à la 32^e Université d'été d'Ekivla,
à Martillac

Université des leaders humanistes

Explorateurs 5.0

Sommaire

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS

Édités par la Société
ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS
- SAS au capital de 45 000 € -
Siège social : 108 rue Fondaudège
CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 456 200 476 00038
05 56 52 32 13 Réunion des cinq
journaux d'informations judiciaires :

AFFICHES BORDELAISES

(fondées en 1904)

ANNALES DÉPARTEMENTALES

(fondées en 1933)

ANNONCES DU SUD-OUEST

(fondées en 1924)

INFORMATEUR JURIDIQUE

(fondé en 1948)

PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE

(fondées en 1848)

Directeur de la publication :

Guillaume LALAU • Directeur adjoint :

Nicolas THOMASSET • Directeur

des rédactions : Vincent ROUSSET

• Rédactrice en chef : Astrid GOUZI

• Responsable maquette :

Noëllie PERRIN • Designer Graphique

et Multimedia : Sarah ALBERT •

Secrétaire général des rédactions :

Michel CASSE • Rédaction :

Nathalie VALLEZ & Jennifer WUNSCH

• Assistante de direction & Service

abonnement : Catherine DEPETRIS

abonnement@legalprime.fr •

Responsable de la Communication

Digitale : Cyrielle MORFEA •

Assistante Communication Digitale :

Magalie RICETTI • Responsable

Annonces Légales :

Emmanuelle GESLAIN • Service

Annonces Légales : Mélanie CARRETTE,

Guillaume JAUZE & Clément RIVIÈRE •

Direction financière et administrative :

Katia DE STEFANO • Responsable

Administrative et Comptable :

Florence MANOEUVRIER

• Service comptabilité :

Élodie VIGNEAU & Chloé KESLICK

• Service commercial annonces

légales : Anthony BLUTEAU,

Christophe CLERTEAU • Publicité :

Guillaume LALAU & Christine

SABOURIN • Tél. 05 56 52 32 13 •

publicite@echos-judiciaires.com •

Dépôt légal à parution mensuelle •

Impression : ROTIMPRES Carrer

del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva,

Gérone • Routage IGS (SAINTE-

COLOMBE-EN-BRUILHOIS) •

Commission paritaire n° 0228 I 82797 •

ISSN 0420-4360 • Prix unitaire :

4,50 € • Abonnement annuel papier

+ web : 79 € au 05 57 14 07 55

Crédit photo couverture :

© Louis Piquemil -

Echos Judiciaires Girondins



Dans l'actu Gironde

En bref 4

À LA UNE 12

Université des leaders
humanistes : Explorateurs 5.0

Jean-François Clervoy,
ambassadeur de l'espace

Novespace et les vols zéro G

LP2I : aux confins
des deux infinis

Jean Viard, explorateur
de sociétés en mouvement

Frédéric Encel, géopolitologue
de l'espérance lucide

Réinventer le progrès
à l'heure des incertitudes

Mérignac 30

Dassault Aviation :
plongée dans l'usine des Rafale

Le Barp 32

Tessalia. Semi-conducteurs :
une usine pour l'Europe

Bordeaux 34

TPE/PME : un quiz
pour prévenir les défaillances

Bordeaux 36

Groupe JouéClub :
les défis de Céline Kern

Bordeaux 37

No women no tech :
femmes de tech

Bordeaux 38

Vitidrone : des drones
dans les vignes

Le portrait du mois 40

Jocelyne Aymé :
des étoiles dans les vignes

Bordeaux 42

EDA Aliénor : un nouveau cap



En région

- Landes** 44
Sitcom Côte Sud :
plus une miette à perdre
- Lot-et-Garonne** 46
Auràia, la nouvelle coopérative
- Dordogne** 48
Rapic : les ressorts
d'une reprise

Le cercle des experts

- Chronique du Barreau
de Bordeaux** 50
Immobilier neuf et ancien :
les garanties des constructeurs
- Chronique de la chambre
des notaires de la Gironde..** 54
Bail commercial versus
bail professionnel : comment
sécuriser votre installation ?

- Tribune** 58
Céder son entreprise,
un acte fort

- Tribune** 62
Le congé supplémentaire
de naissance

Vins et Culture

- En bref** 66

- Mérignac** 68
Le Pin Galant :
une saison variée

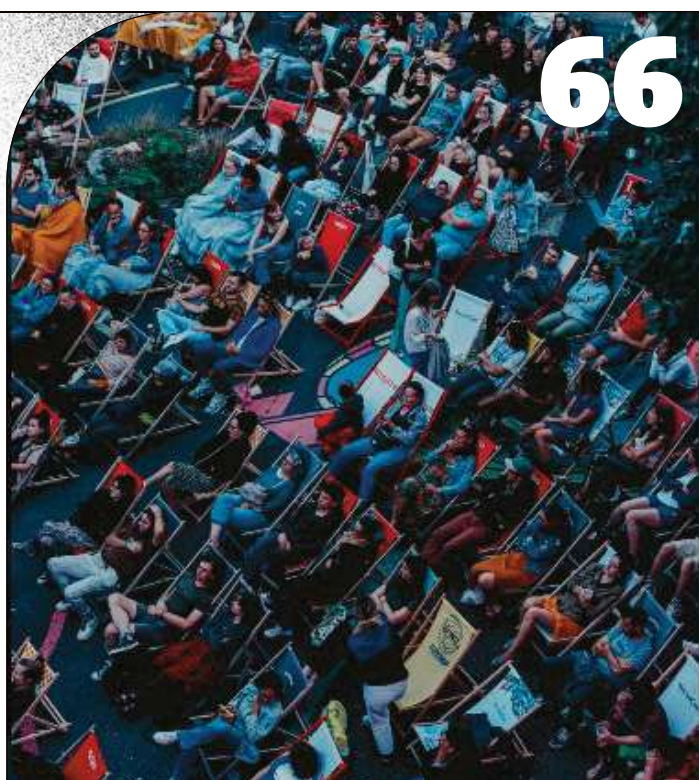
- Margaux** 70
Château Lascombes :
l'art de recevoir

- Bordeaux** 72
Groupe Laurentie :
un nouveau lieu à Paludate

- Un mois, une œuvre** 74
Après le jour

- Cinéma** 76
Les Parfait(s)

- VEILLE JURIDIQUE
ET COMMERCIALE** 80





© Shutterstock

LIBOURNE

Ceva Santé Animale acquiert l'espagnol Aquilón CyL.SL

Ceva Santé Animale, cinquième laboratoire pharmaceutique en santé animale au niveau mondial, annonce l'acquisition de l'entreprise espagnole de biotechnologie Aquilón CyL.SL, spécialisée dans la recherche, le diagnostic et le développement de solutions biologiques innovantes contre les maladies porcines. Elle vient renforcer l'expertise en santé porcine de l'ETI libournaise, avec notamment le premier et le seul vaccin commercial en Europe contre la dysenterie porcine causée par la bactérie *Brachyspira H*. « Je me réjouis de cette opportunité de renforcer encore le portefeuille de Ceva en santé intestinale porcine. Aquilón apporte une solution qui permet de prévenir une maladie importante et de réduire la dépendance aux antibiotiques », commente dans un communiqué le Dr Marc Prikazsky, président exécutif de Ceva Santé Animale, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 1,92 milliard d'euros en 2025. Le montant de la transaction n'a pas été rendu public.

MÉRIGNAC

HyPrSpace s'allie à l'autrichien Tumbleweed pour faciliter l'accès à la microgravité

L'entreprise, basée au Haillan, a annoncé un partenariat stratégique avec la start-up autrichienne Tumbleweed pour explorer de nouvelles opportunités dans les domaines de la recherche scientifique et de la fabrication en microgravité. L'accord prévoit notamment d'associer les capacités de lancement développées par HyPrSpace - via son lanceur Baguette One - aux solutions de charges utiles et de plateformes de vol de Tumbleweed. « Ce partenariat vise à aborder le lancement non seulement comme un accès à l'espace, mais également comme un service pensé autour des besoins des clients et de leur charge utile », a déclaré Sylvain Bataillard, cofondateur de HyPrSpace. Au-delà des services suborbitaux, ce partenariat ouvre la voie à une collaboration autour du futur déploiement en orbite des véhicules free-flyer développés par Tumbleweed à l'aide des lanceurs conçus par HyPrSpace.

© HyPrSpace



À gauche, Guillaume Brault, cofondateur de Tumbleweed. À droite, Abdourhamane Ibrahim Toure, international business developer chez HyPrSpace.



BORDEAUX

**Rematch lève
3 millions d'euros**

La plateforme vidéo du sport amateur, créée en 2017 par Franck-Si Hassen, Pierre Husson et François Alary, annonce une levée de fonds de 3 millions d'euros, pour « construire le média mondial du sport amateur ». Après une étape majeure réussie pour Rematch, qui s'est lancée il y a deux ans aux États-Unis, et a comptabilisé plus d'un milliard de vues, les investisseurs historiques (Intervalle Capital, Stéphanie Gottlieb-Zeh, Rightbear Holding et Bpifrance) ont décidé de remettre au pot. Une opération qui doit permettre à la jeune pousse bordelaise, dont le chiffre d'affaires a dépassé le million d'euros en 2025, d'accélérer son expansion internationale, de renforcer ses équipes produit et IA, et de poursuivre une ambition claire : devenir la plateforme mondiale de référence pour les contenus du sport amateur. « Le sport amateur est probablement le plus grand réservoir de contenus sportifs encore inexploité au monde. Chaque week-end, des millions de moments forts sont vécus sur les terrains, mais la plupart disparaissent quelques secondes après avoir eu lieu », réagit dans un communiqué Pierre Husson, CEO de Rematch.



Franck-Si Hassen, Pierre Husson et
François Alary, cofondateurs de Rematch

© D. R.

BASSENS

**Renforcement du partenariat
stratégique entre Safran et GT
Logistics**

Déjà présent sur six sites industriels du groupe Safran, où il gère les opérations logistiques, conçoit et met en œuvre le projet de modernisation industrielle de Safran prévu pour 2028, GT Logistics accompagne également la transformation du site Safran Power Units de Toulouse depuis 2024. En moins de deux ans, l'entreprise girondine est parvenue à entièrement restructurer l'activité logistique du site, permettant d'améliorer ses performances, fait savoir l'ETI girondine. GT Logistics est également activement impliquée dans la conception du futur site industriel, dans lequel Safran prévoit d'investir 120 millions d'euros et qui repose sur trois piliers : l'industrie 4.0, l'écoresponsabilité et l'attractivité. L'entreprise créée en 2001 emploie 1 200 salariés, dont 12 % sont actionnaires, et a généré un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros en 2025.

Le siège de
GT Logistics,
à Bassen.



© D. R.



CHARLIES ÉVRARD
fondateur de Mon Courtier
Énergie, quitte ses fonctions
dans l'entreprise.

HUGO LARRICQ
nouveau PDG de
Mon Courtier Énergie

BORDEAUX

Évolution de gouvernance à la tête de Mon Courtier Énergie

« Il paraît qu'il faut savoir passer la main... Le 29 mai dernier, j'ai quitté mes fonctions de président de Mon Courtier Énergie (MCE) après près de neuf années de "bons" (j'espère) et loyaux services », annonçait début juin Charlie Évrard, fondateur de l'entreprise. C'est Hugo Larricq, auparavant vice-président commerce et ventes chez Cdiscount, arrivé il y a neuf mois chez MCE comme directeur général, qui en devient le PDG. « Cette évolution de gouvernance ne change pas notre cap. Elle nous donne les moyens d'accélérer. Dans un marché de l'énergie en profonde mutation, notre ambition reste la même : renforcer notre position de partenaire de référence des entreprises pour l'ensemble de leurs enjeux énergétiques », affiche Hugo Larricq sur sa page LinkedIn. Quant à Charlie Évrard, il « garde un pied dans l'aventure (mais je crois qu'on ne quitte jamais vraiment une entreprise que l'on a créée). Je continuerai donc à accompagner mes clients grands comptes, les agences de MCE Charente, et à contribuer en tant qu'administrateur », précise-t-il. « Et comme tout bon entrepreneur qui dit qu'il ralentit... j'ai cette "légère" pathologie entrepreneuriale qui me pousse déjà vers de nouveaux projets », annonce-t-il.

BORDEAUX

Johann Lucas nommé directeur général exécutif de Feed Manager

Créée en 2010 à Bordeaux, l'entreprise Feed Manager, du groupe marketing Cosmo5, a annoncé la nomination de Johann Lucas au poste de directeur général exécutif. Aux côtés de Maxime Doreau, CEO de Cosmo5 Bordeaux, il orchestrera le repositionnement global de l'offre et le déploiement opérationnel de l'agence qui emploie 45 collaborateurs et accompagne plus de 110 marques dans l'optimisation des flux produits et de la publicité en ligne. Johann Lucas, 39 ans, a commencé sa carrière dans l'entrepreneuriat liant le sport et le marketing avant de rejoindre l'univers de l'e-commerce en 2013 et d'intégrer en 2019 les équipes de Feed Manager en tant que directeur commercial.

JOHANN LUCAS
directeur général exécutif de Feed Manager



© D.R.



EMMANUEL WETZEL

directeur administratif et financier de Cdiscount



© D. R.

BORDEAUX

Un nouveau DAF chez Cdiscount

« C'est avec beaucoup de fierté et d'émotion que je partage ma nomination en tant que directeur administratif et financier de Cdiscount », a annoncé le 4 juin Emmanuel Wetzel sur sa page LinkedIn. Entré en 2017 dans l'entreprise, d'abord comme chief of staff auprès du directeur financier, puis comme directeur M&A, relations investisseurs & gouvernance, et enfin comme directeur financier adjoint, il remplace Fabien Annette au poste de directeur financier et administratif. « J'ai eu la chance de traverser avec Cdiscount des moments structurants (...) », confie-t-il. Après neuf ans dans l'entreprise, « prendre ce rôle aujourd'hui, c'est aussi assumer une responsabilité collective. La transformation que nous menons, la performance que nous construisons opération par opération, rien de tout cela ne serait possible sans une équipe finance solide et engagée », ajoute Emmanuel Wetzel. Avec elle, il espère « accompagner la stratégie de relance de Cdiscount, renforcer notre pilotage et nos process à l'ère de l'IA (...) ».

PESSAC

Pierre Chauvineau intègre le conseil d'administration de FineHeart

Avec plus de 35 ans d'expérience au sein de grands groupes et de sociétés innovantes à forte croissance dans le secteur des medtechs, Pierre Chauvineau rejoint le conseil d'administration de FineHeart, qui développe le FlowMaker[®], dispositif médical implantable destiné au traitement de l'insuffisance cardiaque sévère. Cette nomination intervient à une étape cruciale de la vie de l'entreprise, qui accélère parallèlement son programme clinique, avec des tests sur l'homme, et son programme industriel, avec le développement d'une usine de fabrication pour son FlowMaker[®], tout en préparant son déploiement international. « L'expérience de Pierre sera précieuse pour accompagner le changement d'échelle de FineHeart », estiment Arnaud Mascarell, directeur général et Jean-Luc Boulnois, président du conseil d'administration de FineHeart.



© D. R.

PIERRE CHAUVINEAU

intègre le conseil d'administration de FineHeart.

BORDEAUX

Caroline Guérin-Pigeon élue présidente du conseil d'administration de BPACA

Une nouvelle présidente du conseil d'administration de Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (BPACA) a été nommée à l'issue de l'assemblée générale du 26 mai dernier. Après avoir occupé les postes de directrice financière puis de directrice générale du groupe Pigeon pendant 10 ans, Caroline Guérin-Pigeon succède à Bernard Dupouy pour un mandat de six ans. Son parcours a débuté dans l'audit et l'expertise comptable, une expérience qu'elle décrit comme fondatrice dans sa compréhension du tissu économique régional et des réalités entrepreneuriales.



© D. R.

CAROLINE GUÉRIN-PIGEON
présidente du conseil
d'administration de
Banque Populaire Aquitaine
Centre Atlantique

© Atelier Gallien / Échos Judiciaires Girondins



AXEL CHAMPEIL
coordinateur
national
des Places
financières
régionales

BORDEAUX

Les Places financières régionales se coordonnent depuis Bordeaux pour renforcer leur action

Réunies à Paris le 5 mai dernier avec Paris Europlace, les Places financières régionales, dont Bordeaux Place Financière et Tertiaire (BPFT), ont décidé d'approfondir leur collaboration afin de renforcer leurs actions. En lien avec l'évolution rapide du contexte économique, « au plus près des acteurs de terrain », elles « entendent nourrir le débat public avec des propositions en faveur de la création d'emplois et de la richesse nationale », précisent-elles dans un communiqué. Elles seront coordonnées par le Bordelais Axel Champeil, dirigeant de la société de bourse Champeil SA.

GIRONDE

Béatrice Sabouret accède à la présidence de la fédération départementale Groupama

Élue à la caisse locale de Bordeaux en octobre 2020 puis vice-présidente de la fédération départementale Groupama de la Gironde en avril 2025, Béatrice Sabouret occupe désormais la fonction de présidente. Également engagée au niveau régional et national, elle est depuis septembre 2025 présidente de la commission du marché des particuliers à Groupama Centre-Atlantique et membre de la commission nationale. Béatrice Sabouret dirige un cabinet de conseil et est également conseillère municipale et métropolitaine de Bordeaux.



© D.R.

BÉATRICE SABOURET
présidente
de la fédération
départementale
Groupama



© Fondation pour la culture et les civilisations du vin



BORDEAUX

Jean Bernard succède à Sylvie Cazes à la Cité du Vin

La Fondation pour la culture et les civilisations du vin change de présidence pour la première fois de son histoire. Choisie en 2008 par Alain Juppé pour imaginer ce qui allait devenir la Cité du Vin, Sylvie Cazes a accompagné toutes les étapes du projet jusqu'à son ouverture en juin 2016. Après 12 ans à la tête de la Fondation, elle a officiellement quitté ses fonctions le 16 juin et c'est Jean Bernard qui a été élu à l'unanimité par le conseil d'administration pour lui succéder. Bordelais d'origine, il est le président-directeur général du groupe Bernard à Bordeaux depuis 1995 mais également membre du comité stratégique de Vinexposium et du conseil d'administration du Medef Gironde. « Nous allons œuvrer, tous ensemble, à la poursuite du rayonnement international de la Cité du Vin », a-t-il réagi. Quant à Sylvie Cazes, elle se consacrera désormais notamment à ses autres activités professionnelles au sein de son agence réceptive Bordeaux Saveurs, du restaurant Le Chapon Fin et de sa propriété viticole, Château Chauvin.

Jean Bernard succède à Sylvie Cazes à la présidence de la Fondation pour la culture et les civilisations du vin.

NOUVELLE-AQUITAINE

Morlans intègre le groupe d'expertise-comptable Amarris

Le groupe Amarris renforce sa présence dans le Sud-Ouest avec l'intégration du groupe Morlans, cabinet d'experts-comptables et de commissaires aux comptes. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de croissance du groupe, soutenue depuis novembre 2025 par l'entrée de Naxicap Partners à son capital. Présent à La Teste-de-Buch, Mérignac, Pissos et Biscarrosse, le groupe Morlans accompagne depuis plus de 20 ans une clientèle diversifiée de TPE, PME, professions libérales et acteurs du secteur associatif. Il se positionne notamment auprès des professions de santé sur le bassin d'Arcachon. Le groupe compte 45 collaborateurs et génère 4,5 millions d'euros de CA. Il intègre le groupe Amarris, fondé en 1999 par Claude Robin, qui compte plus de 800 collaborateurs répartis sur 30 sites. Amarris affiche 43 millions de CA, avec une croissance annuelle de 20 %, et prolonge ainsi cette dynamique avec un chiffre d'affaires embarqué de 60 millions d'euros pour l'année 2026.



© D. R.

Gilles Morlans, président du groupe Morlans, Claude Robin, président d'Amarris et Frédéric Macé, directeur général du groupe Morlans.



© Shutterstock

BORDEAUX-MÉRIGNAC

De nouvelles destinations pour l'hiver 2026

La compagnie low-cost du groupe Air France, Transavia, annonce l'ouverture de nouvelles lignes cet hiver, dont une liaison hebdomadaire (le dimanche) au départ de Bordeaux à destination du Caire, en Égypte, dès le 25 octobre. « (...) Nous poursuivons notre stratégie de développement au départ des régions et de Paris-Orly. Notre programme de vols répond à une demande de voyage toujours forte de la part de nos clients désireux de découvrir de nouveaux horizons accessibles à des tarifs attractifs », estime dans un communiqué Julien Mallarg, directeur général adjoint commercial de Transavia France. Air Transat, la compagnie canadienne, renforce son programme de vols hiver en annualisant la ligne Bordeaux-Montréal, avec jusqu'à deux vols directs par semaine hiver comme été.

© compte LinkedIn Medef Gironde



MATHIAS SAURA
président
de Geosat, a
été réélu
à la tête
du Medef
Gironde.

BORDEAUX

Mathias Saura réélu à la tête du Medef

Devant plus de 300 dirigeants, réunis le 8 juin dernier à l'aérocampus de Latresne, Mathias Saura a été reconduit à la présidence du Medef Gironde pour un second mandat de trois ans. Une réélection saluée dans un contexte économique que le président qualifie lui-même d'« exigeant », marqué par les tensions géopolitiques, une inflation persistante et des incertitudes mondiales. Face à celles-ci, les entrepreneurs girondins démontrent selon lui, « une résilience et une capacité d'adaptation remarquables ». « Ce second mandat continuera d'être celui de l'action, de la proximité avec les entreprises et de la défense de leurs intérêts », promet le président de l'ETI Geosat, basée à Pessac (600 salariés, 40 millions d'euros de CA en 2024). L'organisation patronale continue de rassembler les entreprises du territoire : au 31 décembre 2025, le Medef Gironde comptait 1 186 entreprises adhérentes (contre 1 109 en 2024) dont 75 % emploient moins de 50 salariés, auxquelles s'ajoutent 27 fédérations professionnelles. Le solde d'adhésion est positif, avec 185 nouvelles entreprises pour 140 départs. Le montant total des cotisations s'établissait à plus de 1,2 million d'euros fin 2025.

A woman with dark hair is shown in profile, looking out of a window. The background is a blurred cityscape. The Cocerto logo is in the top right corner.

COCERTO

VOUS CHIFFRES MÉRITENT MIEUX QUE DES APPROXIMATIONS.

Des données fiables pour des décisions justes. C'est tout l'enjeu d'un pilotage performant.

Bilans, tableaux de bord, connaissance de votre marché et arbitrages stratégiques : **nous sommes là où vous avez besoin de nous.**

EXPERTISE COMPTABLE

JURIDIQUE

SOCIAL

RECRUTEMENT

AUDIT

SOLUTIONS DIGITALES

impulse
data.

Cabinet associé de **Impulse Data** : données prédictives et comparatifs sectoriels au service de votre conseil.

COCERTO
www.cocerto.fr | 

A portrait of Jean-François Clervoy, an astronaut, sitting in a blue chair. He is wearing a blue flight suit with various patches, including the French flag, NASA, and a name patch that reads 'BILLY BOB'. He has his hands clasped and is wearing a watch on his left wrist.

JEAN-FRANÇOIS CLERVOY

astronaute , interviendra
à l'Université d'été d'Ekiviva
le mardi 25 août.

Université des leaders humanistes

Explorateurs 5.0

Au XXI^e siècle, les explorateurs ne sont plus nécessairement ceux qui naviguent vers des terres inconnues à l'aide d'une boussole. Leurs territoires sont désormais multiples : l'espace, la science, les données, les sociétés, les équilibres géopolitiques ou encore les défis environnementaux. Dans un monde où les innovations se succèdent aussi vite que nos certitudes s'écaillent, explorer consiste moins à conquérir qu'à anticiper et s'adapter. C'est la réflexion au cœur des 32^e Universités des leaders humanistes, organisées par Ekivïa les 25 et 26 août prochains au château Smith Haut Lafitte, sous le signe des « Explorateurs 5.0 ». À travers les regards croisés de scientifiques, sociologues, politologues, anthropologues, neuroscientifiques, cette thématique interroge notre capacité à nous orienter dans un environnement changeant et complexe. Un questionnement qui trouve un écho particulier en Gironde, territoire d'innovation et de recherche où s'inventent de nouvelles façons d'explorer. Pour les dirigeants d'entreprise, ces explorations constituent autant de clés pour analyser les mutations et appréhender l'avenir !

Jean-François Clervoy

Ambassadeur de l'espace

DOSSIER | *Astronaute, conférencier, inventeur des vols zéro G, Jean-François Clervoy est un véritable ambassadeur de l'exploration spatiale. Quels sont les enjeux à venir de cette conquête de l'espace pour l'humanité ? Comment l'expérience et la réflexion qu'elle fait naître peuvent être utiles aux managers et aux chefs d'entreprise de demain ? Éléments de réponse.*

Propos recueillis par Jennifer WUNSCH

Échos Judiciaires Girondins :
Vous interviendrez lors des universités d'été des leaders humanistes organisés par l'association girondine Ekivia, sur le thème des « Explorateurs 5.0 et les nouveaux horizons de l'humanité ». Vous considérez-vous comme un explorateur ?

Jean-François Clervoy : Oui ! Tous les astronautes sont membres de l'organisation internationale « Association of Space Explorers ». Pour faire partie des « explorateurs de l'espace », il faut avoir réalisé au moins un vol en orbite. Nous sommes 450 membres sur les 650 hommes et femmes qui ont volé en orbite terrestre à ce jour, de toutes les nationalités : chinoise, coréenne, japonaise, turque, brésilienne, américaine, maltaise, russe évidemment... ainsi que de tous les pays européens.

EJG : Quels sont les enjeux de l'exploration spatiale aujourd'hui et demain pour l'humanité ?

J.-F. C. : L'exploration spatiale a deux volets : habité et inhabité. Le volet inhabité comprend l'exploration du système solaire par des sondes. L'Europe détient le record de la sonde envoyée le plus loin, Huygens, posée sur Titan, une lune de Saturne, à 1,4 milliard de kilomètres de la Terre, sur laquelle les États-Unis veulent envoyer une sonde en 2034. Et il y a l'exploration au-delà du système solaire, avec des télescopes, dont certains se trouvent dans l'espace, comme Hubble, que j'ai eu le privilège d'aller réparer, ou James Webb.



À bord d'Atlantis pour une mission avec la Nasa en 1997.

« Il n'y aura plus de vie sur Terre dans quelques centaines de millions d'années, si on n'a pas appris à vivre ailleurs, on disparaîtra »



« Dans l'espace, on assiste à 16 levers et 16 couchers de soleil quotidiennement ! », explique Jean-François Clervoy.

© Nasa

D'autres télescopes se trouvent sur Terre, notamment au Chili, sur le plateau de l'Atacama, que l'Europe a choisi pour installer le European Southern Observatory (ESO).

Ensuite, il y a l'exploration habitée, avec des humains. Là, le challenge est de les garder en bonne santé, car dans l'espace, vous êtes soumis à l'apesanteur en continu, aux rayons cosmiques, aux radiations, au risque d'impacts avec des déchets ou des micro-météorites... Après six mois dans l'espace, on est atrophié, déshydraté, irradié, déficient immunitaire. Ce challenge va être encore plus important puisqu'on veut aller plus loin et plus longtemps. Et même si, dans l'espace, nous sommes déjà les champions de l'antigaspillage et du recyclage, il va falloir encore développer de quoi recycler ce qui est nécessaire.

EJG : La défense et la souveraineté sont-elles des enjeux de l'exploration spatiale ?

J.-F. C. : Officiellement, les missions habitées actuelles sont toutes motivées par des questions civiles et scientifiques, de quête de connaissances. L'exploration consiste à aller là où on n'est jamais allé, pour accroître nos connaissances sur la formation du système solaire, l'apparition du vivant, la possibilité de vivre ailleurs. Il n'y aura plus de vie sur Terre dans quelques centaines de millions d'années ; si on n'a pas appris à vivre ailleurs,

JEAN-FRANÇOIS CLERVOY EN 15 DATES

- 1958 :** Naissance à Longeville-lès-Metz (Moselle)
- 1981 :** Diplômé de l'École Polytechnique X (Paris-Saclay)
- 1983 :** Diplômé de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (Toulouse)
- 1985 :** Sélection dans le 2^e groupe d'astronautes français
- 1987 :** Brevet d'ingénieur de l'Epner (Istres)
- 1987-1992 :** Création et direction du programme de vols paraboliques à la DGA
- 1992 :** Intégration au corps des astronautes de l'ESA
- 1994 :** Première mission spatiale de recherche sur l'atmosphère (Atlantis/Nasa)
- 1997 :** 2^e mission spatiale de ravitaillement de la Station Mir (Atlantis/Nasa)
- 1999 :** 3^e mission spatiale de réparation du bras du télescope Hubble (Discovery/Nasa)
- 2001-2008 :** Astronaute de marque du ravitailleur spatial ATV de l'ISS
- 2006-2011 :** PDG de Novespace
- 2018 :** Jean-François Clervoy se retire de l'ESA et devient président d'honneur de Novespace
- Ainsi que conférencier professionnel et ambassadeur spatial pour la marque de montres Omega et Venturi Space (fabricant de rovers choisi par la Nasa pour les missions Artemis)
- 2026 :** Ambassadeur de Sanctuary on the Moon, projet de capsule temporelle avec l'histoire de l'humanité gravée sur des disques de saphir qui doit être déposée sur la Lune

À bord de Discovery pour une mission Nasa en 1999.



© Nasa

on disparaîtra. Comme disait l'écrivain américain Arthur C. Clarke, « les dinosaures ont disparu parce qu'ils n'avaient pas de programme spatial ».

Nous en avons un et il nécessite des sommes très raisonnables : la contribution d'un citoyen français aux vols habités est d'environ 1,2 euro par an, soit mille fois moins que pour l'Éducation. Cependant, la science n'a jamais justifié les vols habités, qui répondent à des ambitions géopolitiques et servent le prestige des nations.

EJG : Les technologies évoluent de plus en plus vite. Quel est l'impact sur l'exploration spatiale ?

J.-F. C. : On voit une évolution très importante dans l'informatique. La navette spatiale est à commandes de vol électriques, ce qui signifie que lorsque vous pilotez, vous parlez exclusivement à un ordinateur, qui traduit en commandes physiques votre demande, en appliquant des limites. Avant, on ne faisait pas confiance aux ordinateurs, donc pour chaque équipement individuel, chaque pompe, chaque

« Le milieu sous-marin est le premier milieu analogue à l'espace. Nous y faisons des entraînements en scaphandre, sur une idée de Buzz Aldrin ! », explique Jean-François Clervoy, ici en entraînement sous-marin.



© Nasa



valve, il y avait un interrupteur dédié dans le cockpit, soit plus de 1 000 interrupteurs ! Aujourd'hui, on fait suffisamment confiance au hardware et au software pour avoir supprimé le manche de pilotage. L'automatisation va aller de plus en plus loin pour les fonctions secondaires, libérant du temps d'entraînement pour les astronautes.

EJG : Les vols spatiaux, les séjours dans l'ISS, comme ce fut le cas pour Thomas Pesquet ou actuellement Sophie Adenot, sont aujourd'hui très médiatisés. Cette communication presque en temps réel rend l'exploration spatiale très proche...

J.-F. C. : En 2009, l'Agence spatiale européenne (ESA) s'est dit qu'il était temps d'exploiter l'image des vols habités et des astronautes pour se faire connaître. On a mis à leur disposition des community managers et des outils pour les réseaux sociaux afin de communiquer. L'astronaute joue le jeu en envoyant chaque jour au sol des photos, des vidéos, quelques mots-clés, mais ce n'est pas lui qui tweete. Dans le cas de Thomas, il y avait une attente très forte, car il n'y avait pas eu de vol de Français dans l'espace depuis Léopold Eyharts, en 2008, alors que de 1992 à 2002, il y en avait eu 13. Cela permet de faire connaître l'ESA, le métier d'astronaute, d'intéresser les jeunes, de créer des vocations.

EJG : Vous partagez régulièrement votre expérience d'astronaute avec des chefs d'entreprise, des managers.

Quel est l'enseignement le plus important ?

J.-F. C. : Une à deux fois par mois, je fais des conférences dans lesquelles je viens raconter mon vécu, comme je l'ai fait en mai au Musée Mer Marine à Bordeaux. Je ne donne pas de leçon, je partage une expérience du travail en milieu extrême, où il faut accepter le risque, être audacieux, travailler en équipe. C'est la base pour être sélectionné : être à l'aise dans un milieu confiné, international, multi-culturel, en groupe, en coopération, à gérer des machines complexes. Il faut être adroit et réfléchir vite. Un astronaute n'est pas un Superman, c'est quelqu'un qui dispose des compétences innées et acquises nécessaires.

« Il faut composer un équipage dont les membres ne raisonnent pas tous de la même façon »

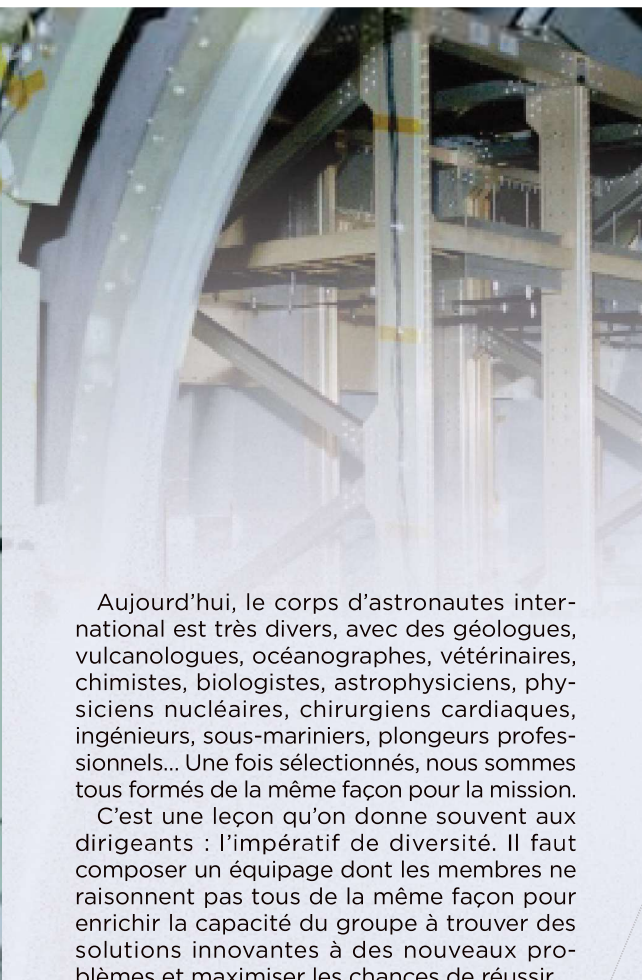
© ESA



Les astronautes français de l'ESA, avec notamment Jean-François Clervoy, Claudie Haigneré et Thomas Pesquet. « Dans une équipe d'astronautes, il n'y a pas de hiérarchie, nous sommes tous égaux », rappelle Jean-François Clervoy.



© ESA



Jean-François Clervoy à l'intérieur de l'Automated Transfer Vehicle (ATV), ravitailleur spatial de l'ISS, dont il a été senior advisory astronaut.

Aujourd'hui, le corps d'astronautes international est très divers, avec des géologues, vulcanologues, océanographes, vétérinaires, chimistes, biologistes, astrophysiciens, physiciens nucléaires, chirurgiens cardiaques, ingénieurs, sous-marinières, plongeurs professionnels... Une fois sélectionnés, nous sommes tous formés de la même façon pour la mission.

C'est une leçon qu'on donne souvent aux dirigeants : l'impératif de diversité. Il faut composer un équipage dont les membres ne raisonnent pas tous de la même façon pour enrichir la capacité du groupe à trouver des solutions innovantes à des nouveaux problèmes et maximiser les chances de réussir.

EJG : Quels sont les autres enseignements humains et stratégiques ?

J.-F. C. : Il faut donner aux équipes un objectif clair et tous ses membres doivent se l'approprier. Par exemple, réparer le télescope spatial Hubble : c'est notre raison d'être au réveil, pendant l'entraînement et en vol. Cette anecdote de Kennedy visitant une salle blanche où l'on assemble un vaisseau Apollo est parlante. Il interpelle un homme qui balaye en lui demandant ce qu'il fait. « J'aide mon pays à mettre un homme sur la lune ». Saint-Exupéry disait : « Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et de tes femmes le désir de la mer ». En gros, ne pratique pas le micromanagement.

Ensuite, il faut avoir confiance les uns dans les autres, dans nos compétences et pratiquer l'écoute active. Sur l'ISS, il n'y a pas eu le moindre problème interpersonnel sérieux entre astronautes, alors que la station est habitée en continu depuis 25 ans. La composition des équipages, dans laquelle est prise

en compte la compatibilité des personnalités, basée sur de nombreux tests psychologiques, est une explication. Le fait de tous adhérer au même objectif renforce également l'unité.

EJG : Quelles sont les clés en matière de gestion du risque dans un monde où le changement, l'incertitude et les crises règnent ?

J.-F. C. : Le risque premier est de rester chez soi et de ne pas prendre de risque : on ne progresse pas. En aéronautique, on dit que l'expérience est ce qu'on retient des erreurs auxquelles on a survécu. Comme disait Saint-Exupéry, « pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prédire, mais de le rendre possible ».

Quand on conçoit une mission spatiale, qu'on entraîne des astronautes, qu'on conçoit le vaisseau, les procédures, on essaie de penser à toutes les combinaisons de pannes possibles. On ne laisse rien au hasard, car on sait qu'il y a un risque. C'est une loi de la physique fondamentale qui donne la règle numéro un : accepter le risque inhérent au fait que l'avenir est inconnu, que ça ne se passera pas comme prévu et que tout sera en évolution.

Un bon pilote essaie de penser à l'avance aux choses qui vont arriver et n'attend pas de les subir. Il faut se projeter, être dans l'anticipation. « Gouverner, c'est prévoir », dit-on. C'est ce que doit faire un dirigeant. ●

« Le risque premier est de rester chez soi et de ne pas prendre de risque »



Jean-François Clervoy Novespace et les vols Zéro G

BORDEAUX-MÉRIGNAC | Seul programme européen de vols paraboliques en Europe, Air Zéro G, porté par Novespace, emmène des scientifiques en apesanteur pour mener des expériences. Mais aussi des particuliers et des collégiens, afin d'éveiller leur intérêt pour les sciences.

Par Jennifer WUNSCH

Sa thèse sur les vols paraboliques, réalisée à l'École du personnel navigant d'essais et de réception, a fait de lui « le père fondateur des vols paraboliques en Europe », affirme Jean-François Clervoy. Cette activité, transférée de la Direction générale de l'armement (DGA) au Centre national d'études spatiales (Cnes) en 1992, est aujourd'hui portée par Novespace, chargée du seul programme de vols paraboliques en Europe. L'entreprise est basée à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, près de Sabena Technics, qui effectue la maintenance de l'Airbus A310 Zero G, dont Novespace est le propriétaire et l'opérateur.

12 minutes

« J'ai créé il y a 38 ans le programme Air Zero G, qui consiste à effectuer des vols paraboliques, pendant lesquels on reproduit le même environnement d'apesanteur que dans l'espace, en faisant croire à l'avion qu'il tombe dans le vide. Il effectue 31 paraboles par vol, avec 22 secondes d'apesanteur par parabole, soit l'équivalent d'une douzaine de minutes d'apesanteur. Et on fait trois ou quatre vols par campagne », décrit Jean-François Clervoy, président d'honneur et ambassadeur de Novespace, qui en a été PDG de 2006 à 2011.

Thomas Pesquet

L'entreprise, dont le directeur général est actuellement Thomas Pesquet, réalise des vols financés par l'Agence spatiale européenne (ESA). Elle sélectionne des scientifiques de différents laboratoires européens qui viennent effectuer des expériences dans tous

les domaines de la science (physique, chimie, des matériaux, des fluides, physiologie, biologie humaine, animale, végétale, médecine...).

« Nous faisons aussi des vols de découverte avec des passagers payants, des particuliers ou des sociétés qui privatisent l'avion, et contribuent à réduire les coûts fixes. Et des vols d'inspiration pour des adolescents européens entre 13 et 17 ans, sélectionnés dans des programmes sponsorisés par l'agence spatiale de leur pays et ayant pour but de motiver l'intérêt pour les sciences », précise Jean-François Clervoy.

Présent en Gironde à chacune de ces campagnes, l'astronaute donne le briefing aux participants, participe aux vols lorsque c'est nécessaire, puis signe et remet les diplômes en fin de vol. ●

Les astronautes de l'ESA avant un vol Zéro G, organisé par Novespace et encadré par Jean-François Clervoy. Parmi eux, Thomas Pesquet, directeur général de Novespace.

© ESA



LP2I Aux confins des **deux infinis**

GRADIGNAN | *Les physiciens du Laboratoire de physique des deux infinis (LP2I) de Bordeaux, spécialistes de la physique des particules, de la physique nucléaire et de l'astrophysique, s'aventurent aux confins de l'infiniment grand et de l'infiniment petit pour comprendre l'univers. Des découvertes qui mènent aux frontières de nos connaissances, avec des applications directes pour la société.*

Propos recueillis par Jennifer WUNSCH



L'accélérateur de particules du LP2I de Bordeaux, à Gradignan.

Quant à l'infiniment grand, la distance est mesurée en années-lumière (9 641 milliards de kilomètres, NDLR). Nous regardons des objets qui peuvent être extrêmement lointains ou des rayonnements gamma provenant de phénomènes astrophysiques.

Ce qui relie ces deux infinis, c'est la création de l'univers, il y a 13,5 milliards d'années, lors du Big Bang. C'est le moment où l'énergie est devenue matière. Einstein avait décrit l'équivalence entre l'énergie et la matière par la formule $E=MC^2$.

EJG : Pouvez-vous nous décrire plus concrètement les activités du laboratoire ?

F. P. : Le laboratoire réunit 120 personnes, dont une quarantaine de physiciens et physiciennes, répartis en trois pôles.

Échos Judiciaires Girondins :
Vous êtes le directeur du Laboratoire de physique des deux infinis (LP2I) de Bordeaux. De quoi s'agit-il ?

Fabrice Piquemal : Nos activités consistent à comprendre l'infiniment grand et l'infiniment petit, au travers de la physique des particules, de la physique nucléaire et de l'astrophysique. L'infiniment petit correspond au milliardième de milliardième de mètre (de 10^{-15} à 10^{-18}). Ce sont les particules élémentaires : quarks (qui composent les neutrons et protons), électrons et neutrinos.

« Nous allons aux frontières de la technologie pour arriver aux frontières de la connaissance »



FABRICE PIQUEMAL
directeur du Laboratoire
de physique des deux infinis
(LP2I)



© LP2I

Un pôle Nucléaire, qui travaille sur le noyau atomique. Cela revient à étudier la force forte, qui fait que les protons et les neutrons restent ensemble. Mais aussi l'interaction faible, responsable de la désintégration des neutrons en protons : la radioactivité bêta.

Le pôle Astro-neutrino s'intéresse aux neutrinos, une particule élémentaire qui n'interagit quasiment pas avec la matière, ce qui la rend très difficile à étudier, mais qui pourrait être à l'origine de la matière ordinaire qui nous compose. Nous travaillons aussi sur les rayonnements gamma de très haute énergie. Et depuis 2026, sur la détection des ondes gravitationnelles.

Enfin, le pôle Santé-environnement s'intéresse à l'effet des radiations sur le cancer ou encore aux bactéries résistantes présentes dans les milieux riches en radioactivité.

EJG : Les outils technologiques font partie intégrante de vos recherches...

F. P. : Dans notre discipline, l'outil est primordial. Nous allons aux frontières de la technologie pour arriver aux frontières de la connaissance. Nous travaillons sur de très gros instruments (détecteurs de neutrinos, accélérateurs de particules ou télescopes), en collaboration avec d'autres laboratoires internationaux. Nous contribuons ensemble à leur construction et les exploitons.

Nous avons donc un pôle technique, composé d'une cinquantaine d'ingénieurs et techniciens en instrumentation, électronique, mécanique, informatique, et d'administratifs.

Nous avons aussi trois plateformes techniques, pour mesurer les très basses radioactivités, les gaz rares, et un accélérateur de particules.

Cela nous permet par exemple de dater des millésimes de Bordeaux, à travers la présence

ou non de césium 137. Nous faisons de la physique fondamentale, avec des applications directes pour la société !

EJG : Que reste-t-il à découvrir dans vos disciplines ?

F. P. : La matière ordinaire, qui nous compose ainsi que les étoiles, correspond à seulement 5 % de l'univers, selon la cosmologie. C'est ce qui rend le physicien modeste !

Nous pensons que le reste serait composé de 20 % de matière noire. On n'a pas encore réussi à la voir, car elle n'interagit pas avec la matière, mais on voit ses effets gravitationnels. Les 75 % restants seraient composés d'énergie noire. On ne sait pas ce que c'est, mais elle serait responsable de l'accélération de l'expansion de l'univers.

Du côté de l'infiniment petit, nous allons devoir développer des accélérateurs plus puissants pour sonder de plus petites distances, et peut-être découvrir des particules élémentaires plus petites. ●

Jean Viard

Explorateur de sociétés en mouvement

DOSSIER | *Le sociologue refuse de donner une lecture catastrophiste des bouleversements contemporains. Les transformations en cours ne relèvent pas du déclin mais d'un changement de civilisation. Entre révolution numérique, crise climatique et évolution des modes de vie, Jean Viard invite à construire des récits enthousiastes, capables de redonner prise sur l'avenir.*

Par Marion COCQUET

« **B**ien sûr qu'il y aura des morts. Mais, quand on est en guerre, il ne faut pas compter les pertes tous les jours – sans quoi on abandonne le combat ! » Fichtre, Jean Viard ferait-il mentir sa réputation d'optimiste résolu ? Le sociologue, directeur de recherche associé au Cevipof-CNRS et auteur de nombreux ouvrages sur les grandes mutations de la société française (dont *Une France bouleversée* (2026) et *L'Individu écologique* (2024) aux éditions de l'Aube) est de ces intellectuels qu'il est bon d'entendre dans des temps troublés. Il ne nie ni l'ampleur des mutations, ni leur brutalité, mais, à 77 ans, refuse avec une vigueur inchangée le déclinisme qui prospère si volontiers dans l'Hexagone. La France, il la décrit depuis longtemps comme la contrée par excellence du bonheur privé et du malheur public : un pays où chacun se dit globalement satisfait de son sort personnel... mais affreusement pessimiste quant à la marche du monde.

Une révolution industrielle inégale

Or, explique Jean Viard, « ce que nous vivons aujourd'hui ne s'est peut-être jamais rencontré dans l'histoire humaine. Une révolution industrielle d'une ampleur inégale depuis le XIX^e siècle, celle du numérique et de l'IA, vient télescoper deux révolutions

anthropologiques : l'explosion du patriarcat et la crise climatique. Nous qui le vivons, nous sommes catastrophés parce que nous perdons tous nos repères, parce que nous ne savons pas où nous allons. Mais il y a toute chance que, dans une ou deux générations, on trouve tout de même cette époque merveilleuse, et extraordinairement inventive ! »

Avant cela, tout de même : la guerre. C'est-à-dire d'abord la guerre climatique – une guerre mondiale, meurtrière, mais une guerre sans nations. Jusque-là, souligne Jean Viard c'était le politique ou le religieux qui faisait l'histoire. Désormais, la nature a la main. À quoi s'ajoute

« Dans une ou deux générations, nous trouverons cette époque merveilleuse et extraordinairement inventive »



Le sociologue Jean Viard
interviendra mardi 25 août
à l'Université d'été
organisée par Ekiviva
à Martillac.



© Vincent Krieger

lutter contre la crise climatique... tout en parvenant à inventer des relations apaisées entre les hommes et les femmes ? » La difficulté, souligne Jean Viard, est d'élaborer dans ce contexte un discours politique qui fédère et intègre, qui parvienne à dépasser la scission entre des métropoles où se concentrent les élites sociales et des territoires qui se vivent comme exclus de la cité. Un discours, surtout, qui donne du sens aux bouleversements en cours et offre des raisons de croire en la victoire. Car il en existe, souligne Jean Viard, et de puissantes : la bataille contre le Covid, ainsi, a été gagnée au prix d'un remarquable effort collectif. Et, partout, l'expérience de la pandémie a accéléré la transition écologique.

Le récit enthousiaste de notre temps

« Le monde change, il est absurde de lui demander de rester le même, reprend le

le contexte international : « face à l'explosion du champ démocratique, des forces extrémistes se lèvent. Mais l'Europe n'a pas complètement basculé – tous les regards, en 2027, seront braqués sur la présidentielle française – et elle a les moyens de devenir le dernier grand continent démocratique. Trump peut l'y aider d'ailleurs, tant sa démesure inquiète ! »

Donner du sens aux bouleversements

Encore faut-il accepter d'entrer dans la bataille. « L'Europe a pour elle des atouts puissants, estime le sociologue : une industrie performante, un niveau culturel fort, des modes de vie qui sont, de loin, les plus agréables au monde. Mais cette société va-t-elle réussir à redresser ses comptes, à investir dans l'IA, à dégager les moyens nécessaires pour

sociologue. Mais chacun a désormais, dans sa vie privée, professionnelle, politique, à se demander comment il souhaite accueillir ce changement, et quel acteur il veut être. Nous avons à lire la créativité de l'époque, à montrer ce que l'on y gagne sans se lamenter sans cesse sur ce que l'on y a perdu. Est-il si grave que l'on fasse moins d'enfants ? Sans doute les aimons-nous mieux. Les jeunes ont un rapport différent au travail, exigent du sens : on peut s'en réjouir, là encore ! De même qu'il faut se féliciter du refus par les femmes du modèle patriarcal, ne serait-ce que parce qu'elles font de bien meilleures études et sont plus productrices de richesses que les hommes ! Nous avons besoin d'écrire le récit enthousiaste de notre temps : mettre en récit ce que nous vivons est, déjà, une façon de dessiner un chemin. » ●

Frédéric Encel

Géopolitologue de l'espérance lucide



© Odile Jacob

DOSSIER | Docteur en géopolitique, spécialiste du Moyen-Orient et professeur à l'institut d'études politiques de Paris, Frédéric Encel, l'un des « Explorateurs 5.0 », nous livre sa vision non anxiogène de la situation internationale.

Par Nathalie VALLEZ

présentait abusivement et paresseusement comme des alliés de l'Iran – ne sont intervenues, ni n'ont manifesté une opposition. »

EJG : Vous indiquez aborder dans votre intervention « la nouvelle géopolitique qui redessine la carte du monde », pouvez-vous nous en dire davantage ?

F. E. : « Je veux démystifier trois variables du déclinisme et du pessimisme dans lesquels nous Français et Européens de l'Ouest nous trouvons. D'abord l'absence ou la faiblesse de la prise en compte du temps long, cher à l'historien Fernand Braudel ; il faut penser la géopolitique sur des siècles et ne pas prendre chaque nouveauté comme un élément décisif. La deuxième, c'est le galvaudage sémantique. Un traité de paix et un cessez-le-feu, ce n'est pas la même chose. On utilise trop de notions différentes à tort et à travers. La troisième variable, c'est l'absence ou la trop

Échos Judiciaires Girondins : Vous avez publié l'essai *La Guerre mondiale n'aura pas lieu* (éditions Odile Jacob) il y a un peu plus d'un an. C'est également le titre de votre intervention aux Universités des leaders humanistes, organisées par Ekiviva. Pourtant, depuis cette publication, la situation géopolitique n'a fait que se dégrader, en particulier au Moyen-Orient. Êtes-vous certain que cette guerre mondiale sera évitée ?

Frédéric Encel : « Nous n'assistons pas à une guerre mondiale, nous avons pu constater depuis un an, et même avant avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie, que les conflits restent régionaux. Le conflit entre l'Ukraine et la Russie n'a été rejoint par aucun autre belligérant. Cette année, on a vu une micro-coalition entre deux États (États-Unis et Israël) contre un troisième qui est l'Iran. Mais lorsque l'Iran a frappé l'intégralité de ses voisins de l'Ouest, aucun n'a réagi. Donc je suis opposé au galvaudage : la guerre est une opposition frontale, létale, de deux belligérants au moins. Là personne ne réagit, elle n'est pas non plus mondiale car, ni la Russie, ni la Chine – que l'on

« On développe une idée d'un monde qui nous échappe tellement les événements s'accumulent »



Frédéric Encel interviendra mercredi 26 août à l'Université d'été organisée par Ekviva.

grande faiblesse de la hiérarchisation factuelle et événementielle. Si tout fait est événement, rien n'est événement et l'on se noie. On développe une idée d'un monde qui nous échappe tellement les événements s'accumulent. »

EJG : Vous développez dans votre livre des arguments qui invalident la certitude du pire, quels sont-ils ?

F. E. : « Ce sont des réalités objectives, que je présenterai lors des Universités d'été, telles que les systèmes d'alliances qui ne fonctionnent plus comme par le passé et avaient pu conduire à la guerre en 1914, par exemple. Aujourd'hui, il ne reste que l'Otan dans les blocs d'alliance étatiques et je vous laisse apprécier sa santé. Il y a la dissuasion nucléaire qui réduit le risque d'un affrontement direct entre les grandes puissances. Le « choc des civilisations » est une imposture : cela n'explique pas le monde actuel. Les conflits ne se déclenchent pas parce que les blocs culturels s'affrontent. Et ces conflits ne dégénèrent pas en guerre mondiale. »

EJG : On remarque un enlèvement des conflits, que ce soit en Ukraine ou au Moyen-Orient...

F. E. : « Oui, tout à fait, à part quelques exceptions comme l'Arménie qui a perdu en

2020 au Haut-Karabakh. Mais ce genre de victoire est de moins en moins possible. »

EJG : Quelle issue voyez-vous au Proche-Orient ?

F. E. : « Ni guerre, ni paix. Les buts de guerre entre Israël et les États-Unis sont extrêmement divergents même si les stratégies sont identiques. Pour Israël, le but est la chute du régime iranien évidemment et la réduction des alliés de l'Iran dans la région, ce qui a été largement fait. Du côté américain, ce qui intéresse Trump, c'est économique. Son mercantilisme l'a poussé à attaquer un régime dont la toxicité géopolitique l'empêchait de créer un Moyen-Orient presque idyllique, façon gigantesque Riviera. La principale victoire du régime iranien c'est d'être encore en place. Mais il est extrêmement faible, et surtout il est très isolé, et n'a aucun allié local. Contrairement à Israël qui s'est rapproché des Émirats arabes unis. »

EJG : Quels sont vos prochains projets ?

F. E. : « J'ai créé et j'anime les Rencontres géopolitiques de Trouville. La dixième édition aura lieu du 19 au 21 septembre et aura comme thématique : *L'Afrique et la France*. » ●

Explorateurs 5.0

Réinventer le progrès à l'heure des incertitudes

TRIBUNE | C'est sur le thème « Explorateurs 5.0 : les nouveaux horizons de l'humanité » que se tiendra, les 25 et 26 août prochains, à Martillac (Gironde), la 32^e édition de l'Université d'été des leaders humanistes organisée par Ekivia. Plus qu'un intitulé, ce thème s'impose comme une grille de lecture essentielle pour les dirigeants confrontés à une époque de ruptures profondes.

Par Quitterie LENOIR, présidente du conseil d'administration d'Ekivia, associée du Groupe CF et Sébastien DARRIGRAND, directeur général d'Ekivia

Depuis la nuit des temps, l'humanité avance parce qu'elle cherche. Elle explore, non par simple curiosité, mais par nécessité : comprendre, relier, espérer. Les grandes évolutions de notre histoire ont été portées par des défricheurs, des découvreurs, des visionnaires lucides. Ceux qui ont inventé l'écriture pour transmettre la mémoire. Ceux qui ont conçu l'*Encyclopédie*, convaincus que la connaissance pouvait éclairer le progrès. Ceux qui ont traversé les océans, conquis l'espace, maîtrisé la matière, puis numérisé le monde !

Une nouvelle Renaissance

Aujourd'hui, nous vivons à nouveau une bascule. Une transformation profonde des modèles industriels, technologiques et environnementaux s'opère, à une vitesse inédite. Cette période peut s'apparenter à une nouvelle Renaissance. Mais une Renaissance sous tension, dans un monde fragmenté, traversé par des incertitudes géopolitiques, économiques, sociétales et environnementales.

Dans ce contexte, une question s'impose aux dirigeants : comment continuer à décider, à investir et à engager, lorsque les repères vacillent ? Car si l'humanité a exploré la

surface du globe, les profondeurs des océans et les confins de l'univers, elle n'a peut-être pas encore exploré toutes les dimensions de son propre potentiel.

Depuis la fin du XX^e siècle, les technologies ont profondément transformé le quotidien des entreprises. Des « autoroutes de l'information » à la digitalisation généralisée, une mutation s'est opérée. Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre : celle de l'intelligence artificielle, de l'automatisation avancée et de l'hybridation entre humain et machine.

Les grandes évolutions de notre histoire ont été portées par des défricheurs, des découvreurs, des visionnaires lucides



© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

QUITTERIE LENOIR

présidente du conseil d'administration d'Ekivia, associée du Groupe CF



SÉBASTIEN DARRIGRAND
directeur général d'Ekivia

© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

Économie 5.0

Cette révolution fascine autant qu'elle inquiète. Elle promet des gains de performance considérables, mais interroge notre capacité à rester maîtres de nos choix. Elle oblige les entreprises à repenser leurs modèles, leurs chaînes de valeur et leur gouvernance. Elle impose surtout de réconcilier innovation et responsabilité.

C'est dans cette perspective qu'émerge la notion d'économie 5.0. Une économie qui ne se contente pas d'intégrer la technologie, mais qui cherche à la relier aux enjeux humains, sociaux et environnementaux. Une économie où la performance ne peut plus être dissociée du sens, ni la croissance de la responsabilité.

Le dirigeant 5.0 devient alors un explorateur, un architecte d'équilibres.

Le dirigeant 5.0 devient alors un explorateur. Non plus seulement un gestionnaire de ressources, mais un architecte d'équilibres. Il navigue entre innovation et éthique, entre accélération et discernement, entre performance et bien-être. Il construit des organisations robustes, apprenantes, capables d'absorber les chocs tout en restant alignées avec leur raison d'être.

Explorer, aujourd'hui, ne signifie plus seulement découvrir de nouveaux territoires physiques. C'est s'aventurer dans des territoires immatériels : les idées, les systèmes, les cultures, les identités.

Cette université donnera la parole à une dizaine d'experts et conférenciers qui dessineront chacun leur manière d'explorer.



À PROPOS

Ekivïa (ex-CECA) est un acteur du conseil, de la formation et de la communication stratégique, engagé depuis plus de 35 ans dans l'accompagnement des transformations des organisations. L'association développe une approche globale du leadership, articulant performance économique, développement du capital humain et transition socio-écologique. À travers ses activités – conseil, formations, conférences et événements – Ekivïa anime une communauté de dirigeants engagés et porte une vision humaniste de l'entreprise, où la création de valeur s'inscrit dans une perspective durable et responsable.

Les nouveaux modèles

Explorer la société, d'abord. Face aux crises actuelles, quels nouveaux modèles économiques et sociaux devons-nous inventer ? Quels récits collectifs peuvent encore mobiliser des collaborateurs en quête d'engagement ? Comment réconcilier performance économique et contribution sociétale ? Jean Viard propose de décrypter les transformations du travail, des territoires et des modes de vie pour construire des trajectoires durables.

Explorer les frontières technologiques, ensuite. L'intelligence artificielle n'est pas seulement un levier d'efficacité : elle est devenue un enjeu de souveraineté et de pouvoir. Comme le souligne la politologue Asma Mhalla, la maîtrise de ces technologies conditionne désormais les équilibres géopolitiques.

Le géopolitologue Frédéric Encel, lui, invite à dépasser les discours anxiogènes pour comprendre les recompositions du monde et identifier des marges d'actions.

Explorer l'inconnu et les limites humaines constitue un autre défi. L'ancien spationaute Jean-François Clervoy rappelle, par son parcours, que l'exploration est aussi une école d'humilité et de coopération. Elle oblige à repenser notre rapport au risque, au collectif et à l'inconnu.

Explorer l'humain, enfin. Dans un monde d'hyperconnexion, comprendre nos mécanismes cognitifs, nos biais et notre rapport au réel devient un enjeu stratégique. Les travaux d'Albert Moukheiber sur le cerveau éclairent la manière dont nous décidons, innovons et collaborons.

D'autres voix viendront enrichir cette réflexion : Sabah Rahmani, qui interroge notre rapport au vivant à travers les savoirs des peuples racines ; My-Kim Chikli, qui questionne le leadership à l'ère de l'intelligence artificielle ; ou encore Maïtena Biraben et Marie Eloy, qui éclairent la transformation des modèles de pouvoir et la place des femmes dans la société et dans l'entreprise.

Tisseur de liens

Cette diversité de regards n'est pas un hasard. Elle traduit une réalité : les défis contemporains sont systémiques. Ils ne peuvent être appréhendés sous un seul angle. Ils exigent des approches transversales, des dialogues entre disciplines, des visions ouvertes.

Pour les entreprises, cela implique un changement profond de posture. Il ne s'agit plus seulement de s'adapter, mais d'anticiper. Plus seulement de performer, mais de contribuer. Plus seulement de piloter, mais d'incarner.

À l'ère des explorateurs 5.0, chaque dirigeant est appelé à devenir un éclaireur. Non pas un conquérant au sens ancien du terme, mais un artisan du futur. Un tisseur de liens entre technologie, éthique et humanité. Un bâtisseur de sens dans un monde en recomposition.

Car les terres inconnues de demain ne sont peut-être plus à l'extérieur. Elles sont au cœur du vivant, au cœur de l'humain. Et c'est là, précisément, que se joue l'avenir de nos organisations et de nos sociétés. ●

DASSAULT AVIATION Plongée dans l'usine des Rafale

MÉRIGNAC | *L'avionneur tricolore a ouvert les portes de ses hangars au ministre de l'Industrie qui a pu visiter, le 16 juin, les lignes d'assemblage du Rafale et du Falcon à Mérignac.*

Le hangar est vaste, lumineux et surtout relativement silencieux malgré les 22 Rafale en cours de préparation. Et pour cause : le site de Mérignac est dédié à l'assemblage de l'avion de combat de l'industriel Dassault. Tous les éléments constitutifs du Rafale sont produits sur d'autres sites, notamment Martignas-sur-Jalle en Gironde pour les voilures ou Cergy en région parisienne pour les fuselages, puis acheminés par camion vers Mérignac.

Ici, 150 personnes sont à la manœuvre pour un travail d'assemblage, de câblage, d'ajustage. Pas de robot, tout est manuel. Les équipements techniques sont en revanche enterrés et commandés par tablette pour des raisons de sécurité. « 400 entreprises participent à la fabrication d'un Rafale », rappelle Éric Trappier, le PDG de Dassault qui a fait visiter la ligne d'assemblage au ministre de l'Industrie, Sébastien Martin, mi-juin, en présence de la préfète Sophie Brocas, d'élus locaux et de la presse.

De 2 à 4 Rafale par mois

Dans ce bâtiment spécifiquement consacré au Rafale, les aéronefs alignés sur deux rangées roulent au fur et à mesure du montage jusqu'à arriver à l'autre extrémité du bâtiment qui ouvre sur une piste.

Les dernières étapes sont réalisées sur place, à savoir les essais de tous les systèmes de l'avion puis la mise en vol. Les avions restent entre six et sept mois sur le site, mais entre la commande et la livraison, il faut compter en moyenne trois ans et demi, rappelle Éric Trappier.

En pleine montée en cadence, Dassault sort actuellement deux Rafale par mois et vise quatre avions par mois à horizon 2028 ou 2029. « Fin 2025, le carnet de commandes de 220 Rafale nous assurait du travail jusqu'en 2031 », précise Éric Trappier qui a depuis signé un contrat record avec l'Inde pour la livraison de 114 avions. « Tous les avions assemblés à Mérignac sont destinés à l'international », souligne Éric Trappier qui l'assure : « l'économie de guerre, c'est l'export. »

Standard F5

La nouvelle loi de programmation militaire ne prévoit d'ailleurs pas de commandes d'avions par l'État français. « Dans les temps



Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, aux côtés d'Éric Trappier, PDG de Dassault.

**Par Hélène
LERIVRAIN**

© Dassault Aviation - V. Almansa

© Hélène Lerivrain

UN FONDS DE 150 MILLIONS D'EUROS POUR LES PME ET ETI DE LA DÉFENSE

La Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et la Bretagne, qui concentrent plus de 1 300 entreprises de la base industrielle et technologique de défense, s'allient. À l'occasion du salon Eurosatory, les trois régions ont annoncé, le 17 juin, la création d'un nouveau fonds interrégional dédié aux PME et ETI stratégiques de l'industrie duale et de la défense. Majoritairement privé, il est soutenu par de grands industriels de la défense, des investisseurs institutionnels et des banques. La taille cible pourrait atteindre 150 millions d'euros.

qui viendront, un certain nombre d'avions seront à renouveler dans notre flotte militaire. Cela se fera en temps et en heure », a réagi le ministre Sébastien Martin. « Des arbitrages ont été faits et les budgets serviront à moderniser le Rafale et à lui donner une durée de vie encore plus longue », a ajouté Éric Trappier. « Cela permettra d'avoir de nouvelles commandes de Rafale pour nos armées françaises, mais aussi pour l'export car nous arriverons avec le Rafale Standard F5. »

En apparence détendu, malgré le récent échec du projet d'avion de combat du futur (SCAF) franco-allemand, Éric Trappier assure travailler sur un nouvel avion. « Quand, comment et avec qui. Je garde à ce stade ces informations, mais il y en aura un ! »

3 000 personnes à Mérignac

Coté civil, Dassault renouvelle également la gamme Falcon. L'industriel a dévoilé en mars le dernier-né de ses avions d'affaire, le 10X capable de voler 14 000 km sans escale. En attendant, le Falcon 6X est assemblé en face de la chaîne des Rafale. « L'avantage, c'est que les technicités sont identiques. Les chaînes se répondent. Les compagnons peuvent passer de l'une à l'autre », explique Éric Trappier. Une quarantaine de Falcon sont actuellement livrés chaque année. Mais « nous sommes capables de faire plus », assure Éric Trappier.

Plus de 3 000 personnes travaillent actuellement sur le site de Mérignac. Parmi elles, de plus en plus de jeunes, dans le cadre des nouveaux recrutements et en raison des départs à la retraite. Une bonne nouvelle pour Éric Trappier, par ailleurs président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), même s'il faut apprendre les gestes et la culture de l'entreprise et que « cet apprentissage prend du temps ». ●

Sur la chaîne d'assemblage consacrée au Falcon.

© Hélène Lerivrain

TESSALIA Semi-conducteurs : une usine pour l'Europe

Le nom de la future usine
a été dévoilé le 1^{er} juin au Barp.

LE BARP | Foxconn (Taïwan), Radiall et Thales (France) ont posé la première pierre de leur coentreprise baptisée Tessalia, au Barp. Unique en Europe, cette usine, qui viendra compléter la chaîne de valeur des semi-conducteurs, devrait accueillir jusqu'à 800 salariés pour fabriquer 50 millions de composants par an d'ici 2033.

TESSALIA

© Hélène Lerivrain

Le projet avait été révélé, il y a un an, lors du sommet Choose France 2025. Il s'est un peu plus matérialisé ce 1^{er} juin au Barp, à l'occasion de la pose symbolique de la première pierre de l'usine créée dans le cadre d'un consortium entre le Taïwanais Foxconn et les deux Français Radiall et Thales. « Choose France, c'est très bien. Produce in France, c'est encore mieux », s'est réjoui Pierre Gattaz, PDG de Radiall, fabricant de solutions d'interconnexion de pointe pour des secteurs exigeants. Montant de l'investissement : 250 millions d'euros dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Un chaînon manquant en Europe

Située sur le site Laseris, propriété de la SEML Route des Lasers, à proximité du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), du Laser MégaJoule et de la future implantation de la start-up GenF sur la fusion nucléaire, Tessalia créera, testera et assemblera des solutions de packaging avancées pour les

puces électroniques (Systems in Package, SiP). Concrètement, l'usine produira des wafers, ces supports d'interconnexion, puis viendra y assembler les puces avant de réaliser un moulage et une découpe au laser. « Ces petits composants, le client les reportera ensuite sur des cartes » explique Damien Jugie, directeur de la stratégie et responsable du projet Tessalia chez Thales.

« La limite dans le semi-conducteur aujourd'hui, c'est le packaging, ce n'est plus la puce », insiste-t-il. Or « nous ne disposons pas de ce chaînon manquant en Europe, capable de prendre différentes puces, de les intégrer et de faire un composant complexe. Cette entité européenne nous permet d'accéder à ce type de capacité sans avoir à envoyer les puces à l'autre bout du monde pour le faire », ajoute Philippe Keryer, directeur général stratégie, recherche et technologies chez Thales. En ce sens, ce projet est jugé stratégique, dans un contexte à la fois de forte demande en équipements électroniques et de tensions géopolitiques qui perturbent les chaînes d'approvisionnement mondiales. « Ce projet va au-delà de la simple initiative d'entreprises privées », souligne Patrice Caine, PDG de Thales qui précise que le consortium reste ouvert à d'autres acteurs.

**Par Hélène
LERIVRAIN**

Un transfert de technologies

Il s'agit d'un « transfert de technologies », insiste également Damien Jugie, c'est-à-dire que Foxconn formera les équipes françaises pendant deux à trois ans avant de repartir, tout en restant au capital. « Nous serons totalement autonomes pour des raisons de souveraineté », insiste-t-il. Car Tessalia vise des marchés de niche et stratégiques, à savoir le spatial, la défense, le médical ou encore les télécommunications. « La souveraineté, ce n'est pas tout avoir, ce n'est pas tout faire. C'est se donner les moyens de ne pas dépendre des autres en ayant sur notre territoire un certain nombre de capacités de production, parfois stratégiques que nous devons maîtriser », a rappelé Sébastien Martin, le ministre délégué chargé de l'Industrie, en déplacement au Barp. Ainsi, Tessalia produira « des petites et moyennes séries », précise Pierre Gattaz. La montée en puissance sera progressive à partir de 2029 mais atteindra, tout de même, 50 millions de composants par an en 2033.

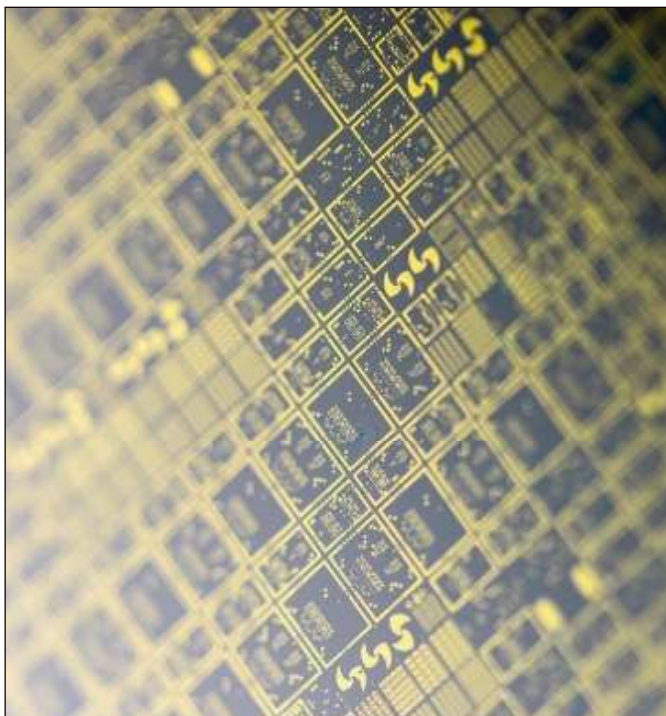
Capacité industrielle

« Le savoir-faire, nous l'avons. En revanche, nous n'avons plus la capacité industrielle », tient encore à rappeler Damien Jugie. C'est précisément ce qu'apporte Foxconn : les robots sous plafond, les salles blanches automatisées et le savoir-faire industriel. Côté Foxconn, cette implantation s'inscrit dans une stratégie d'extension de sa présence technologique mondiale. « L'Europe est un marché très important. Nous avons des clients ici et le niveau technologique y est très élevé », reconnaît Bob Wei-Ming Chen, vice-président de Foxconn.

Ce choix d'une implantation en Nouvelle-Aquitaine a de quoi rendre fière la région qui rassemble plus de 20 000 emplois et 350 entreprises dans le secteur de l'électronique. En lice aux côtés d'une soixantaine d'autres sites, « elle a su répondre à plusieurs défis en matière de logement, d'hôtellerie ou d'accessibilité qui sont des défis classiques pour nous. Nous nous sommes professionnalisés », explique Alain Rousset, président du Conseil régional, qui précise qu'en 2025, la Nouvelle-Aquitaine a été la première région française à créer des usines. ●

La pose de la première pierre symbolique au Barp en présence des représentants des trois entreprises qui portent le projet, du ministre Sébastien Martin, de la préfète et d'élus locaux.

© Adrien Daste - Thales



Foxconn formera les équipes françaises pendant deux à trois ans avant de repartir, tout en restant au capital



© Hélène Lerivrain

TPE/PME Un quiz pour prévenir les défaillances

BORDEAUX | Créée il y a dix ans, l'association Entraide et Entrepreneurs a dévoilé, le 30 juin, un questionnaire pour permettre aux chefs d'entreprise d'identifier leurs faiblesses en tant qu'entrepreneur.

Créer une entreprise sans les connaissances liées à l'entrepreneuriat, c'est comme « faire de la musique sans solfège », décrit Claudine Pery, présidente de l'association Entraide et Entrepreneurs. « Avant l'ascension de l'Everest, un grimpeur vérifie son équipement de survie, pour un chef d'entreprise, c'est pareil », ajoute Carmen Vannobel, vice-présidente. Quelle que soit l'image, l'idée est la même. Un pécule mis de côté et une idée géniale ne suffisent pas à la réussite d'un projet entrepreneurial. « Il n'est pas question de mettre à mal le concept de liberté d'entreprendre mais d'être suffisamment armé pour le faire », confie-t-elle.

Problèmes de gestion

Car si les causes d'une liquidation sont multiples, conjoncturelles d'abord, les causes internes structurelles pèsent aussi dans la balance. Or sur les 320 chefs d'entreprise de TPE et PME que l'association a accompagnés dans le cadre d'un suivi long, les problèmes de gestion seraient en cause dans une majorité des cas. « Le plus apparent est d'ordre financier. Mais les problèmes de trésorerie sont une conséquence. À la base, il y a très souvent une insuffisance de connaissances en gestion globale de l'entreprise », avance Carmen Vannobel. Et de citer tout ce qui touche à la banque, l'expertise comptable, les achats, les ventes ou les outils de pilotage.

L'association, qui accompagne les entreprises en difficulté pour éviter les procédures, faisait déjà ce constat à son échelle. En novembre 2024, à l'occasion d'une rencontre au tribunal de commerce de Bordeaux, plusieurs partenaires partagent cette observation. Ce jour-là, dans un contexte où le nombre de défaillances ne cessait d'augmenter, un débat a eu lieu autour d'une thématique : quand la liberté d'entreprendre peut conduire à l'échec. Tous soulignaient alors la nécessité de renforcer, chez les entrepreneurs, les savoir-faire et compétences indispensables à la vie et à la pérennité de leur entreprise.

30 questions

C'est alors qu'éclôt l'idée, en janvier 2025, d'un groupe de travail qui aboutit, en ce mois de juin, à un test en 30 questions réalisables

À PROPOS D'ENTRAIDE ET ENTREPRENEURS

L'association Entraide et Entrepreneurs, implantée à Bordeaux, Bayonne et Limoges, a accompagné 320 entrepreneurs en suivi long depuis sa création en mars 2016. Elle rassemble plus de 100 membres bénévoles répartis en trois collèges : parrains entrepreneurs, juriste, accompagnements personnels. 90 % d'entre eux sont en activité professionnelle.

Par **Hélène LERIVRAIN**



François Dousset, membre consultant,
Claudine Pery, présidente, Carmen Vannobel,
vice-présidente, et Salim Mokrani,
membre consultant.

© Jean-Maurice Chacun

en 30 minutes baptisé « Les Essentiels de l'entrepreneur ». Il s'agit de déterminer les forces et les faiblesses des chefs d'entreprise. Cet outil de diagnostic se veut pragmatique, concret et accessible.

Le questionnaire a été découpé en six domaines – gestion financière, commerce, ressources humaines, écosystème, sécurité/risques, organisation/planification – que l'entrepreneur doit maîtriser, avec pour chacun, cinq questions. Vous versez-vous une rémunération ? Relancez-vous régulièrement vos devis ? Ou rencontrez-vous plus d'une fois par an votre expert-comptable ? L'exercice impose des réponses par oui ou par non, chaque question étant accompagnée d'une fiche de compréhension avec quelques points de repère.

Pour une prise de conscience

À l'issue du processus, le chef d'entreprise obtient un score et un spectre des compétences faisant apparaître ses points forts et ses points faibles. Ensuite, c'est à lui de décider s'il doit acquérir les compétences qui lui

manquent, s'il convient de les déléguer, s'il a besoin d'obtenir des conseils ou de suivre des formations sur les thématiques les moins maîtrisées. « Ce questionnaire est une prise de conscience, l'idéal étant de le faire le plus en amont possible », souligne Carmen Vannobel. « Il faut absolument que l'on arrive à régler ce problème. Car une personne qui veut monter une entreprise est une pépite en devenir », ajoute Claudine Pery.

Ce quiz, qui sera disponible gratuitement sur le site de l'association et distribué aux partenaires d'Entraide et Entrepreneurs, n'est pas « une panacée », précise Carmen Vannobel. « Il en existe beaucoup d'autres. C'est en revanche notre pierre à l'édifice, fondée sur nos dix ans d'expérience d'accompagnement. »

Une pierre nécessaire puisque, selon le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, la Nouvelle-Aquitaine a enregistré 6 483 procédures collectives sur l'ensemble de l'année 2025, en hausse de 9,9 % par rapport à l'année 2024 qui en comptait 5 899. Elle se situe au 3^e rang des régions les plus touchées. ●

GROUPE JOUÉCLUB

Les défis de Céline Kern



Les K-Pop Demon Hunters coréens, le retour de la Pat'Patrouille, la diversification des Pokémon ou encore les jouets augmentés à l'IA, seront les grandes tendances de fin d'année selon JouéClub.

© Jennifer Wusnch / Échos Judiciaires Girondins

BORDEAUX | *Nommée PDG du groupe JouéClub-Grande Récré fin mai, Céline Kern égrène les défis à relever pour la coopérative, dans un contexte de mutation du secteur.*

Première femme présidente de la coopérative JouéClub, qui réunit 420 magasins, dont 130 Grande Récré (rachetée en 2023), Céline Kern a été nommée PDG en mai dernier, en remplacement de Jacques Baudoz. Entrée au conseil d'administration de JouéClub en 2013, avant de devenir vice-présidente de la coopérative en 2021, elle a présenté ses priorités lors d'une conférence de presse à l'occasion du salon annuel JouéClub, qui a réuni du 7 au 9 juin, au parc des expositions de Bordeaux-Lac, 135 exposants et 2 000 adhérents venus faire leurs courses de Noël.

« Je suis née dans un magasin de jouets », s'amuse Céline Kern, qui a repris les deux magasins de sa mère et dirige aujourd'hui quatre JouéClub en Alsace. Malgré tout, « c'est toujours dur d'arriver quand on est une femme », consent celle qui

est également présidente de la CCI Colmar Centre-Alsace.

Nouveaux marchés

Dans un secteur du jouet en pleine mutation, « avec une démographie en berne, des tendances de consommation qui changent, une concurrence qui se muscle... », énumère Céline Kern, les défis sont nombreux. « Nous devons ouvrir de nouveaux marchés. Et en particulier développer l'offre pour les *new adults*, que nous devons rendre plus visible, et pourquoi pas en dehors de nos murs, avec l'ouverture de corners dans d'autres enseignes », imagine-t-elle.

Si les jeux de société se développent énormément, les accessoires, textiles, cosmétiques, objets de décoration, la papeterie, ou encore les jouets pour animaux sont aussi des pistes de diversification à approfondir. De même que « monter l'âge du livre et proposer des romans de science-fiction, des mangas... », note-t-elle.

Bonne dynamique

Poursuivant une stratégie différenciée pour ses deux enseignes, JouéClub et Grande Récré, qui vont conserver deux images de marque différentes et complémentaires, la coopérative viendra à bout, en 2026, du transfert vers sa centrale d'achats unique de Bordeaux.

Dans un marché qui continue jusqu'ici de croître de 8 % par an, JouéClub enregistre une croissance de 10 % (CA consolidé de 700 millions d'euros en 2024). « On constate que les magasins Grande Récré repris par des adhérents sont ceux qui progressent le plus vite », remarque Céline Kern, confiante pour la fin d'année. « La dynamique est bonne », assure-t-elle. ●



CÉLINE KERN
nouvelle PDG du groupe JouéClub

© Jennifer Wusnch / Échos Judiciaires Girondins

NO WOMEN NO TECH

Femmes de
tech

BORDEAUX | Créée par Vanessa Portois Wermter et Caroline Ramade, qui œuvrent pour le statut des femmes dans la tech depuis plus de 20 ans, l'association No women no tech veut faire bouger les lignes et créer à Bordeaux un eldorado pour les femmes dans la tech.

Tout commence fin 2022, à Bordeaux, lors d'un dîner auquel participent douze femmes qui travaillent dans la tech. « Une simple rencontre informelle pour créer du lien, échanger », se souviennent Vanessa Portois Wermter et Caroline Ramade, ses organisatrices, qui œuvrent pour le statut des femmes dans la tech depuis plus de 20 ans.

De fil en aiguille, de rencontres en partage de problématiques, cette communauté « No women no tech » s'agrandit et compte aujourd'hui près de 280 membres. « Nous nous sommes constituées en association en mars 2026 », précisent les deux femmes, qui en ont pris la coprésidence.

Monter en compétences

Fondatrice de 50intech, coach d'entrepreneurs, Caroline Ramade a créé le premier « gender score », permettant d'établir le score de parité en entreprise, racheté par le spécialiste des outils RH, Q7 Leader, dont elle est directrice générale France. Quant à Vanessa Portois Wermter, experte en marque et communication tech B2B, qui a notamment passé dix ans à San Francisco avant de s'installer à Bordeaux, elle est directrice de la communication externalisée et accompagne les entreprises du numérique dans leurs transitions.

« Nous voulons faire de Bordeaux une place forte pour les femmes de la tech. En les accompagnant pour monter en

compétences et accélérer dans leur carrière », résument-elles.

Formations en IA

Érigeant « la sororité et le partage entre pairs, l'apprentissage continu, et le fait de donner avant de recevoir » en piliers de l'association, elles ont réuni un collectif avec des membres de comités de direction et de comités exécutifs d'entreprise (comme Malt, Talent Soft, ManoMano, Betclac, Prestashop, OpenClassRoom...) mais aussi des développeuses et des étudiantes.

Leurs principaux axes de travail : « un plaidoyer sur la place des femmes dans la tech en Nouvelle-Aquitaine », détaille Caroline Ramade, avec une étude à venir sur leur statut. « Et un travail en codéveloppement sur des enjeux concrets. Nous voulons notamment créer des formations en IA pour que les femmes saisissent cette opportunité ».

En attendant, No women no tech, qui propose deux rencontres par mois, organise son premier événement public le 3 juillet au Now Coworking. Et il est ouvert à toutes les femmes de la tech. ●



Le bureau de l'association No women no tech, fondée à Bordeaux en mars 2026 avec Vanessa Portois Wermter et Caroline Ramade au centre.

© D. R.

**Par Jennifer
WUNSCH**

VITIDRONE Des drones dans la vigne

Un prototype de Vitidrone au-dessus des vignes.

BORDEAUX | Incubé dans le Start-Up Studio Inria, puis dans le Start-Up Win de Bernard Magrez et Unitec, Vitidrone s'appuie sur l'évolution récente des drones et de l'intelligence artificielle pour proposer un engin autonome de détection précoce des maladies de la vigne, à un prix accessible.

Cela fait plus d'une dizaine d'années que le secteur du drone s'intéresse à la vigne et aux cultures en général. Alors, qu'est-ce qui change avec Vitidrone et ses drones autonomes de détection précoce des maladies de la vigne ?

« Avec la guerre en Ukraine, les drones du marché et les capteurs ont atteint une très bonne qualité à un très bon prix. Nous avons choisi de délaissé la partie hardware, au profit du software. Et avec l'intelligence artificielle, nous

arrivons avec une solution qui fonctionne enfin et un rapport qualité-prix accessible pour les viticulteurs », affirme Titien Cubilier, CEO et fondateur de Vitidrone.

Pour cet informaticien à la carrure imposante et au parler franc et volubile, passé par le Laboratoire bordelais de recherche en informatique (LaBRI) et la division drones de défense chez Thalès, et dont la famille a toujours travaillé dans les vignes de Pomerol et de Saint-Émilion, « côté ouvrier », tient-il à préciser,

coupler son expérience du drone et sa passion pour la viticulture et la durabilité était une évidence.

Décisif

Sa rencontre avec Théo Gauvrit, bio-informaticien en neurosciences, lors d'un cours de permaculture, donne vie au projet. Mais c'est surtout leur passage pendant un an dans le Start-up Studio Inria de l'université de Bordeaux qui leur permet de concrétiser leur projet.

« Nous avons obtenu un financement significatif de l'Inria, qui est en contrepartie propriétaire d'un pourcentage de Vitidrone sous la forme de BSA-Air, ce qui

© Vitidrone

Par Jennifer
WUNSCH

nous a permis d'être payés durant notre phase de R&D, tout en étant formés à l'entrepreneuriat. Nous avons pu utiliser leurs infrastructures, dont leur supercalculateur, pour développer nos algorithmes. Ça a été décisif », se félicite Théo Gauvrit.

Jumeau numérique

En un an, ils développent un drone capable de scanner une parcelle de façon 100 % autonome, puis de créer un jumeau numérique où chaque pied est géoréférencé, afin d'établir très rapidement la nécessité d'une intervention. « Le drone a besoin de 40 minutes de vol pour 2 hectares. Son automatisation très poussée facilite l'utilisation du produit par le viticulteur », estime Titien Cubilier. Fin connaisseur du

secteur, il s'attelle à simplifier au maximum le système pour favoriser son adoption.

« Notre outil permet d'analyser le rendement, d'adapter les itinéraires techniques, de définir la nécessité d'un traitement, et cela pour chaque pied. Nous captions beaucoup de datas. Grâce à l'IA, on présente au viticulteur ce qui est utile. Nous prévoyons d'ailleurs de développer une application mobile d'aide à la décision », complète Théo Gauvrit.

Sur abonnement

Pour leur modèle économique, les deux amis ont opté pour un abonnement

annuel avec mise à disposition du drone, sans coût supplémentaire par vol. « Le directeur d'exploitation doit simplement suivre une formation de télépilote imposée par la loi », glisse Titien Cubilier.

Sélectionné en 2026 par l'incubateur Start-Up Win de Magrez et Unitec, Vitidrone est actuellement testé dans plusieurs propriétés de Pomerol et Saint-Émilion. « Nous sommes entre autres au château Le Bon Pasteur, qui a appartenu à Michel Rolland avant d'être racheté par un groupe chinois ; ainsi qu'au Clos L'Apogée, château voisin de celui où j'ai grandi », confie Titien Cubilier, qui espère un jour tester ses drones dans les vignobles du groupe Magrez.

VITIDRONE

Date de création : 2026

Fondateurs : Titien Cubilier
et Théo Gauvrit (28 ans)

Investisseur : Inria

Vers la commercialisation

En dépit d'un contexte défavorable pour le secteur du vin, les deux compères restent confiants dans l'avenir de Vitidrone. D'une part, « nous avons conçu une solution adaptable à tous les types de cultures », rappelle Théo Gauvrit. D'autre part, « on constate une vraie appétence pour les nouvelles technologies et les solutions qui permettent de réduire l'utilisation d'intrants dans la vigne. Il y a une vraie pression, en particulier dans les centres urbains », estime Titien Cubilier.

Convaincus « qu'il y aura des drones dans la vigne » comme dans toutes les cultures en général, avec un besoin accru d'acquérir des données pour nourrir les outils d'aide à la décision, les deux dirigeants visent la commercialisation du Vitidrone d'ici la fin de l'année 2026. ●



© Vitidrone

JOCELYNE AYMÉ

Des étoiles dans les vignes

PAUILLAC | *Jocelyne Aymé organise depuis plus de 20 ans des rencontres cinématographiques, devenues Les Vendanges du 7^{ème} art, dans la ville médocaine où elle a reçu de nombreuses stars du cinéma. La 11^{ème} édition se tient du 7 au 12 juillet, avec notamment Lambert Wilson, Maurice Barthélémy ou encore Olivier Marchal.*

lui tient particulièrement à cœur. Quelques mois plus tard, elle organisera même, à sa plus grande surprise, la venue à Pauillac de Mikhaïl Gorbatchev, l'ancien dirigeant russe, souhaitant visiter une région viticole en France.

C'est une destination prestigieuse qu'il fallait mettre en valeur. C'est ce qu'a fait Jocelyne Aymé en organisant l'avant-première d'un film avec l'équipe à Pauillac en 2003. La ville médocaine, entourée de châteaux, est alors devenue une destination prisée par les représentants du 7^e art.

Bernard Rapp

Jocelyne Aymé a toujours été passionnée de cinéma. Comptable pendant plusieurs années au centre culturel de Pauillac, elle suivait les événements, expositions, concerts ou ateliers organisés. Et lorsqu'un nouveau maire, Sébastien Hournau, est élu en 2001, elle lui demande de prendre la direction du cinéma L'Eden (classé art et essai et labellisé jeunes publics depuis).

Elle est alors nommée directrice de la promotion de la ville, diversifie la programmation de l'établissement, s'initie à l'événementiel et commence à rêver. Une rencontre va lui permettre de passer le pas. En 2002,

elle fait la connaissance de Caroline Bordes, distributrice pour les cinémas Pathé dans le Sud-Ouest. C'est ainsi que quelques mois plus tard, Jocelyne Aymé reçoit Bernard Rapp et l'équipe de son film *Pas si grave* à Pauillac. « Ça a été un succès immédiat, la salle était comble ».

Châteaux

L'équipe de Pathé est tellement bluffée par cette réussite que l'année suivante, ils lui proposent une première mondiale : la sortie d'*Oliver Twist* en présence de Roman Polanski, de l'équipe du film et la presse internationale. Pour organiser un événement d'une telle ampleur, Jocelyne Aymé sollicite, avec l'aide de Sylvie Cazes, les châteaux médocains alentours qui jouent le jeu. Avant même le développement de l'œnotourisme, les propriétés ouvrent leurs portes : « Ils sont restés nos mêmes partenaires : châteaux Cordeillan-Bages, Loudenne, Pichon Baron, Beychevelle, etc. », énumère-t-elle.

Elle y associe les publics scolaires, une cause qui

9 000 visiteurs

Les équipes, les stars et films prestigieux se suivent. Les rencontres également. Peu à peu, germe l'idée d'un festival. En 2014, un nouveau maire est élu : « Florent Flatin arrive à la mairie. Je le connaissais bien, et pour cause, je suis sa mère », s'amuse Jocelyne Aymé. Et c'est ainsi qu'est lancée la première édition des *Vendanges du 7^{ème} art*.

Mais elle doit compter sur l'appui des partenaires : 88 dont 34 propriétés viticoles, ainsi que les époux Bordes, retraités de Pathé, qui intègrent l'équipe. Sa volonté est aussi de développer la culture en zone rurale, « il y a beaucoup de précarité dans le Médoc », souligne-t-elle. De 2015 à cette année, la fréquentation est passée de 2 200 à près de 9 000 personnes. « La particularité de ce festival est que les séances sont accessibles et toutes les animations gratuites », insiste-t-elle. Pour associer tous les publics, elle a créé plusieurs jurys intégrant lycéens, ambassadeurs du cinéma en Gironde, mission locale, et pour la première fois le Secours populaire. ●

Par **Nathalie VALLEZ**

Jocelyne Aymé a créé
le festival Les Vendanges du
7^{ème} art à Pauillac en 2015.

À MOTS DÉCOUVERTS

Votre dernier coup de cœur : J'ai été impressionnée par *Mometum*. C'est la première édition d'un festival de danse contemporaine dans les châteaux. J'ai vu la compagnie Révolution. C'était incroyable !

Votre cantine bordelaise : La Maison d'Estournel à Saint-Estèphe, c'est exceptionnel. C'est un lieu hors du temps, j'aime la décoration, l'ambiance, c'est magique.

Votre meilleur spot girondin : La plage du Pin Sec à Naujac-sur-Mer. J'y vais avec ma famille et mes amis, j'y dresse des tables et j'organise un pique-nique de haut vol. C'était la plage où j'allais enfant.

Une figure girondine qui compte : Sylvie Cazes. Je suis admirative de tout ce qu'elle a entrepris et fait pour Bordeaux. Elle est sensible, généreuse, et fourmille d'idées.

Votre prochain projet : J'ai fait une rencontre exceptionnelle avec l'écrivain et réalisateur Philippe Claudel. Je lui ai proposé d'être président de rencontres littéraires que je souhaite organiser l'hiver prochain. Les scolaires seront bien sûr associés et le grand public sera convié.



© Jean-Marc Lhomer/Bestimage.

EDA ALIÉNOR Un nouveau Cap

BORDEAUX |

*L'école des avocats
a pour nouveau
président Jérôme Delas,
ancien vice-bâtonnier
du barreau de Bordeaux,
qui inscrit encore
davantage son
ancrage territorial
et son développement
entrepreneurial.*

ressort, ce qui veut dire que nous avons un ancrage territorial fort », intervient Jérôme Delas. Pour adapter l'offre, il fait actuellement le tour de ces barreaux pour découvrir les besoins spécifiques de chacun.

Il aborde sa fonction avec pragmatisme. « Il y a un travail à faire en amont car on ne trouve pas toujours dans la profession d'avocat ce qu'on avait imaginé. La question est pourquoi on y entre et qu'est-ce qu'elle peut nous apporter, indique Jérôme Delas, on est trop souvent sur l'image traditionnelle : droit de la famille et droit pénal ». Or les besoins sont nombreux en droit des affaires, en droit de la construction, en droit immobilier.

Tout juste élu à la tête de l'école des avocats (EDA) Aliénor, après avoir été en charge de la formation continue au barreau de Bordeaux de 2020 à 2023, puis vice-bâtonnier de 2023 à 2025, Jérôme Delas s'investit autant dans la formation initiale de ses futurs confrères que dans la formation continue que doivent suivre les avocats tout au long de leur carrière. « Ce sont des sujets qui permettent de construire collectivement des trajectoires, en lien avec la nécessité économique ».

12 barreaux

Répondre aux besoins du territoire a constitué la priorité du président de l'EDA Aliénor : former les futurs avocats pour accompagner les recrutements des cabinets et renforcer les compétences des professionnels en exercice. L'EDA Aliénor, qui compte deux promotions (146 élèves qui passeront leur certificat d'aptitude à la profession d'avocat fin 2026 et 130 en 2027), recouvre un large territoire qui va de Bayonne à Limoges, soit 12 barreaux (Dax, Mont-de-Marsan, Bordeaux, Libourne, Angoulême, Limoges, Brive, Tulle, Guéret, Périgueux, Bergerac et Charente).

Diversité du barreau

En ce qui concerne la formation continue, « 80 % des avocats proviennent de notre

Éducation financière

L'année à venir sera marquée par un important renouvellement des formateurs en formation initiale. « Il faut constituer un vivier capable de refléter la réalité de l'activité économique », explique Jérôme Delas. Car, quelle

CYBERSÉCURITÉ AUX UNIVERSITÉS DE RENTRÉE

La prochaine édition des universités de rentrée des avocats aura lieu les 28 et 29 août au Domaine du Ferret à Claouey (Lège-Cap-Ferret). Cette année, la thématique sera la cybersécurité avec la présence (probable) d'un hacker et l'intervention de professionnels : gendarmes, psychologues, corps médical ou même un politique sur sa vision législative du sujet. Une présentation sera également consacrée à la lutte contre le cyberharcèlement des adolescents.

Par **Nathalie
VALLEZ**



JÉRÔME DELAS
ancien vice-bâtonnier
du barreau de Bordeaux,
a été élu président du
conseil d'administration
de l'EDA Aliénor

que soit sa spécialité, l'avocat reste aussi un chef d'entreprise, appelé à développer ou à faire évoluer son modèle économique. Pour faire intervenir des formateurs offrant une image plus large du métier, il a sollicité de grands cabinets d'affaires, qui ont répondu favorablement.

« Nous avons aussi un travail à mener avec la Banque de France sur l'éducation financière, ainsi qu'avec les filières professionnelles, notamment dans le bâtiment et l'immobilier. D'autres experts interviendront également : spécialistes de l'IA, comédiens pour l'expression orale... » Dans le prolongement de l'initiative « Crée ton cab », lancée par son prédécesseur autour de rencontres avec des entrepreneurs, il souhaite aussi organiser des visites de salles de marché et a déjà pris contact avec des établissements bancaires.

Binômes avec les magistrats

Le président souhaite également développer les relations d'interprofessionnalité avec les experts-comptables, les notaires et les magistrats. Des stages au sein de l'école nationale de la magistrature et auprès des juridictions sont d'ailleurs proposés aux élèves avocats. « Il faut favoriser et dynamiser cet écosystème ». Des rencontres avec la présidente de la cour d'appel et au tribunal de commerce sont également programmées.

Enfin, Jérôme Delas souhaiterait faire d'Aliénor une école de l'excellence en matière de cybersécurité. « On a plusieurs formations sur l'éthique en matière d'intelligence artificielle », précise-t-il. L'école vient d'ailleurs d'adhérer au Campus Cyber NA. « On va créer un effet d'entraînement pour la sécurisation des cabinets et de l'activité économique des confrères. » Un format y sera consacré lors des universités de rentrée (cf. encadré). ●

SITCOM CÔTE SUD Plus une miette à perdre

LANDES | Pour réduire les déchets et le gaspillage alimentaire des boulangeries-pâtisseries du territoire, le Sitcom Côte Sud des Landes a mis en place un label « Entreprise circulaire ». Déjà une quinzaine de professionnels sont engagés dans la démarche.

initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire », cet accompagnement se déroule en plusieurs étapes. Les professionnels sont d'abord invités à réaliser un auto-diagnostic en ligne sur le site sitcompro.fr. « Il dure une dizaine de minutes et est destiné à mesurer le niveau d'engagement de la boulangerie sur quatre critères : la réduction et le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'approvisionnement responsable (circuit court, bio, social et solidaire) et la communication de la démarche auprès des employés et de la clientèle. »

Les artisans peuvent ensuite prendre rendez-vous avec Clémentine Michaux pour

Selon l'Ademe, chaque année, environ 3 tonnes de pain finissent à la poubelle dans chaque boulangerie traditionnelle en France. Et les Landes ne font pas exception. « En 2022, nous avons réalisé une caractérisation des déchets des boulangeries du territoire, indique Clémentine Michaux, chargée de mission économie circulaire du Sitcom Côte Sud des Landes. Nous avons ainsi mis en évidence un taux de gaspillage alimentaire moyen de 44 % dans leurs ordures ménagères. »

Alors que la loi AGECE (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) fixe un objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire à l'horizon 2030 par rapport à 2015, le Sitcom a décidé d'agir. En novembre, il a lancé un accompagnement gratuit et une labellisation pour guider les quelque 120 boulangeries-pâtisseries de sa zone de couverture vers l'économie circulaire. Car si la nature périssable de leurs produits est indéniable, de fortes marges d'amélioration sont envisageables en adoptant une meilleure gestion des ressources et des invendus.

De l'auto-diagnostic au label

Primé aux trophées Régali* Nouvelle-Aquitaine dans la catégorie « Meilleures

En novembre, l'accompagnement du Sitcom a remporté le trophée Régali Nouvelle-Aquitaine dans la catégorie « Meilleures initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire ».



© D. R.

Par Cécile
AGUSTI

* Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire

En lien avec la chambre de métiers et de l'artisanat et la Fédération de la boulangerie-pâtisserie, le syndicat a créé un guide des bonnes pratiques.



© Shutterstock

un diagnostic approfondi sur les mêmes thématiques. Grâce à une grille d'évaluation, elle leur attribue une note correspondant à l'un des trois niveaux du label « Entreprise circulaire » créé par le syndicat. « Avec cette labellisation, nous voulons valoriser la démarche, mais aussi récompenser les professionnels qui ont déjà fait des efforts. » Une réduction de la redevance spéciale pouvant aller jusqu'à 50 % est accordée en fonction du niveau atteint.

Ceux qui souhaitent aller plus loin signent une charte d'engagement et bénéficient d'un accompagnement personnalisé avec un nouveau diagnostic au bout d'un an.

« Beaucoup de professionnels ont envie d'agir, assure Clémentine Michaux, mais ils manquent de temps. Le Sitcom s'inscrit comme un référent facilitateur de réseau. » En lien avec la chambre de métiers et de l'artisanat et la Fédération de la boulangerie-pâtisserie, le syndicat a recensé les solutions existantes sur le territoire (valorisation des invendus, circuits courts, réduction des déchets) et les a compilées dans un guide pratique (téléchargeable sur son site), qui sert de base à l'accompagnement.

Déjà sept labellisées

Depuis le lancement, 16 boulangeries ont réalisé l'auto-diagnostic et sept ont déjà

été labellisées. À Saint-Vincent-de-Tyrosse, Michaël et Caroline Pécheux, de La Baguette magique, sont tout étonnés d'avoir atteint le niveau le plus élevé. « On ne croyait pas être aussi avancés. Nous avons déjà mis en place le tri sélectif tandis que nos invendus nourrissent nos poules, mais on pensait que c'était la base. » Le couple souhaite toutefois poursuivre ses efforts. « L'accompagnement du Sitcom est très intéressant, car il est personnalisé. Notre prochaine action sera de distribuer des sacs à pain réutilisables à notre clientèle pour éviter les emballages jetables. »

Christelle Petit, de Passion gourmande à Saint-Martin-de-Seignanx, également labellisée 3 étoiles, va, elle aussi, accentuer son engagement. Travaillant déjà avec des fournisseurs locaux aux emballages consignés, elle lutte activement contre le gaspillage. « Les baguettes de la veille sont écoulées en pain grillé, les croissants transformés en croissants aux amandes. Ceux, un peu moins jolis, réalisés par nos apprentis, sont vendus à prix réduit. » L'entreprise écoule aussi ses invendus via une application antigaspi locale. « La réduction sur la redevance valorise nos efforts, mais ce n'est vraiment pas ce qui nous a motivés. Pour nous, l'économie circulaire, c'est simplement une évidence. » ●

AURAÏA La nouvelle coopérative

LOT-ET-GARONNE |

Après un an et demi de préparation, Terres du Sud et Vivadour viennent d'annoncer leur fusion et la naissance d'une nouvelle entité : Auraïa. Cette nouvelle coopérative devient un acteur majeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire en France et le premier groupe coopératif du Sud-Ouest.

C'est lors d'une conférence de presse événement que Florent Estebenet, président du conseil d'administration, et Sylvain Théon, directeur général, ont annoncé la création d'Auraïa à la suite de la fusion entre les Lot-et-Garonnais de Terres du Sud et les Gersois de Vivadour. Le groupe coopératif ainsi créé représente un agriculteur sur deux dans le Sud-Ouest et devient un acteur agricole et agroalimentaire de premier plan.

Gouvernance partagée

La présentation d'Auraïa est à l'image de la volonté de parité qui préside à cette fusion entre les deux coopératives. En effet, Florent Estebenet, passe de la présidence de Vivadour à celle d'Auraïa, tandis que Sylvain Théon, directeur général de Terres du Sud, va dorénavant occuper cette fonction au sien d'Auraïa. Ce tandem paritaire est complété par un

conseil d'administration de 22 membres à égalité entre Vivadour et Terres du Sud.

Complémentarité

« Auraïa, c'est l'aboutissement d'une conviction profonde : ensemble, nous sommes plus forts. En unissant deux coopératives aux complémentarités fortes et à l'ADN commun, nous affirmons un modèle, celui d'une agriculture ancrée dans ses terroirs, portée par ses femmes et ses hommes », déclare Florent Estebenet. Si la couverture géographique des deux coopératives originelles est voisine dans le grand Sud-Ouest, elles ont des spécificités et des savoir-faire différents, ce qui donne du sens à cette fusion. Ainsi, Terres du Sud va apporter son expertise en équipement pour les céréales (via Delta

Sud) quand Vivadour va pouvoir partager ses avancées dans le matériel d'élevage. De plus, cette union va offrir un effet de seuil qui va assurer une adaptabilité supérieure à Auraïa, ce qui est important dans la période actuelle. Le nouveau directeur général d'Auraïa, Sylvain Théon, a ainsi listé les trois orientations stratégiques à venir : « renforcer les services de proximité aux agriculteurs, poursuivre un modèle engagé dans l'agriculture avec des débouchés agroalimentaires et améliorer la résilience d'un groupe unifié entre Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ».

Les enjeux d'Auraïa

Florent Estebenet, président d'Auraïa, l'a rappelé dès ses premiers mots : « Depuis nos premières

LES SIX PÔLES D'ACTIVITÉS

Pôle animal : nutrition, élevage transformation
= 46 % du CA

Pôle végétal : grandes cultures, arboriculture
et maraîchage = 33 % CA

Pôle végétal spécialisé : légumes et semences
= 10 % CA

Pôle vins et spiritueux : 4 % CA

Pôle jardinerie et terroirs : Gamm Vert = 7 % CA

Pôle fonctions groupe : juridique, RH,
finances et communication

Par Jonathan
BITEAU



**FLORENT
ESTEBENET**
président d'Auraïa
**ET SYLVAIN
THÉON**
directeur général.

© Droits réservés

discussions il y a 18 mois avec Patrick Grizou (président de Terres du Sud, N.D.L.R.), nous avions une évidence stratégique : nous ne devons pas ralentir nos projets respectifs ». Et les enjeux sont de taille pour la nouvelle coopérative : la souveraineté alimentaire, notamment en ce qui concerne les œufs et les tomates, l'augmentation du prix des produits agricoles, ce qui est essentiel dans une période d'instabilité des marchés, et enfin la capacité à surmonter les aléas climatiques et géopolitiques. Et la nouvelle identité visuelle du groupe coopératif porte en son nom les symboles des réponses à apporter. Auraïa

vient en effet de l'aurore, le lever du soleil, et de Gaïa, la déesse grecque de la terre. De plus, le nouveau logo associé représente une carte du bassin Adour-Garonne qui irrigue le grand Sud-Ouest.

Trois piliers

Pour relever les défis actuels, Florent Estebenet souhaite s'appuyer sur trois piliers pour agir : le collectif qui est la force de la coopérative, la sécurisation du revenu des agriculteurs et le rayonnement des terroirs d'Auraïa. Cette feuille de route s'appliquera jusqu'en 2030 selon les mots de Sylvain Théon qui a souligné en conclusion :

AURAÏA EN CHIFFRES

1 915 salariés
40 sociétés
1,1 milliard de CA
9 000 agriculteurs
10 filières animales et végétales
22 administrateurs
800 000 tonnes de céréales
600 000 hectares de surface

« Ce jour est historique pour la région agricole Sud-Ouest. Ce premier succès collectif nous permet d'aborder la suite avec ambition et confiance ». ●

RAPIC Les ressorts d'une reprise

DORDOGNE |

L'entreprise Raptic, à Eyzerac, aux portes de Thiviers, change de main : Jean-Luc Besnard à sa tête depuis 20 ans cède sa direction à Thomas Barboutie, salarié de la PME spécialisée dans la fabrication de ressorts, depuis 2014.

Chez Raptic, tout est clair dès le logo : ici on fabrique des ressorts, articles en fils et feuilères, d'un diamètre de 0,2 à 20 mm. Au cœur de ce site de 3 400 m² bordant l'emblématique RN 21, 23 salariés œuvrent à la réalisation de produits sur mesure, la spécialité de cette PME installée en Périgord vert depuis 1975. Des articles que le sous-traitant vend majoritairement à l'aérospatial (25 %), la défense (10 %) mais aussi pour les domaines de l'hydraulique, du paramédical ou encore de la robinetterie industrielle. Concrètement ? Pensez aux porte-revues à l'arrière des sièges d'avion, leurs ressorts sont très certainement fabriqués en Périgord. Tout comme ceux, beaucoup plus grands, des portes de garages.

Dans son portefeuille, l'entreprise aux 2,3 millions de chiffre d'affaires en 2025 compte 3 000 clients, dont



© Loïc Mazalrey - La Vie Économique

« une cinquantaine sont réguliers et contractualisés », souligne Jean-Luc Besnard, son dirigeant. Parmi eux, des grands noms comme Safran, KSB ou encore Iton.

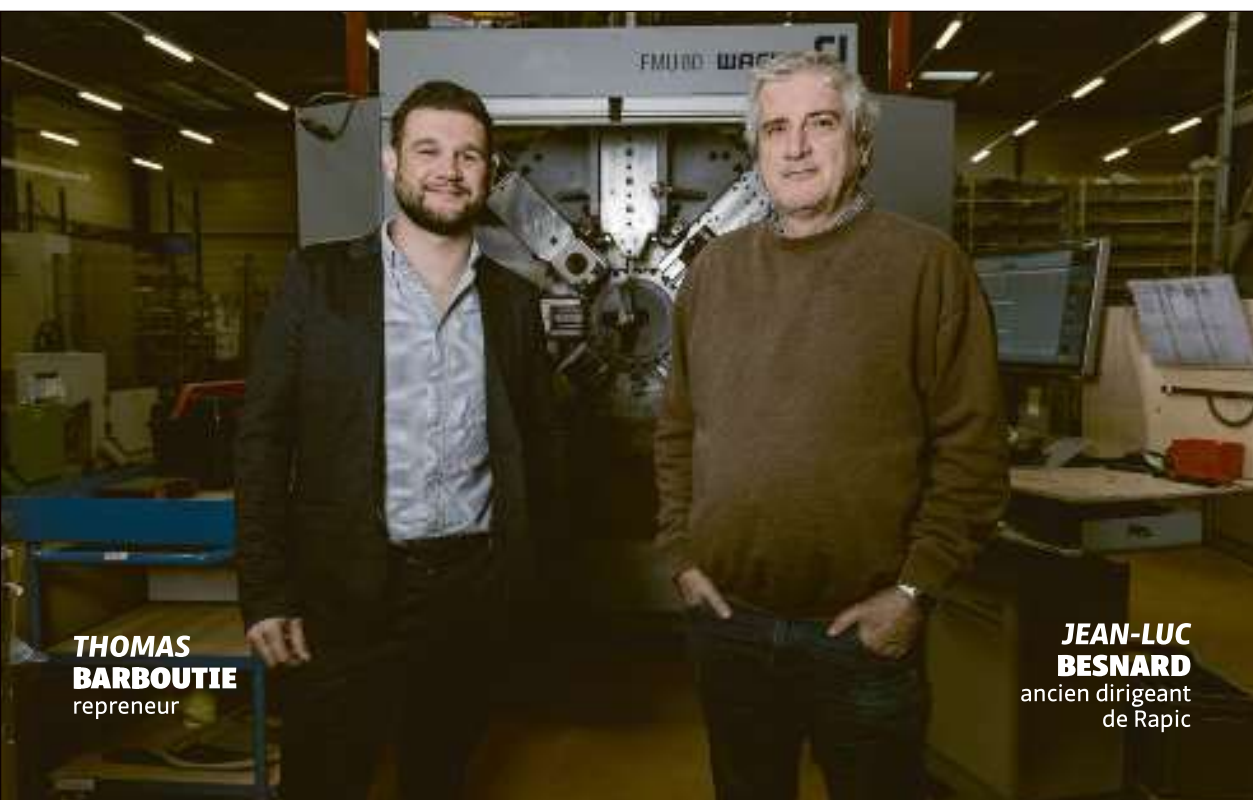
De salarié à dirigeant

À 61 ans, Jean-Luc Besnard qui a repris l'entreprise en 2006, laisse les rênes à Thomas Barboutie, entré dans l'entreprise en 2014. Ce diplômé d'un BTS gestion de production au

lycée Albert-Claveille de Périgueux est arrivé en tant que régleur, puis a intégré le service méthode et occupe désormais le poste de directeur adjoint.

Depuis 2023, il est devenu l'ombre de Jean-Luc Besnard, pour apprendre les ficelles du métier de dirigeant, pour « voir si ça colle ». Maintenant que l'essai est transformé, le jeune Périgourdin de 36 ans doit officiellement devenir le dirigeant de Raptic en ce

**Par Marie
LEMAITRE**



**THOMAS
BARBOUTIE**
repreneur

**JEAN-LUC
BESNARD**
ancien dirigeant
de Rapic

© Loïc Mazalrey - La Vie Économique

mois de juillet. « Ce travail est devenu une passion : la recherche pour le client qui nous confie un assemblage ou le ressort doit prendre sa fonction, c'est un challenge », relève Thomas Barboutie. Proposer à son patron de prendre sa suite a donc été une évidence. « Que quelqu'un relève le défi dans l'équipe fait plaisir. Autrement, le risque aurait été le rachat par un grand groupe, qui aurait tout emporté, et les emplois auraient été supprimés », note Jean-Luc Besnard.

12 millions de ressorts

De ce site industriel sortent 12 millions de ressorts par an avec des machines produisant de 600 à 10 000 pièces par heure. « Certains de nos outils sont usinés en interne pour finir nos pièces, et une partie est faite manuellement, ce qui fait notre différence, mais est aussi gage de qualité, on voit directement

si nos outils marquent, et on peut réagit tout de suite », détaille Thomas Barboutie.

Récemment, l'entreprise a investi dans une machine de finition de ses ressorts, pour meuler. « Nous avons déjà ce type de machine, mais il y avait un goulot d'étranglement à cette partie-là de l'atelier de fabrication, en raison de la hausse de la demande ». Un équipement plus récent a donc été acquis pour 200 000 euros.

Des ressortiers comme Rapic, il en existe une soixantaine en France, sans pour autant que la concurrence soit rude. « Chacun a ses spécificités et ses marchés de niche, Rapic, c'est le sur-mesure. » Pourtant, des formations de ressortiers, il n'en existe qu'une en France à Fontainebleau. À Eyzerac, la formation se fait donc en interne, et le recrutement se joue donc sur l'humain, caché derrière les ressorts. ●

PRÉSIDENT DE L'UIMM

Jean-Luc Besnard est également président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) de la Dordogne. Bien qu'il s'éloigne de la direction de Rapic, il a affirmé rester à la présidence du syndicat patronal, dont son coprésident est Nicolas Djerbi, dirigeant associé de Cofidur EMS. Un syndicat dont la vocation est aussi de promouvoir les entreprises industrielles. En Dordogne, l'UIMM s'est par ailleurs largement rapproché du Medef, dont elle est adhérente, et les syndicats partagent leurs locaux pour « faire corps ». De fait, Jean-Luc Besnard siège également au bureau du Medef.



© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

M^E SYLVIE MARCILLY
avocate au Barreau de Bordeaux



IMMOBILIER NEUF ET ANCIEN

Les garanties des constructeurs

CHRONIQUE | *De la garantie de parfait achèvement à la garantie décennale, le droit français encadre la responsabilité des constructeurs afin de protéger les acquéreurs. Quelques clés pour comprendre ce régime qui s'applique aussi bien aux constructions neuves qu'aux travaux réalisés sur des bâtiments existants.*

Le sujet pourrait aisément faire l'objet d'un traité de 1 000 pages. Il s'agira ici d'en proposer l'essentiel en 1 000 mots, afin de présenter les garanties apportées par les constructeurs aux travaux neufs et ceux réalisés sur existant.

Le droit français organise un régime spécifique destiné à protéger le maître d'ouvrage ainsi que, le cas échéant, les acquéreurs successifs de l'ouvrage.

Issu des articles 1792 à 1792-7 du Code civil, ce dispositif repose sur une responsabilité dite de plein droit : la faute du constructeur n'a pas à être démontrée, les garanties sont déclenchées par le dommage affectant l'ouvrage. Ce régime ne

se limite pas aux intervenants techniques. Il s'étend aux maîtres d'ouvrage ayant vendu l'immeuble dans les dix ans de sa réalisation, assimilés par la Loi à des constructeurs non-réalisateur.

La réception, point de départ des garanties des constructeurs

La réception est l'acte par lequel le maître d'ouvrage accepte l'ouvrage, avec ou sans réserves. Elle marque le point de départ des garanties légales des constructeurs.

Elle purge les désordres apparents non réservés et déclenche les délais des garanties. Elle peut être formelle, tacite (marché soldé, ouvrage accepté sans

contestation) ou judiciaire (à la demande du constructeur quand le maître d'ouvrage refuse sans motif valable de réceptionner).

Le triptyque des garanties légales

La responsabilité des constructeurs s'articule autour de trois garanties.

La garantie de parfait achèvement (article 1792-6 du Code civil), d'une durée d'un an, impose à l'entrepreneur de réparer l'ensemble des désordres signalés, qu'ils aient été réservés ou révélés postérieurement, dans l'année suivant la réception. Elle couvre toutes les malfaçons, même minimes, à l'exception de celles résultant de l'usage ou d'un défaut d'entretien.

La garantie de bon fonctionnement (article 1792-3 du Code civil), d'une durée de deux ans, concerne les éléments d'équipement dissociables, c'est-à-dire ceux pouvant être déposés ou remplacés sans détériorer le gros œuvre (chaudière, radiateur, interphone, robinetterie, serrures, VMC). Elle couvre leurs dysfonctionnements. Elle ne s'applique pas aux éléments purement inertes tels que le parquet, le carrelage (Cass. civ. 3, 13 décembre 2013, n° 12-12.016, FS-P+B) ou un enduit de façade qui n'assure pas de fonction d'étanchéité (Cass. civ. 3, 13 février 2020, n° 19-10.249, FS-P+B+R+I) puisqu'ils ne « fonctionnent pas ».

Par M^e Sylvie MARCILLY

La réception marque le point de départ des garanties légales des constructeurs

La garantie décennale (article 1792 du Code civil), engage les constructeurs pendant dix ans pour les désordres les plus graves, compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination. Cette dernière notion permet d'appréhender des atteintes majeures - infiltrations, humidité généralisée, inconfort thermique important, risque pour la sécurité des occupants - qui, sans affecter la structure, altèrent profondément l'usage normal du bien ou encore, son habitabilité.

Quand le désordre ne présente pas cette gravité - comme l'écaillage d'une peinture ou une microfissure sur le gros œuvre - il peut néanmoins relever de la garantie contractuelle dite des dommages

La réactivité est essentielle

intermédiaires, laquelle est également de 10 ans à compter de la réception (article 1792-4-3 du Code civil), mais n'engage la responsabilité du constructeur que s'il est démontré qu'il a commis une faute dans l'exécution de son marché de travaux.

Le constructeur non-réalisateur et la VEFA

Le régime s'étend au vendeur d'un ouvrage achevé depuis moins de dix ans, qu'il soit professionnel ou non. Celui-ci est tenu des garanties au même titre que les constructeurs (article 1792-1 du Code civil).

Le vendeur en l'état futur d'achèvement (VEFA) est, quant à lui, tenu des garanties à compter de la livraison. Il n'est pas débiteur de la garantie de parfait



© Shutterstock

achèvement au sens strict, mais d'une obligation équivalente consistant à faire réparer les désordres apparents réservés ou dénoncés dans le mois suivant la livraison (article 1642-1 du Code civil), dans un délai d'un an (article 1648 alinéa 2 du Code civil). Il s'agit d'un délai de forclusion, qui impose d'agir avec diligence car une mesure d'expertise judiciaire ne sera, notamment, pas suspensive de ce délai.

Le vendeur demeure, en toute hypothèse, tenu d'une obligation de délivrance conforme (articles 1603 et 1604 du Code civil), qui l'oblige à livrer un bien conforme aux stipulations contractuelles, résultant de l'acte de vente et pièces annexées, telles que les plans et la notice descriptive.

L'extension aux travaux sur existant

Les garanties des constructeurs ne se limitent pas aux constructions neuves. Elles s'appliquent également aux travaux réalisés sur des immeubles existants, dès lors que ceux-ci constituent un ouvrage au sens juridique du terme.

Faute de définition légale, la jurisprudence retient, pour caractériser un ouvrage, plusieurs critères : l'importance des travaux, leur fixation au sol, leur nature (clos et couvert) et le recours aux techniques de construction. Ne constituent pas un ouvrage, par exemple, de simples travaux de peinture.

Thermique et acoustique : des garanties spécifiques

Confort thermique : la seule non-conformité aux normes ne suffit pas à caractériser une impropriété à destination et par suite, à mobiliser la garantie décennale des constructeurs. L'article L.123-2 du Code de la construction et de l'habitation oblige l'acquéreur en VEFA à rapporter la double preuve d'une « surconsommation énergétique ne permettant l'utilisation de l'ouvrage qu'à un coût exorbitant. »

Confort acoustique : le Code de la construction et de l'habitation prévoit une garantie spécifique d'un an à compter de la prise de possession, au profit du premier occupant, relative à la

conformité aux exigences minimales d'isolation phonique. Cette garantie n'exclut pas la garantie décennale lorsque la gravité des nuisances est telle que le logement est inhabitable.

Les assurances, clé de voûte du système

En dehors des ouvrages non soumis à obligation d'assurance (article L.243-1-1 du Code des assurances), tels que les ouvrages de génie civil (route, pont), les constructeurs sont tenus de souscrire une assurance couvrant leur garantie décennale.

La plupart des contrats d'assurance des constructeurs couvrent également les autres garanties (biennale de bon fonctionnement,

dommages intermédiaires, préjudice immatériel consécutif, etc.).

Le maître d'ouvrage doit également, en principe, souscrire une assurance dommages-ouvrage (DO). Celle-ci permet le financement rapide des travaux de réparation relevant notamment de la décennale, sans attendre la détermination des responsabilités.

Le maître d'ouvrage constructeur non-réalisateur doit également souscrire une assurance couvrant sa garantie décennale, c'est l'assurance CNR.

Réagir à l'apparition des désordres de construction

Les garanties des constructeurs sont enfermées dans

des délais stricts. La réactivité est donc essentielle.

Les désordres doivent être signalés sans délai par écrit, avec une description précise et des éléments de preuve. En l'absence de réaction du constructeur ou du vendeur en VEFA, une mise en demeure s'impose.

Si le différend persiste, le recours au juge des référés pour obtenir une expertise judiciaire permet d'interrompre les délais, de sécuriser la preuve et de préparer une action au fond en vue d'obtenir l'indemnisation permettant de financer les travaux réparatoires, mais également, de réparer les préjudices de jouissance subis jusqu'à la remise en état complète de l'ouvrage. ●



© Shutterstock



© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

M^E BARBARA BLANC
notaire à Lacanau



**BAIL COMMERCIAL VERSUS
BAIL PROFESSIONNEL**

Comment sécuriser votre installation ?

CHRONIQUE | *Dans le cadre entrepreneurial, le choix du bail est l'une des premières décisions stratégiques du dirigeant. Pourtant la confusion entre bail commercial et bail professionnel persiste. La sécurité juridique d'une entreprise repose avant tout sur l'adéquation du contrat avec l'activité exercée. Le conseil juridique auprès d'un notaire est alors primordial.*

La nature de l'activité du preneur qui sera exercée au sein des locaux est déterminante afin de conseiller les parties sur le régime juridique auquel elles veulent soumettre leurs rapports locatifs.

Le bail commercial est réservé aux activités commerciales, artisanales ou industrielles. Il nécessite l'exploitation d'un fonds de commerce et une immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers.

Le bail professionnel est quant à lui un contrat de location portant sur un local qui sert à une activité qui n'est ni commerciale, ni artisanale, ni industrielle, ni agricole. Il s'adresse principalement aux professionnels exerçant une activité non commerciale comme les professionnels libéraux dont l'activité est réglementée ou non (avocats,

experts-comptables, médecins, notaires...)

Il est à noter que pour les activités de nature agricole définies aux articles L 311-1 du code rural et de la pêche maritime, le statut du fermage et du métayage s'applique de plein droit.

Les caractéristiques essentielles propres à chaque bail

Durée et résiliation :

- Bail commercial : la durée minimale du bail commercial est de 9 ans. Le preneur dispose de deux possibilités pour mettre fin au bail : à la fin de la période triennale, sans avoir à justifier d'un motif particulier, il doit respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance adressé par acte de commissaire de justice ou par LRAR. À tout moment s'il est admis au bénéfice de ses droits à la retraite du régime social auquel il est affilié, ou

bénéficiaire d'une pension d'invalidité attribuée dans le cadre de ce régime social. Le bailleur peut donner congé par acte de commissaire de justice à l'échéance du bail ou à l'expiration d'une période triennale pour l'un des motifs visés à l'article L145-4 du Code de commerce.

- Bail professionnel : la durée minimale est de 6 ans. Le bail peut être résilié par le preneur à tout moment avec un préavis de 6 mois. Le bailleur doit attendre l'échéance en respectant un préavis de 6 mois.

Loyer :

- Bail commercial : la liberté est de mise quant à la fixation du montant du loyer, la périodicité des versements et le mode de règlement. La révision du loyer peut se dérouler tous les 3 ans à l'issue de chaque période et est encadrée par les règles du plafonnement. Le loyer sera indexé

**Par M^e Barbara
BLANC**



© Shutterstock

sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Dans le cas où il est rapporté la preuve d'une modification matérielle des facteurs locaux de commercialité ayant elle-même entraîné une variation de plus de 10 % de la valeur locative, la variation de loyer qui découle de cette révision ne peut conduire à des

augmentations supérieures, pour une année, à 10 % du loyer acquitté au cours de l'année précédente.

- Bail professionnel : Le montant du loyer ainsi que les modalités de paiement sont fixés librement. La loi n'impose aucune révision automatique. Le bail peut prévoir une clause d'indexation comme l'ILAT (indice des loyers des activités tertiaires). S'il n'existe aucune clause d'indexation, le loyer reste inchangé jusqu'à la fin du contrat.

Charges, travaux, impôts :

- Bail commercial : le Code du commerce énumère une liste de dépenses que le bailleur ne peut mettre à la charge du preneur (article R145-35 du Code de commerce).

- Bail professionnel : la répartition des charges, les modalités de travaux, les impôts et taxes sont fixés librement.

Renouvellement :

- Bail commercial : Le renouvellement peut être demandé par le bailleur ou le preneur. Le bailleur le propose en donnant congé par exploit d'huissier 6 mois avant la fin du bail. Le congé indique un nouveau loyer qui peut être déplaçonné. Le preneur dispose de trois options : acceptation tacite ou expresse, refus avec paiement d'une indemnité d'éviction. Le loyer du bail renouvelé est plafonné sauf si les facteurs locaux de

commercialité ont évolué. Le loyer même déplaçonné ne peut augmenter de plus de 10 % par an.

- Bail professionnel : absence de droit au renouvellement.

Avantages et inconvénients propres à chaque contrat

Les avantages du bail commercial :

- La propriété commerciale : la durée de 9 ans minimum permet aux parties d'obtenir une durée contractuelle minimale dans leurs relations, gage de stabilité.

- Le droit au renouvellement : il constitue un pilier du commerce pour le preneur qui dispose du droit de rester dans les lieux à l'issue des neuf ans. En cas de refus le bailleur doit verser une indemnité d'éviction.

- Le plafonnement du loyer : lors du renouvellement du bail, la hausse du loyer est en principe plafonnée selon la variation de l'indice (ILC ou ILAT) protégeant ainsi le commerçant contre des augmentations brutales liées à la spéculation immobilière.

- La protection de la loi Pinel : depuis 2014 la loi encadre strictement la répartition des charges. Le bailleur ne peut plus répercuter les grosses réparations (toiture, murs porteurs) ni les impôts liés à la propriété (sauf taxe foncière) sur le locataire.

- La cession du bail : le locataire a le droit de céder son bail à l'acquéreur de son fonds de commerce sans que le propriétaire ne puisse s'y opposer (sauf clause d'agrément).

- La résiliation triennale : le preneur peut donner congé

tous les 3 ans offrant une certaine flexibilité malgré l'engagement long.

- Un droit de préférence légal d'acquisition pour le preneur en cas de vente des murs loués.

Les inconvénients :

- L'engagement de durée : le locataire est engagé par période de 3 ans, il ne peut pas partir du jour au lendemain. Il doit attendre l'échéance triennale et respecter un préavis de 6 mois par acte d'huissier.

- La spécialisation : le locataire doit respecter la destination des lieux. S'il veut changer d'activité (déspecialisation) la procédure est complexe et cela peut entraîner une hausse immédiate du loyer.

- Le coût pour le bailleur : le propriétaire est « marié » avec son locataire. Il est difficile de récupérer son local pour un usage personnel ou pour un autre projet sans payer une indemnité dissuasive.

Les avantages du bail professionnel :

Contrairement au bail commercial qui est encadré par la loi, le bail professionnel laisse une grande liberté contractuelle.

- Souplesse de sortie du locataire : l'atout majeur, il n'a pas à attendre une échéance triennale, c'est idéal pour une profession libérale qui se développe vite et a besoin de déménager. Le locataire peut quitter les lieux à tout moment après un préavis de 6 mois.

- Liberté quant à l'aménagement des relations contractuelles au niveau de la rédaction du bail : presque tout est négociable, répartition des charges, des travaux (même les gros travaux prévus à l'article 606 du Code civil), modalités d'indexation du loyer fixées librement.

- L'engagement est plus court pour le bailleur : la durée minimale est de 6 ans contre 9 ans pour le bail commercial ce qui permet

au propriétaire de récupérer son bien plus rapidement s'il a d'autres projets immobiliers.

Les inconvénients du bail professionnel :

- Absence de droit au renouvellement ; c'est le point noir pour le preneur. Le bailleur peut au terme des 6 ans refuser de renouveler le bail par simple notification (préavis de 6 mois) sans avoir à justifier d'un motif et sans verser d'indemnité d'éviction.

- Absence de propriété commerciale : le professionnel libéral ne peut pas valoriser son droit au bail de la même manière qu'un commerçant. S'il perd son local il peut perdre une partie de sa clientèle ou patientèle sans compensation financière du propriétaire.

- Les risques de clauses abusives : la liberté contractuelle peut se retourner contre une partie moins bien conseillée. Le bailleur peut par exemple imputer l'intégralité des taxes et grosses réparations au locataire, ce qui est strictement interdit dans les baux commerciaux (loi Pinel).

- Sous location restreinte : si le contrat ne le prévoit pas explicitement, la sous-location est interdite ce qui peut freiner le partage de cabinet entre confrères.

L'acte authentique est une protection redoutable pour les deux parties au contrat. Il confère date certaine et donne force exécutoire au contrat. Ainsi en cas d'impayés le bailleur possède un titre lui permettant de faire saisir les sommes dues sans passer par un long procès. ●



Céder son entreprise, un acte fort

DÉCRYPTAGE | *Près de 750 000 entreprises pourraient changer de main dans les dix prochaines années en France, dans un contexte marqué par le vieillissement des dirigeants et un manque structurel de repreneurs. Si les freins fiscaux et réglementaires sont souvent mis en avant, on a tendance à négliger la dimension émotionnelle et psychologique, pourtant essentielle pour une transmission réussie.*

Avec en France près de 750 000 entreprises potentiellement concernées par une transmission au cours des dix prochaines années (selon la Proposition de loi visant à assurer la pérennité des entreprises en facilitant leur transmission - Assemblée Nationale, n° 2185 - 2024), on comprend mieux les enjeux de la bonne maîtrise des mécanismes de la transmission d'entreprise. Le phénomène est d'autant plus pressant qu'il est marqué par le vieillissement des dirigeants : 25 % d'entre eux ont déjà plus de 60 ans et 11 % ont dépassé les 66 ans (selon l'étude Bpifrance de novembre 2025). 30 000 entreprises disparaissent chaque année faute de repreneurs !

textes successifs ont d'ailleurs contribué à améliorer les conditions de transmission de ce point de vue. Mais il faut aussi faire avec une conjoncture perçue comme difficile marquée par un manque de transparence et une instabilité politique et fiscale. Les avis convergent, à l'instar d'Anne Bataille, responsable transmission de la CCI, pour souligner « des freins très forts sur les déclenchements, sur la sélection des acquéreurs et sur le financement derrière ». Et au-delà des freins objectifs qui sont bien identifiés, la dimension psychologique et relationnelle reste encore le principal angle mort de la préparation.

Cette dimension émotionnelle est pourtant présente à chaque étape de la vie

entrepreneuriale, que ce soit pour motiver la création ou la reprise, pour gérer au quotidien l'entreprise ou l'orienter dans les décisions structurantes. Même les spécialistes peinent à expliquer le phénomène : « Certains ne pensent même pas à vendre[...]. La majorité des cédants veulent céder à leur fils spirituel », observe Arnaud Peyrelongue (CRA)^[1]. Au final, moins d'une entreprise « transmissible » sur trois est effectivement cédée par son propriétaire en France en 2023. Une telle destruction de valeur interpelle : ces organisations sont bien souvent le

1. Cédants et Repreneurs d'Affaires est une association mettant en relation cédants et repreneurs.

Des freins forts

Plusieurs facteurs se conjuguent pour limiter l'efficacité des transmissions en France. Fiscalité, bureaucratie, tissu capitalistique sont bien souvent évoqués sur le volet technique et les

Une entreprise reprise a plus de chances de survie à cinq ans qu'une création

Par Vincent MAYMO
et Alain MEIAR



fruit d'une vie de travail et contribuent au dynamisme du territoire comme à l'accès au travail de très nombreuses familles. Quand on sait qu'une entreprise reprise a plus de chances de survie à cinq ans qu'une création, on comprend tout l'enjeu de mieux accompagner les cédants dans la préparation de leur sortie.

Des cédants aux profils différents

Souvent délaissées au profit de questionnements portant sur les levées de fonds ou les pratiques de fusion-acquisition, la sortie de la vie entrepreneuriale et sa préparation sont pourtant des sujets clés. Quitter l'entreprise que l'on a contribué à créer n'est pas rien ! En la matière, les spécialistes de la transmission comme les chercheurs distinguent généralement trois profils de cédants déterminés par l'âge, l'expérience et l'orientation.

Un premier groupe, que l'on pourra qualifier de *transactionnel*, est minoritaire mais voit sa proportion augmenter. Il correspond aux moins de 50 ans cherchant à saisir une opportunité. La transmission de l'entreprise, appréhendée comme un processus technique, s'accompagne d'une priorisation d'objectifs patrimoniaux et financiers et de logiques pouvant relever de la terre brûlée. Un deuxième groupe qu'on pourrait qualifier de *transitionnel* est lui aussi minoritaire. Il correspond à l'entrepreneur désireux de se réorienter professionnellement (20 %), de diversifier son patrimoine (10 %) ou encore de répondre à des enjeux familiaux (10 %)^[2]. Il accorde de l'importance à ce que la cession se passe dans de bonnes conditions car il

2. BPI France Transmission
<https://reprise-entreprise.bpifrance.fr/>



ALAIN MEIAR
maître de conférences, IAE Bordeaux

© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins



© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

VINCENT MAYMO
professeur des universités, IAE Bordeaux

autre rapport à l'entreprise. Dans la plupart des cas, la dimension émotionnelle y prime sur la fonction, les enjeux relationnels et personnels prenant le pas. On comprend que, dans cette perspective en particulier, les transactions ne sont plus seulement économiques, mais aussi cognitives, normatives et affectives.

Des stratégies implicites

Et pourtant, « il n'y a pas de stratégie de sortie », nous expliquaient deux bénévoles du CRA, habitués à côtoyer des entrepreneurs dont la plupart se présentent à leurs portes sans véritablement connaître le processus de cession et avoir anticipé celui-ci. Ce constat est partagé par Anne Bataille, responsable du service transmission de la CCI, qui explique que l'approche de la transmission, telle qu'elle est généralement présentée, reste bien éloignée des réalités des entrepreneurs : « Les gens sont fatigués, ils en ont marre. Ils n'ont pas de stratégie. On les sensibilise, à l'impact fiscal par exemple ».

Alors oui, la définition d'une stratégie claire de sortie, est très structurante pour le chef d'entreprise : « vouloir céder son entreprise, c'est un formidable moteur pour être le plus "clean" possible... le plus pro, auditable et traçable possible », explique Christophe L., un cédant interrogé. Le repreneur doit en effet se doter d'une compréhension de ce qui fait la valeur de l'entreprise, de son histoire et des facteurs qui ont fondé sa réussite. Mais résoudre les blocages rencontrés par les cédants suppose, au-delà des problématiques techniques, d'ouvrir la boîte noire de l'entreprise pour explorer le ressenti de l'entrepreneur.

Le passage à l'acte est en effet autant le fruit d'un processus inconscient que

souhaite continuer à intervenir sur le territoire.

Le cas le plus courant, correspond aux deux tiers des entrepreneurs mettant fin à leur vie professionnelle (64 % selon l'étude de Bpifrance, 68 % selon la dernière étude du CRA).

Ce troisième groupe qu'on pourrait qualifier d'*existentiel* inclut principalement des « seniors », bien souvent moins diplômés et issus du métier. Ils ont la plupart du temps une méconnaissance du processus de cession qu'ils conjuguent avec un

conscientisé : ils l'ont en tête, y pensent en identifiant les pistes, éliminent les options comme la reprise par les enfants ou les salariés. Cela conduit bien souvent les entrepreneurs à ne pas révéler à leur plus proche conseil, l'expert-comptable, ou à la famille leur projet par volonté de garder la confidentialité : « Les cédants souhaitent le plus souvent garder leur projet de vente confidentiel le plus longtemps possible, et cette exigence de discrétion s'applique également aux relations qu'ils entretiennent avec leurs accompagnateurs », témoigne Gary Wanlin, expert-comptable et trésorier de l'association Equinoxe.

Une affaire d'émotion

Dans leur article de 2012 intitulé « Exploring the heart : entrepreneurial emotion is a hot topic », une équipe de chercheurs internationaux portait, dans une revue académique de premier plan, la dimension émotionnelle de l'aventure entrepreneuriale. Cet enjeu prend régulièrement le pas au cours de la vie d'un entrepreneur et notamment lors des temps forts que sont la création, les difficultés, l'entrée de nouveaux associés au capital ou encore la sortie de l'activité entrepreneuriale. Il faut comprendre que la mécanique du cœur est enrayée à chaque étape par ce qui peut être vécu comme une rupture dans la vie du cédant, une perte de pouvoir, la crainte de ce que sera sa vie sans l'entreprise.

On retrouve le constat d'Arnaud Peyrelongue du CRA : « La cession d'une entreprise est quelque chose

de très personnel et de très confidentiel. Le risque c'est que les salariés clés partent, on risque de les démotiver si on les informe. Il en va de même des fournisseurs et des clients ». Certes la vie d'un entrepreneur est faite de solitude, mais « quand tu vends, c'est encore pire car il ne faut en parler à personne [...] tu deviens un peu parano », témoigne Olivier Aubry, cédant et membre de l'association Equinoxe.

Crise identitaire

Au-delà des calculs de rentabilité, la cession agit comme un révélateur des attaches invisibles liant le fondateur à sa structure. Cette étape, vécue comme une crise identitaire, marque le passage d'une vie de « Dieu tout-puissant » à un anonymat social redouté. Certains entrepreneurs

des entreprises de la CCI, peuvent entraver toute planification de sortie. Le processus lui-même est jalonné de pics de stress comme la mise à nue qu'est la mise à disposition d'informations ou la signature de la LOI (lettre d'intention) qui matérialise la fin proche de l'aventure. Cette phase de séparation est souvent vécue comme une « descente de train ». Mais c'est aussi le prix à payer pour que l'œuvre d'une vie se poursuive.

Un écosystème pour accompagner

En dépit de la solitude souvent ressentie par les entrepreneurs, ceux-ci peuvent compter sur un écosystème capable de les accompagner aux différentes étapes de leurs projets. Les experts-comptables et avocats sont à leur écoute

et peuvent les orienter. La mise en œuvre opérationnelle se poursuit régulièrement avec des intermédiaires dans la relation cédant-repreneur comme la CCI, les cabinets de M&A ou encore l'association CRA. Ils ont aussi tout

intérêt à échanger avec des pairs ayant connu les mêmes questionnements comme le propose l'association Equinoxe.

L'enjeu de la transmission ne peut plus être ignoré : il concerne 3 millions d'emplois d'ici 2030. Si les outils techniques et fiscaux sont aujourd'hui bien maîtrisés par les conseils, la dimension humaine demeure le verrou principal. Aider l'entrepreneur à franchir cet obstacle psychologique revêt une importance cruciale pour la résilience de nos territoires. ●

La cession agit comme un révélateur des attaches invisibles liant le fondateur à sa structure

souffrent d'un attachement fusionnel, un cédant interrogé nous parlant de « complexe du Viking » pour évoquer ces cédants qui parfois « entraînent leur entreprise dans leur chute pour se démontrer que personne n'est capable de la reprendre ». Le départ, trop tardif, devient alors catastrophique.

La psychologie de la rupture s'inscrit dans un tumulte émotionnel où la « peur du vide » et le « sentiment de trahison envers les équipes » décrits par David Eyme, président du club



© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

M^e ELISSAVETA PETKOVA
avocat directeur, Lexymore

Le congé supplémentaire de naissance

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a créé un congé supplémentaire de naissance. Ce nouveau droit, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026,

poursuit un double objectif : soutenir la natalité et favoriser une meilleure répartition des responsabilités familiales entre les parents. Il doit être clairement distingué des congés déjà existants, à savoir le congé de naissance de trois jours, le congé maternité, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant, le congé d'adoption et le congé parental d'éducation.

Sa création impose aux entreprises d'anticiper de nouvelles absences, parfois longues et fractionnées, ainsi que de nouvelles périodes de protection des parents contre le licenciement.

Les bénéficiaires du congé

Le congé supplémentaire de naissance pourra bénéficier à chacun des deux parents. Il sera ouvert aux salariés ayant préalablement bénéficié d'un congé

DÉCRYPTAGE |

Créé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, le congé supplémentaire de naissance complète la palette de congés liés à l'arrivée d'un enfant. Son régime, particulièrement souple pour les parents, appelle une vigilance accrue des entreprises quant à son application.

maternité ou d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'un congé d'adoption.

Les bénéficiaires seront la mère et le second parent pouvant prétendre au congé paternité, à savoir : le père biologique, le conjoint ou concubin de la mère, la personne liée à elle par un pacte civil de solidarité, ainsi que, dans les couples de femmes ayant eu recours à une PMA, la femme qui n'a pas porté l'enfant.

Durée, fractionnement et délai de prévenance

Le congé supplémentaire de naissance aura une durée d'un ou deux mois, au choix du salarié. Il pourra être fractionné en deux périodes d'un mois chacune. Cette possibilité de fractionnement constitue l'un des points les plus sensibles pour l'organisation des entreprises, car les absences pourront être

étalées sur plusieurs mois.

Le délai de prévenance sera d'un mois, sauf lorsque le congé supplémentaire de naissance suit immédiatement le congé de paternité et qu'il est pris dans le mois suivant

la naissance, auquel cas, le délai est réduit à 15 jours. L'information devra parvenir à l'employeur par lettre recommandée ou lettre remise en mains propres contre décharge.

La Cour de cassation a déjà jugé que le non-respect du délai de prévenance ne permettait pas à l'employeur de refuser ou de reporter le congé parental. Une solution similaire pourrait donc être retenue pour le congé supplémentaire de naissance. Le congé devrait pouvoir être pris jusqu'au neuvième mois suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant. Par analogie avec le congé de paternité, il pourrait suffire que le congé débute avant l'expiration du délai. Le salarié pourrait ainsi, dans certains cas, bénéficier effectivement du congé entre le neuvième et le onzième mois de l'enfant.

Le droit au congé supplémentaire reste cependant conditionné à l'épuisement

Par M^e Elissaveta PETKOVA



périodes d'au moins cinq jours chacune. Plusieurs situations peuvent donc se présenter :

- le salarié peut prendre tout son congé paternité en une seule fois, puis enchaîner immédiatement avec le congé supplémentaire de naissance ;
- il peut également fractionner son congé paternité, puis demander le congé supplémentaire après la dernière fraction ;
- enfin, il pourra fractionner le congé de paternité et le congé supplémentaire de naissance lui-même, en prenant une première période d'un mois, en reprenant le travail, puis en posant une seconde période d'un mois avant l'expiration du délai applicable.

Cette grande souplesse est favorable aux parents, mais elle créera des difficultés pratiques pour l'employeur. Les absences pourront être longues, répétées et parfois éloignées de la date de naissance. Les entreprises devront donc anticiper les remplacements, les parents pouvant alterner des périodes de présence et d'absence dans l'entreprise pendant presque un an.

Le congé supplémentaire de naissance pourra bénéficier à chacun des deux parents

préalable du congé paternité. Si un salarié demande ce congé plusieurs mois après la naissance sans avoir utilisé l'intégralité de ses droits au congé paternité, alors que le délai légal pour les prendre est expiré, l'employeur pourra refuser le congé supplémentaire.

Articulation avec les autres congés liés à la parentalité

Le salarié devra avoir épuisé ses droits au titre du congé maternité, paternité, d'accueil de l'enfant ou

d'adoption pour bénéficier du congé supplémentaire de naissance. L'articulation avec le congé maternité ne pose pas de difficulté majeure, celui-ci étant obligatoire et non fractionnable.

La situation est plus complexe concernant le congé paternité. Pour rappel, le salarié doit impérativement prendre le congé obligatoire de 7 jours. Il peut ensuite décider de ne prendre que cette durée minimale ou d'utiliser tout ou partie de la période facultative de vingt et un jours, qui peut être fractionnée en deux

Protection contre le licenciement

Le Code du travail prévoit que l'employeur ne pourra rompre le contrat de travail d'un salarié pendant le congé supplémentaire de naissance que s'il justifie d'une faute grave du salarié ou de l'impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à la naissance ou à l'arrivée de l'enfant.

Pour la mère, il faudra articuler cette nouvelle protection avec celles déjà prévues autour du congé maternité. Pendant le congé maternité, la salariée bénéficie d'une protection absolue contre le licenciement. Aucun

licenciement n'est possible pendant cette période. Après son retour, elle bénéficie d'une protection relative pendant dix semaines, son licenciement n'est possible que si l'employeur justifie d'une faute grave ou d'un maintien impossible dans l'emploi.

Si la salariée demande à bénéficier du congé supplémentaire de naissance immédiatement après le congé de maternité, elle devrait bénéficier pendant ce congé d'une protection relative contre le licenciement à double titre. Le Code du travail prévoit cette protection pendant la période de 10 semaines suivant le terme du congé maternité, sauf prise de congés payés et aussi pendant le congé supplémentaire de naissance, peu importe la date de sa prise.

Si la salariée reprend le travail après son congé maternité puis demande à bénéficier ultérieurement du congé supplémentaire de naissance, elle multipliera les périodes de protection relative contre le licenciement : d'abord au titre des 10 semaines suivant le terme du congé maternité, mais aussi au titre du congé supplémentaire de naissance qui pourra être pris beaucoup plus tard.

Pour le père ou le second parent, la protection relative liée à la naissance demeure limitée aux dix semaines suivant la naissance de l'enfant. Le congé paternité pouvant être pris plus tard, le salarié pouvait en bénéficier sans être protégé contre le licenciement. En revanche, il bénéficiera d'une nouvelle protection pendant la durée du congé supplémentaire de naissance.

Articulation avec le congé parental d'éducation

La réforme ne modifie pas le régime du congé parental

La réforme ne modifie pas le régime du congé parental d'éducation

d'éducation. Une salariée pourra revenir travailler après son congé maternité, demander ensuite un congé supplémentaire de naissance avant les neuf mois de l'enfant, puis prendre ultérieurement un congé parental total ou partiel jusqu'aux trois ans de l'enfant.

À l'inverse, une salariée pourra prendre un congé parental d'éducation immédiatement après le congé maternité, puis bénéficier du congé supplémentaire de naissance à l'issue de ce congé parental, à condition que l'enfant n'ait pas dépassé la limite d'âge prévue pour l'utilisation du nouveau congé.

Indemnisation

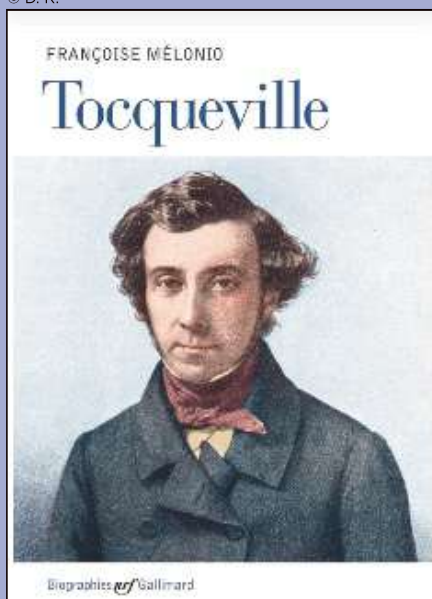
Pour les salariés, l'indemnisation sera dégressive, soit un premier mois indemnisé à 70 % du salaire net antérieur et un deuxième mois indemnisé à 60 % du salaire net antérieur, dans la limite du plafond de la Sécurité sociale.

Le nouveau dispositif entrera en vigueur le 1^{er} juillet et sera applicable à tous les parents, dont l'enfant est né après le 1^{er} janvier 2026. Les entreprises doivent donc maîtriser au plus vite les nouvelles règles d'absence et de protection applicables à leurs salariés. ●



© Shutterstock

© D. R.



L'auteure livre une biographie de Tocqueville à la fois politique et intime.

BORDEAUX

Le prix Montaigne attribué à Françoise Mélonio

Le jury du prix littéraire Montaigne, présidé par Xavier Darcos, chancelier de l'Institut, a décerné son prix 2026 à Françoise Mélonio pour son ouvrage *Tocqueville* (éditions Gallimard). Le prix a été remis par Thomas Cazenave, maire de Bordeaux et Jean-Pierre Rousseau, grand chancelier de l'Académie du vin de Bordeaux le 28 mai à l'hôtel de ville. Créé en 2003 par la mairie de Bordeaux et l'Académie du vin de Bordeaux, ce prix littéraire récompense la qualité d'un essai exprimant des valeurs d'humanisme et de tolérance chères à Michel Montaigne, qui fut aussi maire de la ville de 1581 à 1585. Françoise Mélonio, lauréate 2026, professeure émérite à la Sorbonne, est spécialiste de l'œuvre de Tocqueville dont elle a édité l'œuvre complète aux éditions Gallimard. Dans son dernier ouvrage, elle livre une biographie politique et intime de celui qui est considéré comme l'un des grands penseurs et analystes de la démocratie. Dans son essai, Françoise Mélonio montre que cet aristocrate et démocrate est, comme elle le qualifie, un « homme de l'écart ».

SAINT-ÉMILION

Le nouveau chai d'Angelus

Le château Angelus (Saint-Émilion) vient de présenter son nouveau chai de vinification. Enterré à sept mètres de profondeur, il est constitué d'un ensemble de cuves tronconiques inversées et suspendues, en bois de chêne, inox et béton brut. Ce bâtiment unique allie des voûtes dépourvues de piliers, inspirées du savoir-faire des bâtisseurs de cathédrale, des voiles de béton architectonique composées de strates horizontales et une charpente en chêne d'une portée de 22 mètres. Cette conception unique permet une vinification lente par infusion. « Nous conservons du passé les méthodes qui ont fait leurs preuves et considérons avec intérêt ce que l'innovation peut apporter de positif ou prometteur (...) », a déclaré Stéphanie de Boüard-Rivoal, PDG d'Angelus depuis 2012. Angelus emploie 170 personnes, produit huit cuvées et possède l'hôtel-restaurant Le Logis de la Cadène à Saint-Émilion.

Le nouveau chai du château Angelus, enterré à sept mètres de profondeur, révèle un ensemble de cuves inversées, en bois, inox et béton.

© Angelus



© Willy Lefevre



Le festival Bleu nuit organise chaque soir, du 20 au 24 juillet, des projections en plein air.

BORDEAUX

Cinéma estival à l'Utopia

La nouvelle édition du festival de cinéma Bleu nuit se tiendra à Bordeaux du 20 au 24 juillet. Coorganisé par le Fifib (festival international du film indépendant de Bordeaux) et le cinéma Utopia, l'événement proposera cinq soirées autour du 7^e art et de l'été. Au programme : des avant-premières chaque soir sous la nef de l'Utopia, puis des soirées musicales suivies de projections en plein air dans la cour du collège Fieffé. Le festival s'ouvrira avec *Notre salut*, d'Emmanuel Marre, prix du scénario 2026 à Cannes. Suivront à l'Utopia *Fjord*, de Cristian Mungiu, le 21 juillet, *Les Éléphants dans la brume*, d'Abinash Bikram Shah, le 22 juillet, et *Soudain*, de Ryusuke Hamaguchi, le 23 juillet. Trois films cultes sont programmés au collège Fieffé : *La Reconquista* de Jonás Trueba, *Amélie et la métaphysique des tubes* de Maïlys Vallade et *Parasite* de Bong Joon-ho.

Bleu nuit du 20 au 24 juillet, cinéma Utopia - collège Fieffé à Bordeaux.

© Tandem Film

BORDEAUX

Un film made in Gironde

À l'affiche le 24 juin : *L'Étrangère*, un long métrage soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine. L'histoire raconte le périple de Selma, qui a fui la Syrie pour arriver à Bordeaux où elle va être aidée par un avocat avec qui une romance va se nouer. Le film, accompagné par ALCA (agence livre, cinéma et audiovisuel), est un long métrage de Gaya Jiji distribué par Tandem Film. La société de production Zebra Entertainment, basée à Pessac, a participé à l'élaboration du film. Le film a bénéficié de trois subventions de la Région : une aide à l'écriture (15 000 euros), au développement (14 000 euros) et à la production (180 000 euros). Le tournage a eu lieu principalement à Bordeaux, Arcachon et Biscarrosse. *L'Étrangère* a été présenté au festival de Cannes 2026 dans la sélection « Un certain regard ».



Le film *L'Étrangère* a été tourné à Bordeaux, Arcachon et Biscarrosse.

LE PIN GALANT Une saison variée

MÉRIGNAC | La saison 2026-2027 s'annonce riche et variée pour la salle de spectacles avec 90 nouvelles propositions en théâtre, danse, variété et humour.

Yéraz (*Pour toi Aznavour*), l'étoile montante Leïla Ka (*Maldonne*), ainsi que Benjamin Millepied qui présentera *Barbara, du bout des lèvres*.

Sylvain Tesson

Enfin le Pin Galant propose une programmation destinée aux jeunes publics : *La petite fille aux allumettes*, *Pocahontas*, *Arsène Lupin*, sans oublier le festival *Les petites graines du Pin Galant*, les 13 et 14 février avec fanfare électrique et roller disco groovy. D'autres séances sont adressées aux scolaires dont *L'abécédaire de Boris Vian*.

Enfin, l'équipe propose une première rencontre littéraire avec Sylvain Tesson autour de son œuvre *Les piliers de la mer*. ●

Nouvelle équipe, nouvelle identité visuelle, nouvelle programmation. La saison culturelle de la salle de spectacle Le Pin Galant a été dévoilée en présence de Philippe Prost, son directeur, Thierry Trijoulet, maire de Mérignac et Olivier Martin, DG de s.pass qui a repris l'exploitation de la salle depuis juillet 2025.

La société parisienne (qui compte 23 salles en France) a investi un million d'euros afin de renouveler les systèmes de sons et lumières et l'adaptabilité de la salle. Les dirigeants ont annoncé pour la saison à venir 160 manifestations réparties sur ses deux sites, l'auditorium ou le pavillon : 90 spectacles pour 100 représentations, 7 spectacles en location et 73 congrès ou événements représentant 168 journées.

15 concerts de variété

C'est en théâtre que l'offre est la plus forte, avec 21 pièces. C'est l'adaptation décoiffante du *Bourgeois gentilhomme* avec Jean-Paul Rouve qui ouvre le bal. À découvrir également *Le journal de Mérignac*, une pièce collaborative d'Édouard Baer. Dans un tout autre style *La prochaine fois tu mordras la poussière* est l'adaptation du roman de Panayotis Pascot.

La saison sera également

riche de 15 concerts de variété (Thomas Dutronc, Renan Luce, Benjamin Biolay, Bertrand Belin) ou musicaux tels que la chanteuse malienne Fatoumata Diawara ou le célèbre rappeur Youssoupha et son gospel symphonique. 14 comiques feront leur show, parmi lesquels David Castello-Lopes, Paul de Saint-Sernin, Christelle Chollet, Alex Lutz ou encore Philippe Caverivière.

La danse est également à l'honneur avec les 40 danseurs de la compagnie

Les quarante danseurs de la compagnie Yéraz rendront un vibrant hommage à Charles Aznavour le 18 décembre prochain.



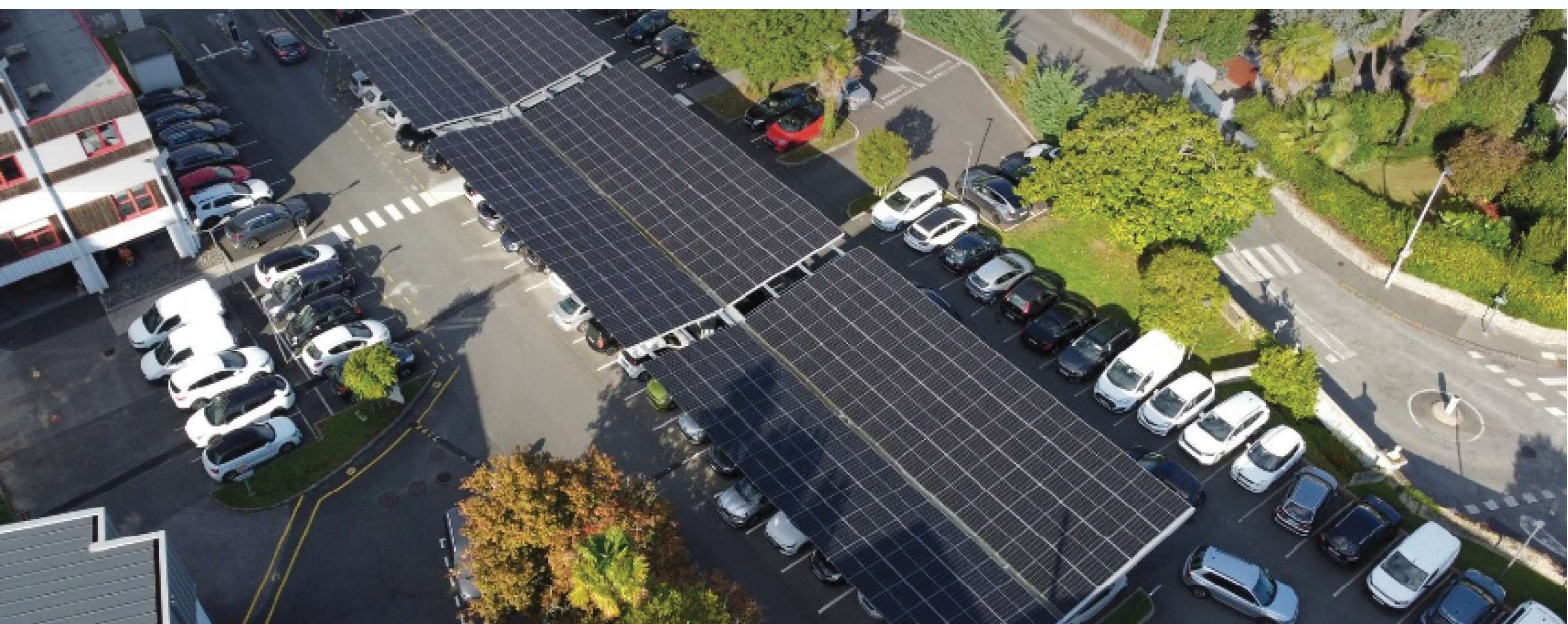
Par **Nathalie VALLEZ**

Produisez, Stockez, Rechargez

L'autonomie énergétique,
enfin concrète.



- Production solaire
- Stockage
- Pilotage énergétique
- Mobilité électrique
- Optimisation des coûts et du carbone
- Solution de financement



CONTACTEZ-NOUS

05.59.41.02.47 • projet.bidart@wewise.fr • wewise.fr

**AXEL
HEINZ**
winemaker
et directeur
général
du Château
Lascombes
depuis 2022



**CHÂTEAU
LASCOMBES**

L'art de recevoir

© Sarah Arnould

MARGAUX | Depuis l'arrivée de son nouveau winemaker et directeur général Axel Heinz en 2022, le château Lascombes s'inscrit dans une nouvelle phase avec le développement de son offre touristique et la sortie de sa nouvelle cuvée La Côte - Lascombes.

Un nouveau chapitre s'écrit pour le château Lascombes depuis son acquisition en 2022 par Gaylon Lawrence, propriétaire terrien américain qui possède déjà six vignobles dans la Napa Valley. À la suite de cette acquisition, c'est Axel Heinz, œnologue et viticulteur renommé, qui a pris la direction du château en tant que winemaker. Originaire de Munich, Axel Heinz est Bordelais par sa mère et a passé toutes ses vacances en Gironde lorsqu'il était enfant. Il a quitté son poste du domaine d'Ornellaia et Masseto en Toscane, qu'il a dirigé pendant 20 ans, pour « rentrer à la maison ». C'est à Margaux qu'il donne un nouveau souffle à ce château, 2^e grand cru classé de 1855.

Argile bleue

Le domaine comptait jusqu'à présent trois cuvées : Château Lascombes (2^e grand cru classé de Margaux), Chevalier

Par **Nathalie
VALLEZ**

Le Château Lascombes,
2^e grand cru classé de 1855 à Margaux.

© Sarah Arnould



Le Château Lascombes propose le déjeuner ou dîner sur mesure dans un cadre intime et privilégié.



© D. R.

La Côte - Lascombes, nouvelle cuvée parcellaire, incarne le renouveau de la propriété.

Lascombes (Margaux), et Haut-Médoc de Lascombes, dans un style traditionnel et classique médocain avec une dominante de cabernet sauvignon cultivé sur des sols graveleux. Dès son arrivée, Axel Heinz a eu à cœur de révéler la richesse d'un terroir complexe et divers, emblématique de Margaux.

Avec Delphine Barbour, la directrice technique du château, ils ont sélectionné quatre parcelles formant cinq hectares au total du lieu-dit La Côte, planté en merlot. Dans le soubassement calcaire, ils ont découvert des veines d'argile bleue qui maintiennent une rétention d'eau permanente. C'est ainsi qu'a été créée la nouvelle cuvée parcellaire La Côte - Lascombes, 100 % merlot. « Un nouveau vin doit apporter quelque chose de nouveau », résume sobrement Axel Heinz.

Déjeuner privé

Le château enrichit son offre touristique en proposant de nouvelles expériences immersives, à

commencer par la découverte de la cuvée La Côte - Lascombes avec visite du domaine et dégustation horizontale du millésime 2022, ainsi que Chevalier de Lascombes et Château Lascombes. Le domaine propose également un déjeuner ou dîner sur réservation. Décliné en menu unique, il est accompagné des différents vins et millésimes de la propriété.

D'autres dégustations : découverte, voyage au cœur du renouveau ou encore plongée dans l'histoire du domaine sont proposées. Le château, qui tient son nom de son premier propriétaire avéré le chevalier Antoine de Lascombes au XVII^e siècle, possède également neuf chambres.

Jéroboam ou impériale

Aux abords du château, on peut également visiter le cuvier qui a été inauguré en 2021 par l'ancien propriétaire Dominique Befve. Conçu par l'agence bordelaise BPM Architectes (Arnaud Boulain et Anne Gayet), le bâtiment

industriel a d'abord une vocation technique, puis esthétique. Avec une vue imprenable sur les vignes alentour, il est pourvu d'un vaste ascenseur (pour la circulation du raisin) recouvert de feuilles aluminium qui font miroir.

On y trouve une quarantaine de cuves inox, une dizaine de foudres bois et six amphores en terre cuite. On peut également découvrir le chai voisin avec ses barriques de vieillissement en bois, ainsi qu'une collection des millésimes, en jéroboam ou impériale (très grands formats), et des bouteilles dont les plus anciennes remontent à 1890.

L'histoire du château s'écrit également à la boutique qui présente les bouteilles qui étaient habillées de violet jusqu'au millésime 2022 avant que l'habillage ne soit remplacé par les armoiries du chevalier Lascombes. ●

GROUPE LAURENTIE

Un nouveau lieu à Paludate



© Nathalie Vallez

Par **Nathalie
VALLEZ**

HUGO LAURENTIE
fondateur du groupe Laurentie
ANTONIN CARRO
directeur associé du Zéphyr

BORDEAUX | Le groupe Laurentie, propriétaire notamment du Bourbon, vient d'ouvrir sa quatrième adresse : une brasserie avec rooftop et programmation open air quai de Paludate.

Les Bordelais pourront compter, cet été, sur le Zéphyr pour animer leurs dimanches avec ses brunchs *open air*, quai de Paludate, de midi à vingt-deux heures. La quatrième adresse du groupe Laurentie révèle ainsi toute son originalité.

Comedy club

Le groupe, qui compte une vingtaine de collaborateurs, a été fondé par Hugo Laurentie. Le groupe compte quatre sociétés, avec un associé différent pour chacune, la holding d'Hugo Laurentie étant majoritaire dans chaque établissement. « J'ai monté cette structure avec une forte logique de développement », précise-t-il. Sa première adresse, le restaurant-club Le Bourbon, a été ouverte en 2022 en association avec le fondateur de la maison de spiritueux Mounicq, Cédrik Nadé (qui a depuis cédé ses parts à un autre associé, *ndlr.*). En quatre ans, l'établissement, situé aux Bassins à flots, a trouvé sa vitesse de croisière, conjuguant restauration, bar à cocktail et *dance floor*. Le groupe a également investi dans une salle de spectacle attenante : le 18 Bourbon Street, un *comedy club* qui propose des *stand up*, concerts et autres shows burlesques. Troisième adresse du groupe, Solera, un bar à vins place du Palais.

Le Zéphyr propose une formule totalement différente : « Notre positionnement de développement est de proposer des offres singulières et complémentaires », remarque Hugo Laurentie. Avec 1,4 million d'euros de chiffre d'affaires pour le Bourbon, 300 000 euros

pour le 18 Bourbon Street et pour le Solera, le groupe ambitionne 1 million d'euros de CA pour le Zéphyr, ce qui permettrait au groupe d'atteindre un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros.

Rooftop

Anciennement *The C Spirits*, le Zéphyr, aux abords de la halle Bocca, a été créé en 2022 par Jean-Philippe Ballanger, fondateur de la distillerie Moon Harbour. Fermé pendant plusieurs mois, il avait besoin d'être « dépoussiéré » selon son nouveau propriétaire, qui s'est associé avec Antonin Carro, ancien directeur du Bourbon et directeur associé du Zéphyr.

Rouvert fin mai, l'établissement associe une offre brasserie « solaire » et événementielle, et garde et développe la partie fumoir avec quelques cigares à la dégustation. La grande salle vitrée est assortie d'une vaste terrasse qui s'étend sur l'esplanade face à la Meca et d'un rooftop de 150 m².

Finale mondiale de mixologie

Le chef, ancien de l'équipe du Mazal (Bordeaux), propose une cuisine méditerranéenne, avec trois entrées, trois plats et trois desserts au choix : de l'avocat frit au charbon végétal, au steak de chou-fleur, en passant par le carpaccio de betterave ou la pavlova aux fruits rouges. Le tout accompagné d'une carte des vins accessible. Zéphyr propose également une carte étayée de cocktails ou mocktails concoctés par Michel Bayle, en finale du *Bartenders Society*, concours mondial de cocktails. « C'est l'ancien barman du Point Rouge, maintenant au bar du George V (Paris 8^e), qui m'a transmis sa passion. Je propose des cocktails qu'on ne voit pas ailleurs, mais que les gens comprennent », explique le mixologue, à l'instar de ce fraise/basilic/cardamome et gin, très frais en bouche, concocté pour les soirées d'été.

Branche événementielle

En parallèle, le groupe Laurentie développe deux activités distinctes. La Voilerie, créée en 2015 par Hugo Laurentie, constitue la branche de production événementielle du groupe. En sourdine depuis quelques années, elle reprend son activité avec les brunchs *open*



Le plat végétarien de la carte du Zéphyr : un steak de chou-fleur rôti, chili oil, légumes croquants et pickles, sauce poivre.

© Nathalie Vallez

air, organisés jusqu'à la fin septembre. La formule brunch sera proposée de 12 heures à 15 heures sur la terrasse, puis sera suivie de cinq DJ sets, programmant afrohouse, groovy et musique électro jusqu'à 22 heures. La Voilerie produira d'autres événements festifs et artistiques pour les autres lieux du groupe.

En complément, le groupe Laurentie lance une activité traiteur, dédiée à l'accompagnement d'événements privés et professionnels. Indépendantes mais complémentaires, ces deux activités participent à la diversification de l'offre du groupe. « Mon ambition est de faire bouger ce quartier », sourit Hugo Laurentie. ●

Après le jour

Londres, la Tamise
à Battersea. Crépuscule de
Charles Lacoste, 1901

Réalisée en 1901, cette œuvre est peinte d'après le souvenir des voyages qu'entreprend Charles Lacoste (né en 1870 à Floirac et mort en 1959 à Paris) en Angleterre entre 1894 et 1897, à l'invitation de l'écrivain Hubert Montague Crackanthorpe (1870-1896).

À travers une série consacrée aux quais de la Tamise, le jeune artiste, proche des milieux symbolistes, s'inscrit dans l'héritage de James McNeill Whistler et de ses nocturnes. La silhouette de Battersea, représentée d'après mémoire, est ici frappée d'une atmosphère silencieuse et énigmatique où rien, pas même le passage d'un bateau, ne semble perturber la quiétude du fleuve. Échappant à toute forme de réalité immédiate, la « beauté scientifique-industrielle » du port se mêle, selon les mots de Marius et Ary Leblond, aux « translucidités magnétiques de la nature », offrant ainsi une vision poétique du paysage moderne dont Lacoste se fait maître.

À noter ! En 1908, Gabriel Frizeau acquiert le tableau auprès de l'artiste et l'intègre à sa collection personnelle, aux côtés d'œuvres d'Odilon Redon, Paul Gauguin ou encore Tobeen. ●

Cette œuvre est à découvrir dans l'accrochage *Passions Collections. 10 ans d'acquisitions du MusBA (2015-2025)* présenté jusqu'au 4 janvier 2027 dans la Salle des Actualités de l'aile Lacour, au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.





© Photo : F. Deval, mairie de Bordeaux.

LES PARFAIT(S)

PETITES MAGOUILLES EN FAMILLE

En salle depuis le 24 juin
Un film de Ludovic Bernard
Avec Audrey Fleurot, Ramzy Bedia, Alan Cumming
Comédie, Drame

Par Pascal LE DUFF

Sam et Magalie Toussaint enchaînent les mauvais coups pouvant faire gagner beaucoup d'argent sans trop de risques. Lui est un maître du déguisement, elle le cerveau de leur smala. André, le père de Magalie, préfère s'en prendre à de riches femmes esseulées pour leur soutirer leur fortune ! Leurs valeurs se transmettant de génération en génération jusqu'aux enfants du couple. Traqués par un trafiquant à qui ils doivent beaucoup d'argent, ils fuient en Écosse en endossant l'identité d'une famille, les Parfait. Ludovic Bernard s'essaye à un genre rare en France, à travers les mésaventures d'une famille de gentils escrocs qui devront faire preuve d'ingéniosité pour ne pas se faire attraper !

« J'adore les films d'arnaqes ! C'est toujours jouissif de voir des personnages se faire avoir au cinéma ! Quand on comprend comment les héros ont réussi leur coup qui semblait impossible, c'est toujours génial. Les Parfait(s) est une comédie un peu différente car mettre en scène des arnaques nous a permis d'essayer des nouvelles choses. Je voulais aussi que

les Parfait(s) se retrouvent loin de chez eux, dans un pays dont la langue ne serait pas la leur. Quand j'ai pensé à l'Écosse avec ses kilts et son whisky, je me suis dit qu'il y avait un décor original pour une bonne comédie ! »

Bernard, qui adore les fantaisies policières de Guy Ritchie, a composé un scénario reposant sur une mécanique bien huilée adaptée à la sauce hexagonale avec une touche d'humour grand public et un duo d'acteurs en osmose : Audrey Fleurot surfant sur la même touche de folie que dans *HPI* sur TF1 et Ramzy Bedia au sens du timing comique parfait.

« Ils ont l'œil vif et malin. Ramzy apporte une énergie incroyable. Le personnage est toujours sur le qui-vive et je trouve qu'on ressent ça parfaitement quand il le joue. Et c'est rare de pouvoir être aussi drôle que lui. Il est aussi très élégant dans le film. C'était pareil avec Audrey. Elle porte très bien le déguisement. Elle est d'une vivacité d'esprit dingue, elle propose énormément de choses. Ce sont des acteurs qui n'ont pas peur de pousser à fond les curseurs de la comédie et d'aller jusqu'au bout. »



© D. R.

Audrey Fleurot s'est régalée avec ce projet inédit dans son parcours :

« Je trouve ça super d'oser s'atteler au film d'arnaque en France. C'est aussi jouissif à regarder qu'à jouer. Et je n'avais jamais joué avec Ramzy, même si j'en avais très envie. C'est vraiment un partenaire idéal : vous lancez une improvisation, il vous relance la balle encore plus loin. C'est très stimulant. On a en commun un rapport très ludique au jeu, qui rappelle l'intensité que peuvent avoir les enfants quand ils se lancent dans des jeux. On s'est reconnus immédiatement. C'est assez drôle entre acteurs, il suffit parfois juste de cinq minutes

pour voir si on fait partie de la même famille ou pas. »

Ramzy Bédia est tout aussi enthousiaste sur le projet et sa partenaire :

« C'était rafraîchissant de pouvoir faire un film sur une famille d'escrocs, avec cette ambiance à l'anglaise que j'aime beaucoup. Ma dernière référence en France, c'est les films en noir et blanc avec des dialogues de Michel Audiard, comme Les Tontons flingueurs ! J'aime beaucoup ces rôles de filou ! J'aime bien faire l'arnaqueur, le mec un peu flamboyant. Et j'ai adoré tourner avec Audrey, c'est une superbe actrice et une formidable partenaire de

jeu. Une super copine aussi. Comme on était sur la même longueur d'onde, on s'amusait beaucoup avec les scènes et nos répliques. On jouait les scènes à notre manière, comme on sentait que ce couple se serait comporté. »

Décapants en poissons hors de l'eau en Écosse, ils sont accompagnés par Bernard Farcy en papy séducteur (enfin, le croit-il...) et Alan Cumming en amateur éclairé de spiritueux et de tenues chatoyantes. La construction astucieuse de la magouille permet de surprendre le spectateur sans le perdre, et surtout sans oublier de le faire rire ! ●

Les Caprices de l'Enfant Roi

Louis XIV en danger !

1651. La Fronde menaçant de mort son fils de treize ans, Anne d'Autriche décide de le confier à D'Artagnan pour le mettre à l'abri. Pendant cet exil forcé, Louis XIV sera remplacé à la Cour par un sosie. S'estimant trop célèbre pour ne pas attirer l'attention sur eux, le mousquetaire demande à Cyrano de Bergerac de le garder en toute discrétion. Celui-ci va le cacher au sein de la troupe de théâtre de Molière et de Madeleine Béjart qui signent des pièces se moquant de son régime. Louis devra apprendre à être un ado comme un autre... Michel Leclerc imagine la rencontre improbable entre ces grandes figures réunies pour protéger l'héritier du trône de France. Artus et Franck Dubosc forment un duo détonnant. Le premier est Cyrano, poète désabusé qui retrouve goût à la vie en protégeant ce noble enfant et en partageant la scène avec la plus grande troupe de l'époque. Le second amuse en D'Artagnan certes imbu de sa personne mais loyal. Une comédie d'aventures plaisante, avec quelques anachronismes ironiques.



© D. R.

© D. R.



Des Minions et des monstres

Des bananes à Hollywood

1927. En quête d'un méchant à servir aveuglément, les Minions débarquent à Hollywood. Ils vont devenir des stars jusqu'à l'arrivée du parlant qui met un terme à leur carrière. Pour la relancer, ils vont invoquer des monstres afin de les diriger dans des films fantastiques. Le but de ces créatures étant d'asservir le monde, les Minions vont tenter de les stopper, avec l'aide d'un robot gentil... qui a le projet d'envahir la Terre ! En prenant les rênes de cette franchise dont il est le créateur, Pierre Coffin signe le meilleur film de toute la série « Moi, moche et méchant ». Unique doubleur depuis le début des Minions, ces amateurs de bananes, il improvise leur charabia hilarant. Alexandre Astier, David Marsais et Camille Cottin participent au doublage de ce délire absurde riche en clins d'œil à des classiques du muet, ainsi qu'au pauvre George Lucas. Un divertissement hilarant et cinéophile !

**BACKROOMS :
LE PASSE-MURAILLE**

Clark, proche du burn-out, gère un magasin de meubles au bord de la faillite. Sa femme l'a quitté et il consulte le docteur Mary Kline, inquiète pour lui. Alors qu'il tente de réparer son tableau électrique, il passe à travers le mur et découvre une arrière-salle qui s'étend sur une immense surface. Il va explorer ce labyrinthe secret au risque de se perdre... Kane Parsons, vingt ans, signe un premier film d'épouvante angoissant à la maîtrise brillante, inspiré de vidéos qu'il avait postées sur YouTube à seize ans. Il met en scène un cadre à la créativité impressionnante, froid et minimaliste, qui participe de la terreur qu'il fait naître. Le papier peint monochrome, le décor à l'architecture déstructurée et le travail sonore nous immergent dans cet univers infini où vont s'égarer les excellents Chiwetel Ejiofor (*12 Years a Slave*) en architecte frustré qui se laisse envahir par sa découverte et Renate Reinsve en psy empathique. Une nouvelle preuve que le cinéma d'horreur peut encore procurer des émotions fortes quand il favorise l'humain plutôt que les effets faciles.

KARIN VIARD DIVA AU CŒUR FOU

Dans *Le Cœur Fou* d'Axel Courtière, Julien de Saint-Jean (*Le Comte de Monte-Cristo*) sera un trentenaire muet qui, chaque soir à la nuit tombée, prépare sa mère (Karin Viard) avant qu'elle n'entre en scène sur le cabaret du port, *Le Cœur Fou*, dont elle reste la diva incontestée malgré son âge. Elle s'y produit en sirène aguicheuse pour les marins de passage mais l'arrivée d'une mystérieuse jeune femme (Camélia Jordana) venue remplacer la barmaid va bouleverser ce monde. Elle rêve en secret de chanter et le jeune homme ne semble pas insensible à ses charmes. Philippe Katerine et Déborah Lukumuena se produiront à leurs côtés.

ANDY GARCIA DÉTECTIVE PRIVÉ

Dans le film noir *Diamond* dont il est aussi le réalisateur, Andy Garcia (*Les Incorruptibles*) sera un détective privé nommé Joe Diamond qui possède l'étonnante capacité de résoudre des crimes que la police de Los Angeles ne parvient pas à élucider. Ses seules armes sont son flair redoutable et un humour pince-sans-rire à l'ancienne. À ses côtés on retrouve de grands noms du cinéma contemporain dont Vicky Krieps, Brendan Fraser, Dustin Hoffman, Bill Murray, Danny Huston, Rachel Ticotin (*Total Recall*) et Robert Patrick, le robot implacable de *Terminator 2*. ●

EN BREF

Dans *Les Vœux* de Léa Fazer (*Maestro*), adapté du livre *Métamorphose : La vie m'appelle* de Catherine Draveil, tiré d'une histoire vraie, **ISABELLE CARRÉ** décidera de changer de vie après 35 ans passés dans un couvent, sous le regard de Sergi López, Hippolyte Girardot et Thibault de Montalembert (Mathias dans la série *Dix pour cent*).

Dans *Moral Capacity* de Brad Anderson, **DACRE MONTGOMERY** (l'otage de *La Corde au cou*) sera confronté à un ultimatum mortel quand sa liaison avec une collègue est sur le point d'être découverte par le mari de sa maîtresse : commettre un meurtre ou voir son monde s'effondrer. Il partage l'affiche de ce thriller psychologique avec Sofia Boutella et Tim Robbins.

RUSSELL CROWE

sera bientôt *Le Dernier Druide* sous la direction de William Eubank. Il sera un Celte pacifique contraint de reprendre les armes pour protéger sa famille et son peuple de l'anéantissement total quand un empereur romain découvre une forteresse druidique dans les montagnes de Calédonie.

RETROUVEZ LES 2550 ANNONCES LÉGALES PUBLIÉES EN JUIN SUR LE SITE *ECHOS-JUDICIAIRES.COM*



- 540 AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS**
- 899 AVIS DE MODIFICATION**
- 3 AVIS DE VENTES AUX ENCHÈRES**
- 27 AVIS D'APPEL D'OFFRES ET D'ENQUÊTE PUBLIQUE**
- 29 AVIS DE CONVOCATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
- 340 AVIS DE DISSOLUTION ET DE CLÔTURE DE SOCIÉTÉS**
- 22 AVIS DE LOCATION GÉRANCE**
- 51 AVIS DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE**
- 22 AVIS DE TRANSMISSION UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**
- 51 AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL ET DE PATRONYME**
- 453 AVIS DE PROCÉDURES JUDICIAIRES
DES TRIBUNAUX DE COMMERCE ET DES
TRIBUNAUX JUDICIAIRES**

Ces informations sont publiées dans ce magazine à titre purement informatif. Seul le site echos-judiciaires.com est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

NOUVEAUTÉ

GRATUIT & CHAQUE LUNDI



**RETROUVEZ SUR
VOTRE SMARTPHONE OU
VOTRE ORDINATEUR,
L'INTÉGRALITÉ DES
ANNONCES LÉGALES DE
LA SEMAINE PASSÉE**

Chaque mois, les Echos Judiciaires Girondins vous résume l'activité des ventes aux enchères publiques issues des tribunaux girondins.
Seul le site echos-judiciaires.com est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

VENTES AUX ENCHÈRES À VENIR PUBLIÉES SUR echos-judiciaires.com

DATE ET TRIBUNAL	DATE DE PARUTION ANNONCES LÉGALES	AVOCAT	NATURE DES BIENS	ADRESSE	MISE À PRIX
LIBOURNE 24/07 À 14 H	22/06/2026	Maître Nicolas DROUAULT	DEUX MAISONS MITOYENNES À USAGE D'HABITATION	5 lot. Le Clos Royal, 24 art Ancienne Route Royale 33870 VAYRES	210 000 €



EN TEMPS REEL

**RETROUVEZ GRATUITEMENT TOUTES
LES ANNONCES DE VENTES AUX ENCHÈRES**

Via le QR code ou directement
sur notre site echos-judiciaires.com
rubrique ***Annonces Légales***

Chaque mois, les Echos Judiciaires Girondins vous résume les avis d'appels d'offres et d'enquêtes publiques diffusés sur le site echos-judiciaires.com au cours du mois précédent et sur lequel vous pouvez retrouver les détails complets. Seul le site echos-judiciaires.com est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

APPEL D'OFFRES / AVIS D'ENQUÊTES / SAFER

ANNONCEURS	TYPE D'ANNONCE	SYNTHÈSE
COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL	Avis de la commission nationale d'aménagement commercial	Extension d'un ensemble commercial « Les Portes du Bassin » à ARES
SIAEPA DE LA REGION DE SAINT SELVE	Avis d'appel public a la concurrence	Marché de prestations de services pour la gestion du SPANC et contrôles des branchements collectifs
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	Publication effectuée en application des articles l 141-1et r 142-3 du code rural et de la pêche maritime	Candidature au 15/06/2026 ; Saint-Germain-d'Esteuil ; Saint-Vincent-de-Pertignas ; Blaignan-Prignac ; Lesparre-Médoc ; Saint-Laurent-Médoc ; Cars
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	Publication effectuée en application des articles l 141-1et r 142-3 du code rural et de la pêche maritime	Candidature au 15/06/2026 : Porte-de-Benauges
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	Publication effectuée en application des articles l 141-1et r 142-3 du code rural et de la pêche maritime	Candidature au 13/06/2026 : Saint-Bonnet-sur-Gironde ; Saint-Ciers-sur-Gironde
BORDEAUX METROPOLE	Avis d'enquete publique	Evaluation environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige à Pessac
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX	Avis	Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de Bordeaux Métropole pour le projet EMME
SIAEPA DE LA BREDE	avis d'appel public à la concurrence	Maîtrise d'œuvre des services publics d'alimentation d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées pour les années 2026 à 2030
DDTM DE LA GIRONDE	Avis de consultation publique	Consultation publiquesur la demande d'enregistrement présentée par la SCEA GAROLAIT en vue d'obtenir l'enregistrement d'une demande concernant la création d'un élevage de 400 vaches laitières sur AILLAS
SIAEPA DE LA REGION D'ARVEYRES	Avis d'appel public à la concurrence	Diagnostic des forages aep de cadarsac genissac izon et moulon
SIEA DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS	Avis d'appel public à la concurrence	Cambes - travaux sur canalisations et branchements
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	Publication effectuée en application des articles l 141-1et r 142-3 du code rural et de la pêche maritime	Candidature au 22/06/2026 : Tauriac ; Avensan ; Arsac ; Margaux-Cantenac ; Soussans ; Castelnau-de-Médoc ; Lacanau ; Listrac-Médoc ; Naujac-sur-Mer ; Saint-Laurent-Médoc ; Sainte-Hélène ; Pineuilh ; Porte-de-Benauges ; Lugon-et-l'Île-du-Carnay ; Tarnès ; Villegouge ; Le Fieu ; Saint-Christophe-de-Double
MAIRIE DE SADIRAC	Avis d'enquete publique	Projet de création d'un cimetière à Sadirac-Lorient.
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	Publication effectuée en application des articles l 141-1et r 142-3 du code rural et de la pêche maritime	Candidature au 22/06/2026 Bis : Mios
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	Publication effectuée en application des articles l 141-1et r 142-3 du code rural et de la pêche maritime	Candidature au 29/06/2026 : Les Peintures ; Listrac-Médoc ; Queyrac ; Saint-Vivien-de-Médoc ; Bégadan ; Saint-Sauveur ; Vendays-Montalivet ; Saint-Jean-de-Blaignac ; Saint-Ferme ; Saint-Vincent-de-Pertignas ; Baron ; Génissac ; Lugon-et-l'Île-du-Carnay
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	Publication effectuée en application des articles l 141-1 et r 142-3du code rural et de la pêche maritime	Candidature au 29/06/2026 : Saint-Girons-d'Aiguevives ; Illats ; Podensac ; Virelade ; Bayon-sur-Gironde ; Bourg ; Saint-Seurin-de-Bourg
COMMUNE DE LACANAU	Modification n°2 du plan local d'urbanisme arrete n°ar2026/0780 du 4 juin 2026	Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Lacanau
ARCACHON EXPANSION	Annonce	procedure de selection prealable a l'attribution d'occupation du domaine public pour une activite de food truck et buvette au sein du velodrome d'Arcachon
MAIRIE CARIGNAN DE BORDEAUX	Marche à procédure adaptée	Assurances non statutaires

Chaque mois, les Echos Judiciaires Girondins vous résume les avis d'appels d'offres et d'enquêtes publiques diffusés sur le site echos-judiciaires.com au cours du mois précédent et sur lequel vous pouvez retrouver les détails complets. Seul le site echos-judiciaires.com est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

APPEL D'OFFRES / AVIS D'ENQUÊTES / SAFER

ANNONCEURS	TYPE D'ANNONCE	SYNTHÈSE
MAIRIE BELIN BELIET	Avis d'appel public à la concurrence	Travaux de restauration de l'église Saint Pierre de Mons
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	Publication effectuée en application des articles L 141-1et R 142-3 du code rural et de la pêche maritime	Candidature au 13/07/2026 : Les Artigues-de-Lussac, Saint-Denis-de-Pile, Saint-Émilion, Lalande-de-Pomerol, Libourne, Pomerol, La Lande-de-Fronsac, Arcins, Langoiran, Villenave-de-Rions, Saint-Girons-d'Aiguevives, Vertheuil, Saint-Yzans-de-Médoc, Mérignas, Gensac, Massugas, Saint-Yzans-de-Médoc, Fossès-et-Baleyssac, Mongauzy, Ordonnac, Saint-Germain-d'Esteuil
DDTM DE LA GIRONDE	Deuxième avis d'enquête publique	Aménagement hydraulique de la Pimpine entre les communes de Sadirac et de Latresne
SIAEPA DE LA REGION D'AR-VEYRES	Avis d'appel public à la concurrence	Assainissement des communes de genissac moulon et nerigean
SIAEPA DE LA REGION D'AR-VEYRES	Avis d'appel public à la concurrence	Travaux d'Assainissement IZON
TARGON	Avis de marché	Révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Targon
MAIRIE MERIGNAC	Avis de participation du public par voie électronique	Permis de construire pour un ensemble immobilier composé de 294 logements, commerces, bureaux et 1 parking silo
SAFER NOUVELLE AQUITAINE	Publication effectuée en application des articles L 141-1et R 142-3 du code rural et de la pêche maritime	Candidature au 06/07/2026 : Porchères ; Villegouge
MAIRIE DE LA BREDE	Avis d'appel public à concurrence	Travaux pour la réhabilitation de locaux commerciaux et d'aménagement de la Place St Jean d'Étampes

RETROUVEZ GRATUITEMENT ET EN TEMPS RÉEL



TOUTES LES ANNONCES APPEL D'OFFRES, AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE & SAFER

Via le QR code ou directement sur notre site echos-judiciaires.com rubrique **Annonces Légales**

Chaque mois, les Echos Judiciaires Girondins vous résume l'activité des tribunaux de commerces et judiciaires diffusés sur le site echos-judiciaires.com au cours du mois précédent et sur lequel vous pouvez retrouver les détails complets. Seul le site echos-judiciaires.com est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

AUTRE JUGEMENT D'OUVERTURE (JUGEMENT DU 03 JUIN 2026)

SAS WEBFUTUR

EXTENSION DE LIQUIDATION JUDICIAIRE (JUGEMENT DU 02 JUIN 2026)

SARL KLISALEX - MME CLAUDE GUIL-
LON

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE (JUGEMENT DU 21 DÉCEMBRE 2018)

SAS SAMOP

(JUGEMENT DU 02 MARS 2026)

SAS EXTERMINACE

SAS EXTERMINACE

SAS ABC CLUB

SAS EXTERMINACE

SAS ABC CLUB

SAS EXTERMINACE

SAS ABC CLUB

SAS ABC CLUB

SAS EXTERMINACE

SAS ABC CLUB

SAS EXTERMINACE

(JUGEMENT DU 16 MARS 2026)

SAS PEDRETTI DISTRIBUTION

(JUGEMENT DU 24 MARS 2026)

SAS HACOR INTERIM

(JUGEMENT DU 27 MARS 2026)

SARL PHD IMMOBILIER

(JUGEMENT DU 21 AVRIL 2026)

SARL O'TESTE

(JUGEMENT DU 22 AVRIL 2026)

SAS FACTORY AUTO

(JUGEMENT DU 20 MAI 2026)

SAS EUROPAGON

SAS O=boolo

(JUGEMENT DU 26 MAI 2026)

SARL MY BISTRO

SARL VIGNOBLES DIFFUSION GR

SAS NAECO ET NOSSIOP

SARL JB VITICOLE

SARL Liséa Piscines

(JUGEMENT DU 27 MAI 2026)

SARLU MA BÂTIMENT

SARL DOUCEUR PISCINE

SAS AJM

ARAFa Kamal

SAS GONZO PNEU

SAS GUSTAVE RESTO FONDAUDEGE

SAS Société Mécanique Industrielle 33
(S.M.I. 33)

SARL EVO CR INTERNATIONAL

SARL OH LAIT LAIT

JIMENEZ Emilio

(JUGEMENT DU 02 JUIN 2026)

SAS DG CONSTRUCTION

SARL S&R EVENTS

SAS RAZA DECO

SAS MuZo

SNC ESSOR LES COMPAGNONS

(JUGEMENT DU 03 JUIN 2026)

DARTIGUELONGUE Séverine

SARL CEMAL

SAS ABREU Maçonnerie

SAS DELFOX - PREDICTIVE TECHNOL-
OGIES

SARL L.S.T. CONSTRUCTIONS

SARL BORDEAUX PRO AUTOMO-
BILES

SAS DS PROPRETE

SAS FEELGLOW

SAS Bonne Dose

SAS ZENO BAT

SARL GOOD KARMA

SAS BIONÉIS

SARL DEMENAGEMENTS JC JOU-
BERT SARL

(JUGEMENT DU 09 JUIN 2026)

SARL KAHNAWAHKE

SARL KAROSE

SARL SEREN'AIDES

(JUGEMENT DU 10 JUIN 2026)

MACHADO Franck Julien

SARL AQUITAINE TELESURVEIL-
LANCE

SARL MICH-EL

SARL GECILE

SARL DEBBIH PLATRERIE

SAS SAPHIR TRANSACTIONS

SARL ALGUE BX

SARL PRESTIBAG

SAS BHZ FINANCES

SARL JLD ANDERNOS

MORENO Sébastien

SARL SFB

SAS RO PLATRERIE

SAS XTAR TELECOMS

SARL DROP ACADEMY BORDEAUX

SAS ENOYA

SAS LE P'TIT SESAME

AIT-CHAOURA Samir

(JUGEMENT DU 16 JUIN 2026)

NEGRIN Chantal

SARL AFRIQUE EXPORT

NICOLAS Delphine, Marine, Anne

SAS ALIMMO

SARL FRIENDS

SAS Spiral media

KURSUN Ozgur

(JUGEMENT DU 17 JUIN 2026)

SARL ENTREPRISE DU BATIMENT
LAPEGUE

SARL TAUSSAT IMMOBILIER

SARL ARNAUD COQUELLE DESIGN
DEVELOPPEMENT (AC2D

SARL SPEEDY EXPRESS

SAS YMED

SAS HIB

SAS HDP CARRELAGE

SAS AD2M

EIRL JANKOWIAK Johann, Alexandre

SAS A&B TAPISSERIE DECORATION
VENDRE MEUBLES

SAS ID PILOTAGE & CONSEIL

Société coopérative d'intérêt collec-
tif par actions simplifiée EH DITES...

PONT Alexis

(JUGEMENT DU 23 JUIN 2026)

SAS LE DIASCORN

SARL LE FOURNIL DES COUSINS

SARL LA CHAMBRE STUDIO (LCS)

DURU Gulnami

SAS CHARPENTE 33

MENSI Sabri

SAS OC - RENOV'CONSTRUCTION (OC
-RC)

SAS STUDIO G

PETIT Angélique

STEFANOV Dragomir

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(JUGEMENT DU 26 FÉVRIER 2026)

SAS KASO 2 MAISON ROCHES

(JUGEMENT DU 02 MARS 2026)

SA ZIEGLER FRANCE S.A.

(JUGEMENT DU 04 MARS 2026)

SAS SECURITE ET CONDUITE

(JUGEMENT DU 05 MARS 2026)

SAS DISTRICHAZ

(JUGEMENT DU 11 MARS 2026)

SAS GROUPE J L V

(JUGEMENT DU 30 MARS 2026)

SAS DIGITAL COLLEGE

SAS CYANIDE

(JUGEMENT DU 01 AVRIL 2026)

SAS LIV 2

(JUGEMENT DU 02 AVRIL 2026)

SAS CYCLABLE BORDEAUX

(JUGEMENT DU 07 AVRIL 2026)

SA LMS SA

(JUGEMENT DU 21 AVRIL 2026)

SAS FOURQUES OUEST PROVENCE
AZUR

(JUGEMENT DU 28 AVRIL 2026)

SAS TARA JARMON

(JUGEMENT DU 29 AVRIL 2026)

SARL NLCL

SAS TEHTRI SECURITY

(JUGEMENT DU 13 MAI 2026)

SARL DELCROIX AQUITAINE

(JUGEMENT DU 20 MAI 2026)

SAS M.B.E. (METROPOLE BIOMASS
ENERGY)

(JUGEMENT DU 21 MAI 2026)

SASCLESTRAFRANCE

(JUGEMENT DU 26 MAI 2026)

SARL MECALOR

SARL TESSON

SAS SCHENGLER INDUSTRIE

SARL CESKA

SAS CEKALAN

SAS BASS'BILL

SAS MEKA

(JUGEMENT DU 27 MAI 2026)

SARL REALISATIONS METALLIQUES
DE LA GIRONDE

SAS BE MY COOKIE

SAS AUPUS EQUIPEMENTS

SARL HFOOD PESSAC

SAS LOGINES TRANSPORT FRET
NEGOCE

SARL Be my cookie corporation

SAS BMC Prod

SAS BMC 2

(JUGEMENT DU 02 JUIN 2026)

SAS JDL DISTRIB

SASUIMMSPEINTURE

BOURSEAUX Kévin

(JUGEMENT DU 03 JUIN 2026)

BRAUN Charène

LAMSAAD Moussa

SAS AZUR DRONES

Lamothe Jeremy

SAS Société Bâtiment Rénovation
Aquitaine

SARL LE COMPTOIR DU LAVAGE
AMBARES

SARL LOLECAR

(JUGEMENT DU 09 JUIN 2026)

SARL A.M.A,

SARL OCEAN EXPERIENCE FRANCE

(JUGEMENT DU 10 JUIN 2026)

SARL BORDO LOC

Chaque mois, les Echos Judiciaires Girondins vous résume l'activité des tribunaux de commerces et judiciaires diffusés sur le site echos-judiciaires.com au cours du mois précédent et sur lequel vous pouvez retrouver les détails complets. Seul le site echos-judiciaires.com est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

SAS RENO SUD OUEST (RSO)
SARL WOODCOCK Forage & Arrosage
SAS AD INVEST
(JUGEMENT DU 16 JUIN 2026)
MOULTSON Jean Christophe
SARL PAK ELECTRICITE & FIBRE
SARL DISTRI CHAUFFAGE
SARL AGUR ASSURANCES COURTAGE
BEAUME Georges
(JUGEMENT DU 17 JUIN 2026)
SAS ARC'INVEST
SARL DEXIA (DEXIA)
SARL Y&Z
LEGRAND POLI Fabien, Jean, Alain
SARL POISSON PILOTE INVESTISSEMENTS
SARL MOREAU
SAS TERA ENERGIES
SAS ML Batiment
MATTRAY - TORE Alexandra
(JUGEMENT DU 23 JUIN 2026)
SAS LA PAILLOTTE
SARL CHATEAU MAISON NOBLE SAINT MARTIN
RABATE Emmanuel
SAS LES ATELIERS RÉSILIENCE CHEZ DIGIDOI (AR)
SAS I.D.
OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE
(JUGEMENT DU 14 AVRIL 2026)
SAS GOBILAB,
(JUGEMENT DU 04 MAI 2026)
SAS SingTime
(JUGEMENT DU 27 MAI 2026)
SAS HFOOD VILLENAVE
SARL MALO INVEST
(JUGEMENT DU 02 JUIN 2026)
SAS MCS LANGON
SAS LYS FINANCE
SARL SOMA BTP
(JUGEMENT DU 16 JUIN 2026)
SCI Mas de Bègles
SARL SOUMAFE
SNC GAMBETTA
(JUGEMENT DU 23 JUIN 2026)
SARL COOKIE MONSTER
AUTRE JUGEMENT ET ORDONNANCE
(JUGEMENT DU 29 DÉCEMBRE 2025)
SAS NEOMARCHE
(JUGEMENT DU 06 MARS 2026)
SARL MERIGNAC FOOD
(JUGEMENT DU 20 MAI 2026)
DOUCET Laura, Francine, Michelle
(JUGEMENT DU 03 JUIN 2026)
SAS SODIF'R

GOYENETCHE Dominique
(JUGEMENT DU 10 JUIN 2026)
SAS ALTER EGO PACKAGING
JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE
(JUGEMENT DU 09 AVRIL 2026)
SAS GRENOUILLES PRODUCTIONS
(JUGEMENT DU 14 AVRIL 2026)
SAS SOMANYWAYS
(JUGEMENT DU 21 AVRIL 2026)
Société coopérative de production à forme anonyme et capital variable ATLANTIQUE INGENIERIE RESEAUX (A.I.R.)
(JUGEMENT DU 26 MAI 2026)
SAS ALLEGRE & DUC FORMATION - CONSEIL
(JUGEMENT DU 27 MAI 2026)
SAS MD IMMO
(JUGEMENT DU 10 JUIN 2026)
SARL F.ABM
(JUGEMENT DU 16 JUIN 2026)
SAS PEINTURE ELECTROSTATIQUE SERVICES
JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE ACCÉLÉRÉE
(JUGEMENT DU 11 MARS 2026)
SARL MIPEI
(JUGEMENT DU 05 MAI 2026)
SAS Créateur de Sommeil Retail
(JUGEMENT DU 26 MAI 2026)
SA TRANSPORTS CHALAVAN ET DUC
JUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE CESSION
(JUGEMENT DU 23 FÉVRIER 2026)
SAS SELFCITY INC.
SAS SELFCITY INC.
SAS SELFCITY INC.
SAS SELFCITY INC.
SAS SELFCITY INC.
(JUGEMENT DU 01 AVRIL 2026)
SARL PROGRESS SUP
(JUGEMENT DU 02 AVRIL 2026)
SAS ALPHA CAMPING
(JUGEMENT DU 13 AVRIL 2026)
SARL JOTT FRANCE
(JUGEMENT DU 24 AVRIL 2026)
SARL MAVIPAL,
(JUGEMENT DU 26 MAI 2026)
SAS RESTART
JUGEMENT METTANT FIN À LA PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE
(JUGEMENT DU 27 MAI 2026)
SAS LES 3 FRERES
JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE
(JUGEMENT DU 26 MAI 2026)
SAS AQUITERRA I.S.E.
SARL LIMAK

(JUGEMENT DU 03 JUIN 2026)
SARL DIFF'E'EVENT
SAS BRAVIG BATIMENT
(JUGEMENT DU 17 JUIN 2026)
SARL YAN
SARL LES 3 J
MODIFICATION DE LA DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS
(JUGEMENT DU 17 JUIN 2026)
SAS THÁI-KEN
SARL NASTENIKA
SAS WELLNESS TRUST 33
PLAN DE REDRESSEMENT
(JUGEMENT DU 15 JANVIER 2026)
SAS ACTIVUS GROUP
(JUGEMENT DU 26 FÉVRIER 2026)
SAS E-CENTER
(JUGEMENT DU 20 AVRIL 2026)
SAS STANDARD
SARL CYRIL LABEILLE DISTRIBUTION (CYLADIS)
(JUGEMENT DU 04 MAI 2026)
SAS COMPAGNIE DE GESTION DE BOUTIQUES SA (CGB)
(JUGEMENT DU 26 MAI 2026)
SARL JTLC DISTRIBUTION
(JUGEMENT DU 02 JUIN 2026)
SARL LE BON APPETIT
SAS LE CHAI NOUS
(JUGEMENT DU 09 JUIN 2026)
SAS A.C.A.
(JUGEMENT DU 10 JUIN 2026)
SAS VL CREATION
(JUGEMENT DU 16 JUIN 2026)
MIYOUNA Ludovic
(JUGEMENT DU 17 JUIN 2026)
SAS DILMEX
SAS AXESS AUTOMATISME
SARL PRATICA
CLÔTURE DE LA PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL
(JUGEMENT DU 16 JUIN 2026)
BACHETTA Steven
CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE
(JUGEMENT DU 31 OCTOBRE 2023)
SARL EAT VICTOIRE
(JUGEMENT DU 21 MAI 2025)
SAS IL DUCA
(JUGEMENT DU 23 FÉVRIER 2026)
SARL NEO CONCEPT HABITAT
SARL NEO CONCEPT HABITAT
SARL NEO CONCEPT HABITAT
SARL NEO CONCEPT HABITAT
SARL NEO CONCEPT HABITAT
(JUGEMENT DU 11 MARS 2026)
SARL SIBLINI

(JUGEMENT DU 17 MARS 2026)
SAS MANZALAB
(JUGEMENT DU 31 MARS 2026)
SAS CLIKEN WEB PRO
SAS RSF COM
SAS NEOMARCHE
SA ZIEGLER FRANCE S.A.
(JUGEMENT DU 02 AVRIL 2026)
SAS ALPHA CAMPING
(JUGEMENT DU 03 AVRIL 2026)
SARL KIWI INSTITUTE
(JUGEMENT DU 08 AVRIL 2026)
SARL FORTEL
(JUGEMENT DU 09 AVRIL 2026)
SAS ABC ECHAFAUDAGES
SAS BH2E
(JUGEMENT DU 24 AVRIL 2026)
SARL MAVIPAL
(JUGEMENT DU 27 AVRIL 2026)
SAS DIGITAL COLLEGE
(JUGEMENT DU 05 MAI 2026)
SA LMS SA
(JUGEMENT DU 19 MAI 2026)
SAS SABBAN & CO
(JUGEMENT DU 26 MAI 2026)
SARL TRANSPORT GIRONDE
SARL 2FCI
SAS LA PLAGE
(JUGEMENT DU 27 MAI 2026)
SARL LM
SAS AC YACHTING
SAS KMA CLOTURES
SAS MELOTREX NA
SARL BEAUTY BAR BY SOPHIE
(JUGEMENT DU 02 JUIN 2026)
SAS LES JARDINS DE L'ORANGERIE
SARL NEORAMA
(JUGEMENT DU 03 JUIN 2026)
DANDJO Aurélie
SAS HAI HAI
(JUGEMENT DU 10 JUIN 2026)
SARL VISION SUD OUEST
SAS 100 PRESSION
SARL ESP
(JUGEMENT DU 16 JUIN 2026)
SAS FRFS
SARL LBST
(JUGEMENT DU 17 JUIN 2026)
SAS TRANSPORT AUNEAU
ERDOGAN Orhan
SAS SCF
SAS Valid peinture
SARL HOLDING OLIVIER AUNEAU

Chaque mois, les Echos Judiciaires Girondins vous résume l'activité des tribunaux de commerces et judiciaires diffusés sur le site echos-judiciaires.com au cours du mois précédent et sur lequel vous pouvez retrouver les détails complets. Seul le site echos-judiciaires.com est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

SARLU CONSTRUCTION ROSSIGNOL
SAS SOLANERGIE
NAZIKOV DANAIL Georgiev
(JUGEMENT DU 23 JUIN 2026)
SARLU WAVE
CONVERSION EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE
(JUGEMENT DU 03 MARS 2026)
SA MAISON MINELLI
(JUGEMENT DU 02 JUIN 2026)
SAS J2M
(JUGEMENT DU 10 JUIN 2026)
SAS GRAPHICO & ASSOCIES
CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
(JUGEMENT DU 01 JUIN 2026)
SARL SERGE SAYE
SARL ROBERT ET FILS
SARL KOFFA
SAGE Patrick
SARL MELLADO ARMATURES
SARL ETABLISSEMENTS FRANCOIS
SAS ACTISOL
SA AIR MARINE
SARL ECS SERVICES
SARL UBEIRA
SARL COEUR DU VIN (V.D.C.)
SARL SPIDI LOGISTICS (S»PI»DI LOGISTICS)
SARL APPLICATION TECHNIQUE DE NETTOYAGE (A.T.N)
SARL ELECTRICITEL
SARL AUTO PIECE SERVICE
SARL MALIBAS
SARL BAINES MOTOS
SARL AQUITANA DISTRIBUTION
SARL OTORI
SAS L'Atelier d'AGENCEMENT 2B
SAS MEDIATOURISME
SARL CLASSIC AUTO DESIGN (CLAS-SIC AUTO DESIGN)
SARL AMBULANCES PASTEUR
PAMPIGLIONE Germano
SARL LAUZE ET FRERES
SARL LOPEZ CLEMENT
SARL IVAPOTE
SASATELIER D'ARCHITECTURE ROSSI CAZENAVE (A.A.R.C)
SARL LE MONDE INUIT
SARL WORLD TRANSPORT
SAS CAMPUS CAFET
SARL DL BATI & RENOVATION
SARL LM PLOMBERIE 33
SAS DTSM 33
SAS VALU IMMO

SARL LE MONDE DU CONFORT
SARL L'OLEA
SAS ACJIS
SAS ALPHA LOC
SAS GIRONDE WORLD TECHNOLOGIES (GWT)
SARL ATOUTS SERVICES 33
SAS LIONYX
SAS LIMA BATIMENT
SARL NOUVELLE AQUITAINE BATI-MENT
SAS QUAI 36
BORNET Ugo
SAS LE POP'S & CO
SASUIMMOATTITUDE
SAS FIDENTIA PATRIMOINE
SARL GBAT 33
SAS ARQ FRANCE
SAS Delicious Import & Export
SARL AMOR AMOR
SARL VOTRE MENU
SAS ANTELEM
SAS EDEN COLLECTION
SAS MILOU CONSTRUCTION
SAS CORINTINO
SAS ELDUNA
SAS LCANS Group
SAS LA GRANDE CALECHE D'OR
SAS LES JARDINIERS DU BASSIN
SAS PAPETERIE DE L'EPERNON
SAS AQUITAINE TRAVAUX DU BATI-MENT
SARL HWMA
SAS MCFT
SARL SAONA
SARL MMAR
SARL JCAK DISTRI
SARL CR DISTRIBUTION
SAS ELETECH AQUITAINE
SAS 33com
SARL ENTREPRISE AFKIR PEINTURE CARRELAGE (EAPC)
SARL LETTUCE GARDEN
SARL SUSHI FUSION CORNER
SASBATOSBATIMENT
SARL MS TRANSPORTS ET LOGIS-TIQUE
SARL POISSONNERIE LOU BARBOT
SAS BASSIN CONSTRUCTION AME-NAGEMENT PERE ET FILS
SARL BARROS-OLIVEIRA (B.O)
SARL L'UNIVERS DE LA PISCINE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
SAS BELLIS
SARL CARAIBEN MAÇONNERIE

SARL JEGSBAT
LOCATELLI Ronan
SARL CAPTAIN MUSIC
SAS BMLB
SARL ELA KIDS
SAS YOCAR
SAS WILLOW RESTAURATION
SAS BAM & CO
SAS EASY IMPORT
SAS Z.U. CONSTRUCTION
SARLU D.B Peinture Plâtrerie
SARL SPORT MEDIC
SAS NEO TRANSACTION
SAS AD MULTI-TRANS
SAS OYATS
LAZREK Ali
SAS VANSACA & CO
SAS MERCI Lead
SARL LA PLAGE
SARL LSMO CONSTRUCTION
SAS INTERACTIVE BUSINESS SCHOOL ALTERNANCE (IBS alter-nance)
SARLPASSIONMONTA
SAS T'AS DE BEAUX YEUX
SAS LE BASILIC
SARL EQUILIBRE
SASDRIVEANDSTYLE
SARL CRC COIFFURE
SARL COPIE CONFORME
BEN CHETTAB DRIF Elias
STERLE Johnif Inclif
SAS L'ART DES PATES
SAS DAKOTE
SAS DAKOTE
SARL LA MANE Sunny River
SARL MB CONFECTION
SAS DevoLab
SARL QUELLO GRANDE PIZZAS
SAS HUSKY CONSTRUCTION
SAS GRA Music GROUP SAS
SARL SATOUTP SARL
SARL FCS BORDEAUX LAC
SAS ENERGIESUN
SARL 2 ABD CAR'S
JIMENEZ Diègo-Jimenez Tania
SARL KIBARI SERVICE

SARL LES DÉS ENCHANTÉS
SARL DESTOCKAGE CONAN GUEI-DON (DCG)
SARLFRANCEBATIMO
SAS Webavie diffusion
MAURAND Pascal
CREUTZBURG Jonathan Patrice Dom-inique
MEHERZI Yassine
MEHERZI Yassine
BOIREAU Sylvain
BOURGEOIS Marc
THOMASSON Mickaël
(JUGEMENT DU 18 JUIN 2026)
SAS UTS 33
SAS SUNNCALL
SAS TINA
SARL XELYX
FIN DE LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE ACCÉLÉRÉE
(JUGEMENT DU 09 MARS 2026)
SA SOCIETE FRANCAISE DU RADIO-TELEPHONE - SFR
SAS COMPLETEL
SAS SFR FIBRE SAS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

AUTRE JUGEMENT ET ORDONNANCE (JUGEMENT DU 27 MARS 2026)

SAS GREEN SAILS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE (JUGEMENT DU 26 MARS 2026)

SARL NZ RUGBY VINTAGE

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE (JUGEMENT DU 26 MARS 2026)

SARL ABECE

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF (JUGEMENT DU 17 JUIN 2026)

SARL DE BALINCOURT ET CONSEILS ASSOCIES

BESOIN D'AIDE POUR VOTRE ANNONCE LÉGALE ?
CONTACTEZ-NOUS AU 05 56 52 32 13



**RETROUVEZ
GRATUITEMENT
CHAQUE LUNDI
TOUTES LES ANNONCES
DES TRIBUNAUX
DE COMMERCE ET
TRIBUNAUX JUDICIAIRES**

Via le QR code ou directement
sur notre site echos-judiciaires.com
rubrique ***Annonces Légales***



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDERAN - 33000 BORDEAUX



**À VENDRE
FONDS DE COMMERCE
VENTE ET CONCEPTION DE
CUISINES
A BORDEAUX**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 2 rue de Cauderan BP 20709 - 33007 BORDEAUX **avant le 24/06/2026 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 50442

Coordonnées de la personne en charge du dossier : fanny.dubus@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDERAN
33000 BORDEAUX



**À VENDRE
PARCELLE DE TERRAIN
A CENON
(33150)**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 2 rue de Cauderan - BP 20709 - 33007 BORDEAUX **avant le 15/07/2026 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 46531

Coordonnées de la personne en charge du dossier : fanny.dubus@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
6 ET 7 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND
33500 LIBOURNE

**A VENDRE
MATÉRIEL VITICOLE
A LIBOURNE
(33500)**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Romain RABUSSEAU, 6 et 7 Boulevard A.Briand 33506 LIBOURNE **avant le 06/07/2026 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 48280

Coordonnées de la personne en charge du dossier : corinne.cheyrol@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDERAN
33000 BORDEAUX



**À VENDRE
FONDS DE COMMERCE
RESTAURATION SUR PLACE
ET À EMPORTER
A CENON (33150)
99 avenue Jean Jaurès**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 2 rue de cauderan BP 20709 - 33007 BORDEAUX **avant le 01/07/2026 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 50396

Coordonnées de la personne en charge du dossier : fanny.dubus@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL Ekip' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDERAN
33000 BORDEAUX



A VENDRE
FONDS DE COMMERCE
PRODUCTION ET
COMMERCIALISATION
DE PRODUITS LAITIERS
A BORDEAUX
(33800)

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL Ekip', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 2 rue de Cauderan BP 20709 - 33007 BORDEAUX **avant le 15/07/2026 à 12h**
Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»
Référence : 50566
Coordonnées de la personne en charge du dossier : fanny.dubus@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL Ekip' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDERAN
33000 BORDEAUX



À VENDRE
FONDS DE COMMERCE
ALIMENTATION GÉNÉRALE,
PRODUITS BIOLOGIQUES
A MARTILLAC (33650)

Date limite dépôt des offres le 08/07/2026 à 08h40, entre les mains du Juge Commissaire au cours de son audience qui se tiendra à Bordeaux au Tribunal de Commerce, place de la Bourse.
Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site www.ekip.eu, onglet «cession d'actif»,
référence 50486
Coordonnées de la personne en charge du dossier : fanny.dubus@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL Ekip' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
6 ET 7 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND
33500 LIBOURNE



A VENDRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
À USAGE PROFESSIONNEL
(DISTILLERIE DE WHISKY)
A LES ARTIGUES DE LUSSAC
(33570)

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL Ekip', prise en la personne de Maître Romain RABUSSEAU, 6 et 7 boulevard A. Briand - 33506 LIBOURNE **avant le 7 juillet 2026 à 12h00**
Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»
Référence : 47863A
Coordonnées de la personne en charge du dossier : corinne.cheyrol@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL Ekip' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDERAN
33000 BORDEAUX



A VENDRE
FONDS DE COMMERCE
VENTE DE MOBILIER
DOMESTIQUE
ET CUISINES INTÉGRÉES
A BEGLES (33130)

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL Ekip', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 2 rue de Cauderan - BP 20709 - 33007 BORDEAUX **avant le 08/07/2026 à 12h00**
Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»
Référence : 50427
Coordonnées de la personne en charge du dossier : fanny.dubus@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



MAÎTRE JACQUES DE LATUDE
Mandataire Judiciaire inscrit sur la liste nationale
50 COURS D'ALBRET - 33000 BORDEAUX



À VENDRE
FONDS DE COMMERCE DE
RESTAURATION, PIZZERIA
À BORDEAUX (33)
60 Cours du Québec
Loyer mensuel : 1.463,40 € HT/HC

Date limite de dépôt des offres : mardi 30 juin 2026 à 17h
Descriptif détaillé du fonds de commerce
et toutes les annonces en ligne sur :

WWW.MJDL.FR



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL PHILAE
MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE MARGAUX 33000 BORDEAUX

A VENDRE FONDS DE COMMERCE DE FABRICATION **AFFINAGE ET COMMERCIALISATION DE BEURRES** **ET DE TOUT AUTRE PRODUIT ALIMENTAIRE**

Situé 4 rue du Parc - Parc d'activités Godard
33110 LE BOUSCAT

Local d'une superficie totale de 179,50 m² environ
comprenant une partie sanitaire et bureaux pour 41,58 m².

Loyer annuel : 16.800 € H.T.

Destination : usage d'atelier de fabrication de beurre

Offres à adresser à SELARL PHILAE
avant le 12/06/2026 à 17h
23 rue Margaux à Bordeaux (33000)
Email : contact@philaemj.fr
Réf : 9496

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL PHILAE
MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE MARGAUX 33000 BORDEAUX



A VENDRE LICENCE DE 4^{EME} CATEGORIE **D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE**

Situé 28 Avenue de la Grange noire 33700 MERIGNAC

Offres à adresser à SELARL PHILAE, **avant le 07/07/2026 à 17h**
23 rue Margaux à Bordeaux (33000) Email : contact@philaemj.fr
Réf : 9396

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL PHILAE
MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE MARGAUX 33000 BORDEAUX



A VENDRE LICENCE DE 4^{EME} CATEGORIE **D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE**

Situé 114 rue Lucien Faure - Bat G8 - 33000 BORDEAUX

Offres à adresser à SELARL PHILAE, **avant le au 07/07/2026 à 17 h**
23 rue Margaux à Bordeaux (33000) Email : contact@philaemj.fr
Réf : 9471

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



**SELARL PHILAE
MANDATAIRES JUDICIAIRES**
23 RUE MARGAUX 33000 BORDEAUX



A VENDRE FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION

situé 57 rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX,
Local à usage de bar, cave, restaurant d'une superficie totale de 37 m²
env. et un local à usage de réserve et cuisine avec WC d'une surface de
14m².

Loyer annuel HT et HC : 13.385€
Licence IV

Offres à adresser à SELARL PHILAE, **avant le 06.07.2026 à 17h**
23 rue Margaux à Bordeaux (33000) Email : contact@philaemj.fr
Réf : 9533

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



MAÎTRE JACQUES DE LATUDE
Mandataire Judiciaire inscrit sur la liste nationale
50 COURS D'ALBRET - 33000 BORDEAUX

À VENDRE FONDS DE COMMERCE DE VENTE DE PÂTISSERIES HOLLANDAISES

À BORDEAUX (33)

241 rue Sainte Catherine

Destination du bail : « Les locaux
seront destinés exclusivement aux
activités de tout type à l'exclusion
de toute nourriture libanaise afin
de ne pas concurrencer notre autre
locataire de l'immeuble »

Loyer mensuel : 1.199,69 € HT



Date limite de dépôt des offres : mardi 30 juin 2026 à 17h

Descriptif détaillé du fonds de commerce
et toutes les annonces en ligne sur :

WWW.MJDL.FR



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



**SELARL PHILAE
MANDATAIRES JUDICIAIRES**
23 RUE MARGAUX 33000 BORDEAUX



A VENDRE FONDS DE COMMERCE DE SALLE DE SPORT, MUSCULATION, FITNESS, PILATES, YOGA

Situé 5 rue Jules Michelet 33200 BORDEAUX

Au 2ème étage du bâtiment : plateau de 80 m² + un autre plateau et une
terrasse en jouissance exclusive sur une partie du toit de la résidence

Loyer mensuel :
3.000 euros HC et HT + 2.400 € (à compter du 1er juillet 2026)

Offres à adresser à SELARL PHILAE, **avant le 26.06.2026**
23 rue Margaux à Bordeaux (33000) Email : contact@philaemj.fr
Réf : 9521

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

RECHERCHE DE PARTENAIRES ET/OU INVESTISSEURS



SARL CEDIV

Redressement Judiciaire du 29 octobre 2025

Activité : Commerce sur internet (site e-commerce spécialisé
en matériels/équipements CHR de plus de 60 000 références),
à destination des professionnels et particuliers sous la
dénomination « Matériel CHR Pro.com »

CA : au 31/12/2024 : 9.970 K€. / CA au 31/12/2025 : 5.386 K€
Salariés : 12

**La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée
au 8 septembre 2026 à 12h**

Dossier disponible à l'Etude sur demande écrite motivée, sous
références 20489/JA/OM après signature d'un engagement de
confidentialité et justification de la capacité technique, commerciale
et financière du candidat à intervenir dans cette affaire. Les offres
devront être conformes aux articles L.642-2 et suivants du Code du
Commerce.

Les partenaires/investisseurs sont invités à contacter par écrit la :

SELARL APEX AJ - Espace Rive Gauche - 66 allées marines
64100 BAYONNE - Courriel : etude@apex-aj.fr

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX

**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE SALON DE COIFFURE**

À LORMONT

Voie Ctre Cial Quatre Pavillons, local 8

Local de 58 m²

Loyer annuel : 24.600€

Chiffre d'affaires exercice : non communiqué

Vous pouvez adresser toute demande par mail :

contact@mandatairesjudiciaires.eu

ou prendre connaissance des pièces sur le site

www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif

Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 17 juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE RESTAURATION**

À BORDEAUX - 5 rue Fondaudege,

Local commercial

Loyer annuel : 27 000€ HCHT

Chiffre d'affaires exercice 2025 : 253.320 €

Vous pouvez adresser toute demande par mail :

contact@mandatairesjudiciaires.eu

ou prendre connaissance des pièces sur le site

www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif

Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 17 juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE PETITE RESTAURATION**

À MARSAC-SUR-L-ISLE

Aushopping Marsac sur l'Isle, Avenue Louis Suder

Local de 92 m²

Loyer annuel : 45.000 € HCHT

Chiffre d'affaires exercice 2025 : 244.110 €

Vous pouvez adresser toute demande par mail :

contact@mandatairesjudiciaires.eu

ou prendre connaissance des pièces sur le site

www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif

Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 17 juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE COFFEE SHOP**

À LACANAU - 15 avenue Pointcare,

Local de 60 m²

Loyer annuel : 14.400 € HTHC

Chiffre d'affaires exercice 2025 : 81.265,47 €

Vous pouvez adresser toute demande par mail :

contact@mandatairesjudiciaires.eu

ou prendre connaissance des pièces sur le site

www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif

Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 3 Juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



A VENDRE FONDS DE COMMERCE DE SOINS ESTHETIQUE À BORDEAUX

Bordeaux Lac Centre Commercial Avenue des 40 journaux
Local de 141,80 m²
Loyer annuel : 28.000€ HTHC
Chiffre d'affaires exercice 2024 : 211.929,23 €
Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
**Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 17 juillet 2026 à 12h**

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



À VENDRE UN FONDS DE COMMERCE DE RESTAURATION RAPIDE À LA REOLE

4 Place de la Liberation
Local commercial
Loyer annuel : 3.600 € HC
Chiffre d'affaires exercice 2025 : 70.502 €

Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
**Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 17 juillet 2026 à 12h**

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



A VENDRE FONDS DE COMMERCE DE SOINS ESTHETIQUE À BOULIAC

rue de la Gabare, cte Cial Auchan Bouliac
Local de 103.60 m²
Loyer variable avec loyer minimum garanti à 34 188€ HCHT/an
Chiffre d'affaires exercice 2024 : 328.443,83 €
Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
**Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 17 juillet 2026 à 12h**

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu



GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

Le Grand Port Maritime de Bordeaux a réceptionné une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation d'une partie de plan d'eau d'une surface de 663 m² et d'un terre-plein adjacent d'une surface de 2 400 m², au bassin à flot n° 1 sur la commune de Bordeaux, en vue d'y exercer une activité commerciale.

Toute entreprise intéressée par ces emprises pour des activités similaires est invitée à contacter le Grand Port Maritime de Bordeaux, à l'adresse suivante, en indiquant en objet de votre sollicitation « Manifestation d'intérêt Bassin à flot n° 1 - Bordeaux » :
Grand Port Maritime de Bordeaux - Service Juridique, Assurances et Gestion Domaniale - 152 quai de Bacalan - CS 42320 - 33082 BORDEAUX
ou par email à : contact-foncier@bordeaux-port.fr

AVANT 24 JUILLET 2026 À 17H

24H/24H
PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :
annoncelegale.echos-judiciaires.com



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE DU CHAI DES FARINES
33000 BORDEAUX



À VENDRE PROPRIÉTÉ VITICOLE
Situé CHÂTEAU DU MOULIN À VENT
72 avenue du Médoc
33480 MOULIS-EN-MÉDOC

Dossier n° **15445** sur demande à la
SCP SILVESTRI-BAUJET, Mandataires Judiciaires,
23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux
Courriel : fxbuteux@mjsb.fr

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE DU CHAI DES FARINES
33000 BORDEAUX



À VENDRE FONDS DE COMMERCE
D'INSTITUT DE BEAUTE
Situé 50 avenue Louis Barthou
33000 BORDEAUX

Dossier n° **15365** sur demande à la
SCP SILVESTRI-BAUJET, Mandataires Judiciaires,
23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux
Courriel : fxbuteux@mjsb.fr

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SCP SILVESTRI-BAUJET – MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE DU CHAI DES FARINES
33000 BORDEAUX



À VENDRE
STOCK DE VIN ET SPIRITUEUX EN BOUTEILLE
Situé 33110 LE BOUSCAT

Dossier n° **15418** sur demande à la
SCP SILVESTRI-BAUJET, Mandataires Judiciaires,
23 rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux
Courriel : mcourbin@mjsb.fr

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX

A VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE RESTAURATION
À BORDEAUX

194 Cours de la Marne
Local commercial
Loyer annuel : 22.363,80 HCHT €
Chiffre d'affaires exercice 2023 : 147.784 €
Particularité : Location-Gérance

Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 12 juin 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE SALON DE COIFFURE**
À GUJAN MESTRAS - Centre Commercial Grand Large
Local commercial

Loyer annuel : 36.498,36 €
Chiffre d'affaires exercice 2025 : 294.458,20 €

Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 31 juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL PHILAE
MANDATAIRES JUDICIAIRES
23 RUE MARGAUX 33000 BORDEAUX

A VENDRE 8 MARQUES FRANÇAISES

N° de marque	Date d'expiration	Nom
043331-676	27/12/2024	CONDAT (marque verbale)
043331-677	27/12/2024	CONDAT CARD (marque verbale)
043331-678	27/12/2024	CONDAT DRESS (marque verbale)
043331-679	27/12/2024	CONDAT CROSS (marque verbale)
043331-680	27/12/2024	CONDAT MAIL (marque verbale)
043331-681	27/12/2024	CONDAT SEX (marque verbale)
1201804	05/12/2026	PERIGORD (marque verbale)
1542462/99	05/12/2026	CONDAT VINT (marque verbale)

Offres à adresser à SELARL PHILAE **avant le 10.07.2026**
23 rue Margaux à Bordeaux (33000)
Réf : 9215

DESCRIPTIF ET PIÈCES SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
De SALON DE COIFFURE**
À ARCAÇON - 13 Cours Lamarque de Plaisance
Local de 83 m²
Loyer annuel : 31.190 € TTC
Chiffre d'affaires exercice 2025 : 109.575,58€

Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 31 juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



**À VENDRE UN FONDS DE COMMERCE
DE SALON DE COIFFURE**
À MIOS - Galerie Marchande E.LECLERC
Local de 80 m²
Loyer annuel : variable
Chiffre d'affaires exercice 2025 : 157.694,58 €

Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 31 juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
De SALON DE COIFFURE
À ANDERNOS LES BAINS** - 228 Boulevard de la République
Local de 70 m²
Loyer annuel : 12.000 € HCHT
Chiffre d'affaires exercice 2025 : 113.088 €

Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 31 juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



**A VENDRE
À VENDRE UNE LICENCE IV
SUR LA COMMUNE DE BORDEAUX**

Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 31 juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX

**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE SALON DE COIFFURE
À BORDEAUX**
16 Rue Edmond Michelet
Local de 90 m²
Loyer annuel : 21.739,92 € HT/HC
Chiffre d'affaires exercice 2025 : 143.852 €

Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 31 juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL LAURA LAFON - MANDATAIRE JUDICIAIRE
155 RUE FONDAUDEGE
33000 BORDEAUX



**A VENDRE FONDS DE COMMERCE
DE RESTAURATION
À BORDEAUX** - 106 Quai Lawton
Local commercial
Redevance : 38.425€ HT
Chiffre d'affaires exercice 2024 : 452.636 €

Vous pouvez adresser toute demande par mail :
contact@mandatairesjudiciaires.eu
ou prendre connaissance des pièces sur le site
www.mandatairesjudiciaires.eu Onglet Actif
Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au :
vendredi 31 juillet 2026 à 12h

DESCRIPTIF SUR : www.mandatairesjudiciaires.eu

Agenda de juillet 2026



JOURS OUVRABLES

27 jours

JOURS OUVRÉS

Fermeture sam. et dim.
23 jours

Fermeture dim. et lundi
23 jours

JOUR FÉRIÉ

Mardi 14
Fête nationale

Mardi 14 juillet

- **Fête Nationale** : jour férié ordinaire. Lorsqu'un jour férié, chômé dans l'entreprise, est compris dans une période de congés payés, le salarié a droit à un jour de congé supplémentaire, normalement rémunéré.

Le lundi 13 peut constituer un jour de pont sur décision de l'employeur.

Mercredi 15 juillet

- **Employeurs de moins de 50 salariés** : déclaration sociale nominative (**DSN**) et paiement des cotisations sociales sur les salaires de mai versés en juin ou juillet.

- **Employeurs de moins de 11 salariés** ayant opté pour le paiement trimestriel des cotisations sociales : paiement des **cotisations** sur les salaires du **deuxième trimestre**.

Samedi 25 juillet

- **Employeurs** de plus de 9 salariés ou au paiement mensuel : versement des cotisations Agirc et Arrco sur les salaires de juin ou d'avril, mai et juin en cas de paiement trimestriel.

Vendredi 31 juillet

- **Microentrepreneurs** ayant opté pour le paiement trimestriel des cotisations sociales : date limite de la **déclaration de chiffre d'affaires du deuxième trimestre**.

- **SARL et EURL** : les **comptes annuels** des SARL et EURL doivent être déposés au tribunal de commerce dans le mois qui suit l'assemblée générale. Si l'exercice est calqué sur l'année civile, le 31 juillet constitue donc la date limite pour déposer les comptes annuels.

Lorsque le dépôt des comptes est effectué par voie électronique (sur infogreffe.fr), le délai est de deux mois à compter de la décision d'approbation des comptes.

Si les comptes annuels n'ont pas été déposés dans les délais, le greffier en informe le président du tribunal de commerce pour qu'il puisse adresser une injonction aux dirigeants.

Toute personne intéressée peut demander au tribunal de commerce la condamnation de la société à publier ses comptes sous astreinte.

Délais variables

- Entreprises au **régime réel de TVA** : déclaration CA3 et télépaiement de la TVA du deuxième trimestre en cas d'option pour le paiement trimestriel (montant de la TVA annuelle inférieur à 4 000 euros). Éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA du deuxième trimestre s'il se chiffre à au moins 760 euros.

- Entreprises au **régime simplifié de TVA** : déclaration CA3 et télépaiement de la TVA du premier semestre.

- Fermeture de l'entreprise pour **congés payés** : La DSN (déclaration sociale nominative) et le paiement des cotisations sociales doivent être effectués dans les délais même en cas de fermeture de l'entreprise pendant la période des congés payés. ●

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2024 T4	135,30	+2,01 %
2025 T1	135,87	+0,96 %
2025 T2	136,81	+0,07 %
2025 T3	137,09	-0,45 %
2025 T4	134,62	-0,50 %
2026 T1	135,26	-0,45 %

source : INSEE

Selon la Loi 104-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2025 À PARTIR DE 2026) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	MAI 2025	MAI 2026	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	120,90	102,38	2,4 %
INDICE HORS TABAC	119,91	102,37	2,4 %

L'indice 100 a été réinitialisé et correspond maintenant aux prix de l'année 2025.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2026 : 4005 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 060 €)	

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL		
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
3 ^e TRIMESTRE 2025	145,77	+ 0,87 %
4 ^e TRIMESTRE 2025	145,78	+ 0,79 %
1 ^{er} TRIMESTRE 2026	146,60	+ 0,78 %

SMIC	
HORAIRE	MENSUEL (35 H)
12,31 €	1 867,06 €

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2025											
VOITURES				VOITURES ÉLECTRIQUES				VÉLO-MOTEUR			
PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			PUISSANCE FISCALE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			CYLINDRÉE	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM		JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM		JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370	3 CV	d x 0,635	(d x 0,379) + 1 278	d x 0,444	moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407	4 CV	d x 0,727	(d x 0,408) + 1 596	d x 0,488	MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427	5 CV	d x 0,763	(d x 0,428) + 1 674	d x 0,512	PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447	6 CV	d x 0,798	(d x 0,449) + 1 748	d x 0,536	1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470	7 CV et plus	d x 0,836	(d x 0,473) + 1 818	d x 0,564	3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
								plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

Tendances Bourse

INDICES ACTIONS

	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2026		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	8 425,69	2,0%	3,4%	11,5%	8 620,93	7 665,62	France
SBF 120	6 357,81	1,2%	3,1%	10,5%	6 520,80	5 807,54	France
EURO STOXX 50	6 259,87	2,0%	8,1%	19,4%	6 323,27	5 501,28	Europe
S&P 500	7 367,70	-1,4%	7,6%	20,0%	7 609,78	6 343,72	USA
NASDAQ 100	29 349,62	-0,4%	16,2%	30,7%	30 660,60	22 953,38	USA
FOOTSIE 100	10 536,06	0,7%	6,1%	20,6%	10 910,55	9 894,15	Royaume-Uni
DAX 30	25 008,18	-1,5%	2,1%	5,7%	25 420,66	22 300,75	Allemagne
SMI	14 217,53	5,3%	7,2%	19,7%	14 217,53	12 320,99	Suisse
NIKKEI	72 366,34	11,1%	43,8%	82,8%	72 366,34	50 339,48	Japon
SSE COMPOSITE	4 120,28	-0,8%	3,8%	19,5%	4 242,57	3 813,28	Chine

VALEURS RÉGIONALES

	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2026		Rendement 2025
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	0,96	-19,2%	-14,6%	2,2%	2,20	0,96	-
ARVERNE GROUP SA	7,90	-28,2%	61,2%	56,4%	11,00	4,58	-
ASHLER ET MANSON	2,36	-9,9%	-3,3%	1,7%	3,28	2,36	-
BIO-INOX	9,50	0,0%	0,0%	-	9,50	9,50	-
BLUE SHARK PS	3,40	0,0%	3,0%	-50,4%	3,40	2,54	-
CERINNOV GROUP	0,03	0,0%	0,0%	-94,6%	0,03	0,03	-
CHEOPS TECHNOLOGY	57,00	2,7%	0,9%	1,6%	60,50	54,00	-
DOCK.PETR.AMBES AM	855,00	1,2%	-6,6%	-2,8%	965,00	820,00	6,0%
EAUX DE ROYAN	33,00	-8,3%	-18,3%	-30,7%	44,00	31,40	-
EUROPLASMA	0,00	-36,4%	-98,8%	-100,0%	0,23	0,00	-
EXOSENS	52,65	-18,3%	8,7%	-	72,90	48,45	-
FERMENTALG	0,48	-3,4%	12,5%	0,6%	0,63	0,41	-
GASCOGNE	2,22	3,7%	-5,1%	-3,5%	2,40	2,00	-
HDF ENERGY	3,31	-13,4%	-6,5%	-34,1%	4,09	3,30	-
HUNYVERS	7,25	-4,0%	2,4%	-18,9%	8,10	6,80	-
I2S	5,70	-11,6%	-10,9%	-20,3%	7,00	5,70	1,9%
IMMERSION	2,52	12,5%	5,9%	44,0%	3,48	1,94	-
IMPLANET	0,16	-11,4%	-19,4%	66,3%	0,26	0,16	-
KLARSEN DATA	0,38	-30,9%	-56,2%	-63,6%	1,15	0,26	-
LECTRA	16,68	-0,1%	-34,6%	-34,1%	25,50	15,20	2,1%
LEGRAND	147,65	-5,2%	16,0%	34,9%	160,10	124,10	1,6%
MACOMPTA.FR	5,00	-3,8%	-23,1%	-30,6%	6,95	4,90	-
MON COURTIER ENERGIE	6,05	-10,4%	16,3%	14,2%	7,80	4,40	6,6%
MULTIMICROCLOUD	0,06	0,0%	-64,7%	0,0%	0,17	0,06	-
OENEO	9,14	4,3%	-1,3%	-2,8%	9,46	8,26	3,9%
POUJOULAT	5,78	-17,0%	-23,5%	-34,9%	9,02	5,78	2,1%
UV GERMI	2,38	-8,1%	-18,8%	-6,7%	3,05	2,20	-
VALBIOTIS	0,80	-26,2%	17,7%	10,9%	1,19	0,67	-

SÉBASTIEN HÉNIN

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

© Louis Piquemil



GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS ET GESTION DE FONDS

18 allées d'Orléans,
33000 Bordeaux
05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

LES NOTAIRES GIRONDINS VOUS ACCOMPAGNENT TOUT L'ÉTÉ.

Derrière ces mots mêlés se cachent les grandes étapes d'une vie. À vos stylos.

E	N	A	É	L	O	P	F	K	A	L	O	W	S	V	E	R	D	N	A	X	E	L	A	G	R	T	O	I
R	I	P	S	F	M	U	A	F	S	U	C	C	E	S	S	E	U	R	H	N	O	S	I	L	A	R	M	É
G	E	R	R	E	I	P	M	A	C	R	A	M	H	I	G	O	N	E	I	M	A	D	E	T	R	A	Y	L
A	N	É	V	R	X	R	I	M	O	L	Y	D	D	A	M	É	J	P	A	T	R	I	M	O	I	N	E	J
F	T	H	S	E	F	H	L	O	T	E	S	T	A	M	E	N	T	F	A	P	É	B	É	C	H	S	A	I
F	R	E	O	T	E	B	L	Y	É	S	E	L	R	A	H	C	G	R	S	A	G	O	H	I	C	M	I	U
E	E	S	R	R	A	M	E	R	S	I	R	I	T	R	N	I	T	R	A	M	I	Q	X	U	J	I	R	L
N	P	O	U	A	D	T	X	F	D	U	T	R	E	I	L	P	F	T	É	N	M	U	D	S	B	S	O	E
I	R	R	Q	I	É	P	U	S	S	O	Q	L	S	A	É	O	L	H	C	É	E	A	M	G	A	S	T	M
D	I	C	R	T	O	L	O	T	É	I	N	E	F	G	I	S	C	F	T	L	T	R	N	O	F	I	C	U
N	S	E	X	E	K	B	L	O	S	A	H	A	B	E	H	X	A	É	T	O	I	P	O	C	R	O	I	A
A	E	S	S	A	B	A	T	T	E	M	E	N	T	R	A	F	I	S	C	A	L	I	T	É	N	N	V	L
M	A	S	F	L	H	I	A	M	L	E	H	T	V	I	G	C	Q	Y	B	L	E	N	A	I	R	A	U	L
A	Q	I	S	É	P	L	G	E	I	H	P	O	S	L	O	U	C	I	M	M	O	B	I	L	I	E	R	I
D	R	O	I	T	S	S	É	T	P	R	A	É	F	S	E	N	N	E	I	T	É	V	R	U	J	É	T	U
O	H	N	Y	G	I	F	D	R	A	N	O	É	L	C	H	E	M	I	X	A	M	L	E	R	O	P	H	G

Abattement
Bail
Cession
Donation
Droits

Dutheil
Entreprise
Famille
Fiscalité
Immobilier

Mariage
Notaire
Patrimoine
Régime
Retraite

Société
Statuts
Successeur
Testament
Transmission

création : VESTIAIRE

chambre-gironde.notaires.fr


Chambre des notaires
de la Gironde

